



Diagnostic territorial partagé

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

Version Avril 2013

Précisions méthodologiques et sources

× Méthodologie de réalisation de l'état des lieux territorial

Réalisation d'un état des lieux qui correspond à une vision départementale.

- Étape 1 : Élaboration d'une trame d'analyse (choix des thèmes et des indicateurs) en concertation avec les directions du Conseil Général compétentes dans leur domaine.
- Étape 2 : Recueil des données et réalisation d'analyses sous forme de fiches étayées par des graphiques et des cartographies
⇒ Objectif des analyses : cerner les atouts et les faiblesses par thème et identification d'enjeux
- Étape 3 : Compilation de l'ensemble des analyses afin de former des états des lieux structurés
⇒ 6 volets issus de la trame d'analyse :
 1. territoire ;
 2. cadre de vie ;
 3. population ;
 4. habitat et logement ;
 5. emploi, éducation, insertion ;
 6. services à la personne
⇒ Zoom sur les quartiers en rénovation urbaine

× Sources

Les principales sources de données utilisées pour le document d'état des lieux sont :

- Le recensement **INSEE 2008 publié le 1^{er} janvier 2011** et le recensement **INSEE 2009 publié le 1^{er} janvier 2012** pour le Volet Population, le Volet Habitat et Logement pour partie et le Volet Emploi, Education et Insertion pour partie.
- **Filocom 2011** publié en (septembre 2012) pour le logement social
- **Pôle emploi** pour le chômage (datant de fin 2010)
- **CAF** (datant de fin 2011)
- **CCI** (datant de 2012) pour les principaux établissements employeurs
- **Unistatis** (datant de 2010) pour l'évolution de l'emploi privé, la spécificité sectorielle de l'emploi
- **IAU** (différentes dates), pour le mode d'occupation du sol...
- **Des données produites en interne par les services du Conseil général à travers ses interventions** : données sociales des MDS, Petite enfance, PMI, Culture...)

Partie1 : Etat des lieux..... 4

Volet 1 : Le Territoire..... 5

1. Coopération intercommunale..... 5
2. Dynamiques territoriales..... 6
3. Un territoire faiblement urbanisé..... 8
4. Un territoire irrigué par la N20 et le RERC 10
5. Un accès inégal au Haut Débit sur le territoire 13

Volet 2 : Cadre de vie 14

1. Un territoire à l'interface de deux grands paysages agricoles la Beauce et le Gâtinais..... 14
2. Un territoire au patrimoine naturel et architectural riche 14
3. La question de l'eau 16
4. Un territoire sensible aux ruissellements d'origine agricole 17
5. Gestion des déchets..... 18
6. Un territoire soumis au bruit..... 18
7. Un panorama énergétique différent de celui du département..... 19
8. Politique de développement durable 19

Volet 3 : La population 20

1. Un territoire faiblement peuplé et une croissance démographique de moins en moins forte 20
2. Répartition par âge : un vieillissement de la population et une sous représentation des jeunes adultes..... 25
3. Composition des ménages et niveau de vie 27

Volet 4 : L'habitat et le logement..... 31

1. Structure et évolution du parc de logements 31
2. Un parc social restreint..... 34
3. Politique d'action sur le parc privé de logements..... 35
4. Accueil des gens du voyage : un objectif non tenu..... 36

Volet 5 : L'emploi, l'éducation et l'insertion..... 37

1. Emploi et activité économique 37
2. Education et formation..... 43
3. L'insertion 45

Volet 6 : Les services à la Personne..... 48

1. Les services publics dédiés aux publics prioritaires 48
2. Une offre sportive à destination d'un large public 55
3. Un contexte local favorable au dynamisme culturel..... 56

Partie2 : Définition des enjeux 57

Partie3 : Définition du programme d'action 64

Partie1 : Etat des lieux

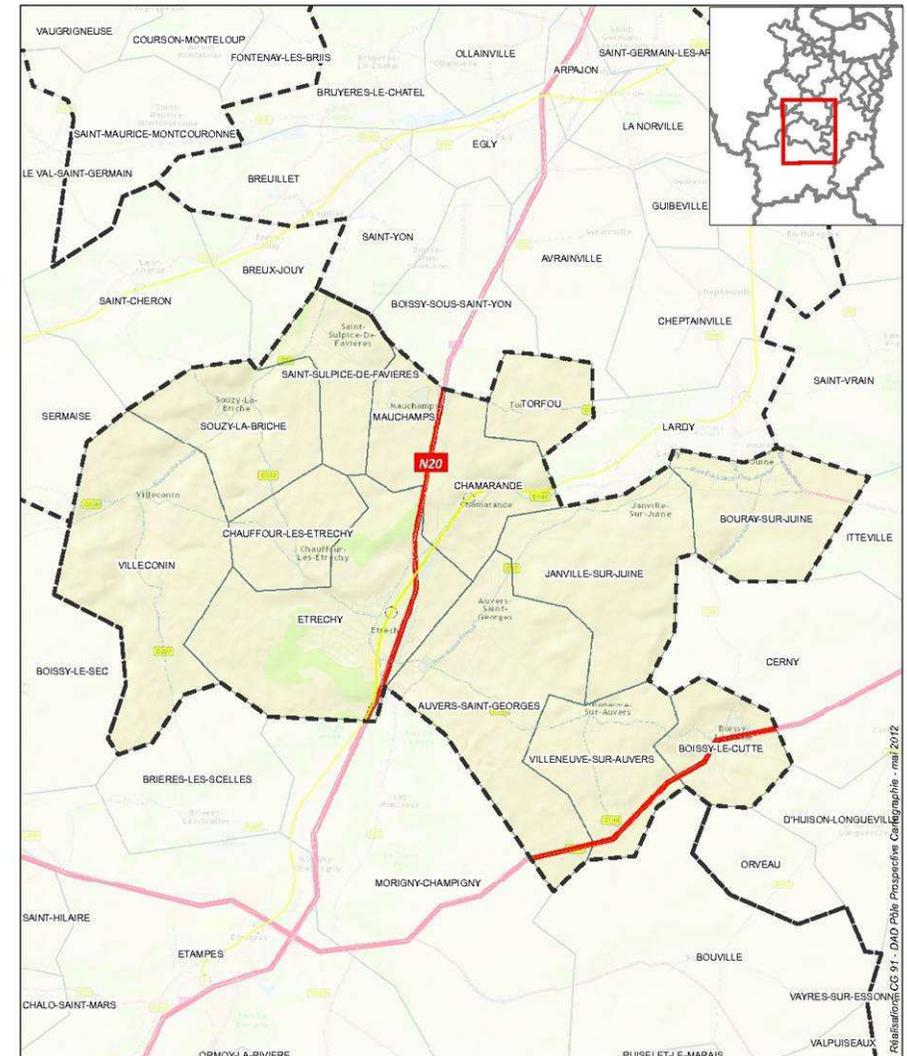
Volet 1 : Le Territoire

1. Coopération intercommunale

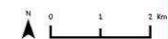
La communauté de communes Entre Juine et Renarde a été créée en 2003. Depuis l'adhésion de Saint-Sulpice-de-Favières et Boissy-le-Cutté en 2005, elle regroupe 16 385 habitants (1,4% de la population essonnoise) répartis sur 13 communes du centre de l'Essonne. Ces communes comptent toutes moins de 2 000 habitants, excepté Etréchy (6 273 habitants).

En plus de ses compétences obligatoires (aménagement de l'espace et développement économique), la CCEJR exerce les compétences optionnelles ou facultatives suivantes :

- Voirie
- Politique du logement et du cadre de vie
- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Police municipale
- Prévention et gestion des déchets
- Organisation et le fonctionnement du service public de la distribution d'électricité
- Politique en faveur de la Jeunesse (crèches, accueils périscolaires, centres de loisirs)
- Politique en faveur du maintien à domicile des personnes âgées et/ou dépendantes
- Développement d'actions à caractère culturel



Sources : IAU (MDS), IGN (GEORLA, 80 TOPO), ESR (Carte Mondiale des routes)



2. Dynamiques territoriales

Ce territoire est à l'interface de l'influence de 3 grandes zones d'emplois : Massy/Saclay, Evry et Etampes.

Le territoire intercommunautaire fait le lien entre le pôle de la CAVO au Nord, l'axe de développement RN20 et le pôle d'Etampes au Sud.

La CCEJR bénéficie également de la présence sur son territoire de l'une des centralités culturelles et touristiques majeures de l'Essonne : le Domaine départemental de Chamarande.

Un territoire participant à la construction et l'affirmation du Sud Essonne

La CCEJR s'est créée en 2003. Dès 2000, les communes de la CC Entre Juine et Renarde participent à une démarche de réflexion concertée avec les autres territoires du Sud Essonne. Les Assises du Sud Essonne organisées par le Département en 2001 permettent la validation d'un diagnostic territorial partagé et d'envisager la structuration de 3 territoires de projets : le Dourdannais, le Gâtinais et l'Etampois (dont fait alors parti le territoire de la CCEJR). Suite à ces Assises, les élus du territoire Entre Juine et Renarde participent dès novembre 2004 à novembre 2006 aux travaux des Pays de Juine. Un projet de territoire à l'échelle de l'Etampois, d'Entre Juine et Renarde et du canton de Méréville est alors élaboré.

Depuis 2008, la CC est engagée (aux côtés des CC de l'Etampois Sud Essonne, du Dourdannais, Vallée de l'Essonne, Vallée de l'Ecole et SIEPADE de Méréville) dans les travaux initiés dans le cadre de la Mission Sud Essonne (MSE) dont l'enjeu est double :

- faire reconnaître à l'échelle métropolitaine que ces territoires ruraux sont stratégiques non seulement en terme de qualité de vie mais aussi de développement économique ;
- Il s'agit d'autre part à une échelle locale d'améliorer la qualité de vie des habitants en apportant des réponses ciblées et mutualisées à l'échelle de l'ensemble du Sud Essonne.



ZONE D'EMPLOI : Une zone d'emploi est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent
BASSIN de VIE : le plus petit territoire sur lequel les habitants ont accès à la fois aux équipements et à l'emploi

Source : IGN GEOFLA



En juillet 2010, les acteurs de la MSE s'engagent dans 3 réflexions collectives :

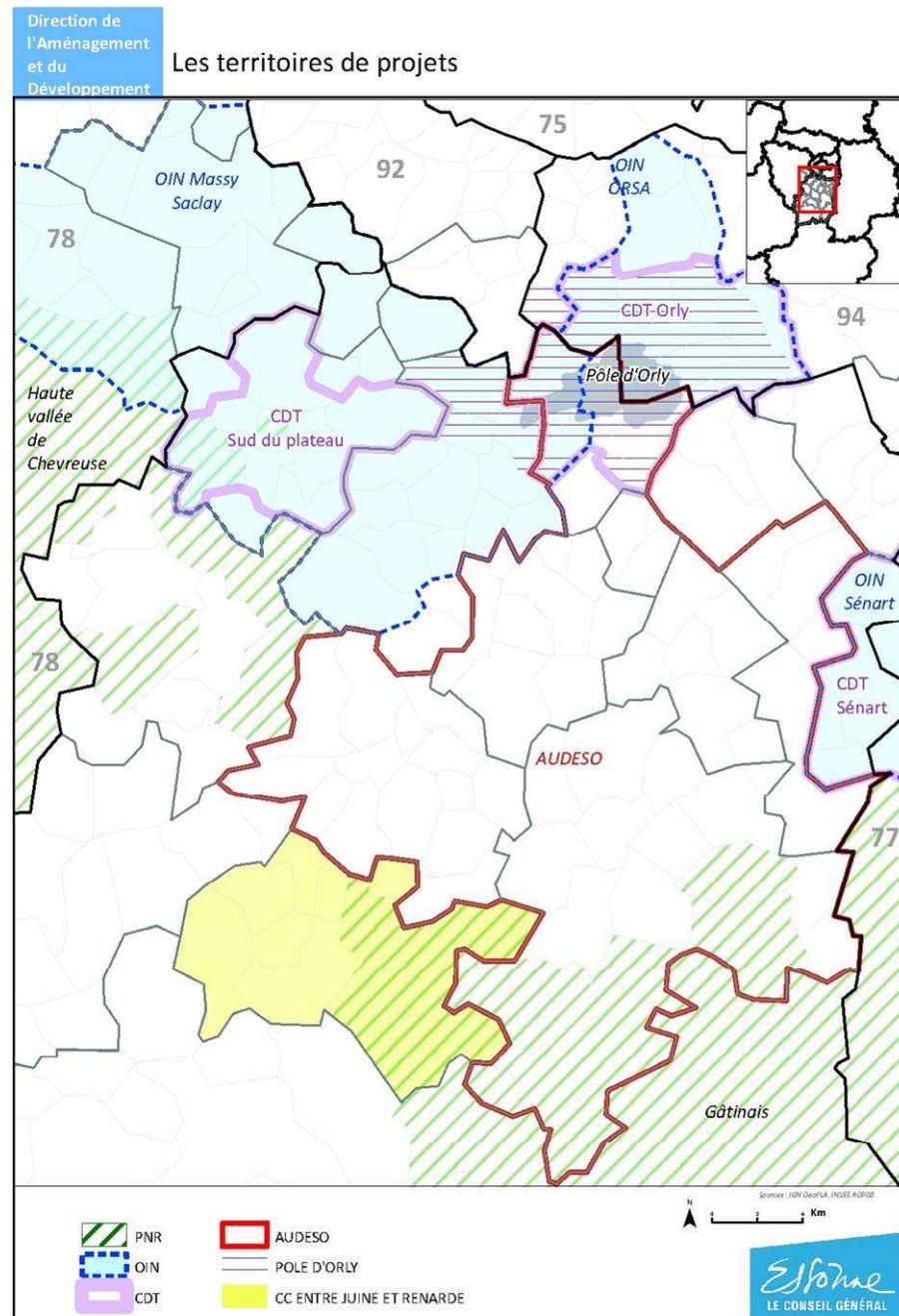
- un Pacte pour le développement du territoire du sud Essonne. Cette politique, initiée par le Conseil régional d'Ile de France et soutenu par le Département, doit permettre de co-construire une stratégie partagée en matière de développement économique, d'emploi et de formation à l'échelle du Sud Essonne (mise en ouvre du Pacte à compter de fin 2012 pour 3 ans) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions transports et déplacements ;
- autour des services, notamment à travers l'exploration de l'opportunité de développer des télécentres pour le Sud Essonne.

Depuis 2007, les élus de la communauté travaillent également à l'élaboration d'un Schéma de Cohérence Territoriale. Trois années ont été consacrées à la rédaction d'un diagnostic et des enjeux sur le territoire (Juin 2007), puis à la détermination de grands objectifs d'aménagement (Juin 2010) dont les buts sont la poursuite du développement économique, le renforcement de l'offre en matière d'habitat (équipements et services à la population) et la préservation de l'identité de ce territoire.

6 communes de la CCEJR (partie Est de la CC) sont intégrées au territoire du PNR du Gâtinais français.

Un territoire charnière entre Centre et Sud Essonne

Espace de charnière entre le centre Essonne périurbain (fin de l'unité urbaine parisienne) et le Sud Essonne à dominante rurale, ce territoire se caractérise par l'émergence de bassins de vie locaux, organisés autour de polarités interne (Etréchy) ou externes (Arpajon, La Ferté Alais, Etampes, Lardy), et marquant la diminution de l'influence parisienne. Cette situation particulière commune aux territoires de franges francilienne souligne également un changement dans les modes de vie des habitants : de périurbain à néorural.



Etréchy est le principal pôle d'emploi de ce territoire, mais il ne constitue qu'une polarité secondaire à l'échelle du Sud Essonne. Le territoire communautaire est cependant localisé dans ce que l'on peut appeler la « frange périurbaine » du Sud Essonne et par conséquent à proximité de nombreuses polarités majeures ou secondaires de ce territoire : Etampes / Brières-les-Scellés / Morigny-Champigny, Saint-Chéron / Breux Jouy, Arpajon / St Germain-les-Arpajon / Brétigny-sur-Orge, Lardy, Cerny / Itteville / La Ferté Alais. La CCEJR se trouve à la limite du territoire du CESO.

Le territoire communautaire est desservi par deux voies de communication principales : la RN20 et le RER C qui permettent la mise en relation des polarités, internes ou externes.

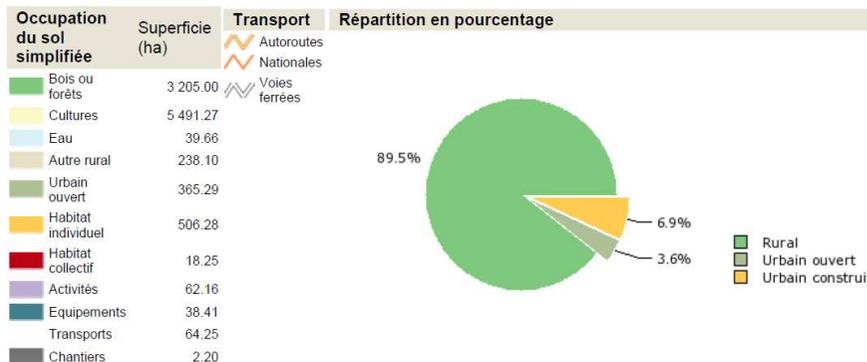
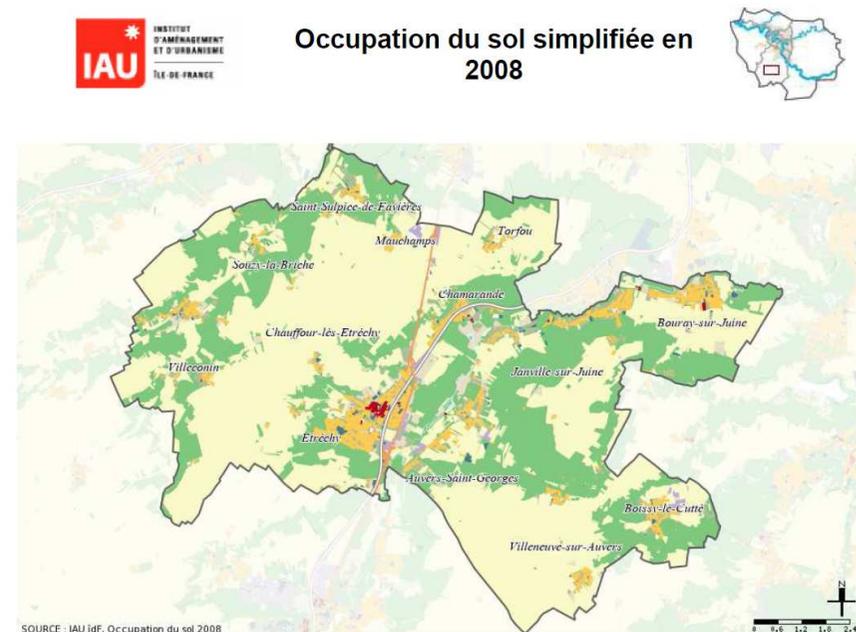
A l'échelle régionale, la CCEJR fait partie du territoire de l'Arc vert sud francilien qui « présente d'importants potentiels en matière d'environnement, de cadre de vie et de développement économique qui peuvent se combiner afin de contribuer à la dynamique régionale ».

3. Un territoire faiblement urbanisé

Un territoire encore très marqué par l'agriculture et les espaces boisés

La Communauté de communes Entre Juine et Renarde est une intercommunalité encore essentiellement rurale. En 2008, les espaces urbains construits (habitat, activités, équipements, infrastructures...) représentaient 7% du territoire (700 ha environ sur près de 10 000 ha), les espaces agricoles un peu plus de la moitié de celui-ci (5490 ha) et les bois ou forêts près d'un tiers (3205 ha). La CCEJR, malgré une desserte ferroviaire la reliant aux zones denses du Département et au cœur de la métropole, ne présente pas encore un développement urbain représentatif de l'évolution périurbaine que l'on retrouve, par exemple, dans la communauté de communes voisine de l'Arpajonnais. Etréchy et Bouray-sur-Juine constituent les deux communes les plus importantes en termes d'étendue urbaine et regroupent la quasi-totalité des logements collectifs.

Le mode d'occupation des sols n'a que très peu évolué entre 1982 et 2008. Nous pouvons souligner que les terres agricoles ont cédé 280 ha (-5%). Une partie importante de cette diminution est due à la croissance des zones d'habitat + 104 ha (dont 100 ha pour l'habitat individuel et 4 ha pour l'habitat collectif).



L'urbanisation galopante, qui se produit au sein des EPCI limitrophes les plus urbains (notamment au nord), commence à rejaillir sur la pression foncière et urbaine subie par Entre Juine et Renarde. De plus, la RN 20, bénéficie d'un effet « vitrine » et court le risque d'évoluer vers une urbanisation de ses abords aussi peu qualitatifs que ceux que l'on essaye de résorber dans son tronçon plus au nord (notamment dans le cadre du Syndicat Mixte RN 20).

Une stratégie d'aménagement en cours d'élaboration aux niveaux communal et intercommunal

La CCEJR élabore actuellement un SCoT. Celui-ci est à présent bien avancé. Il a été arrêté le 28 juin 2012. Si le calendrier est respecté, la CCEJR devrait être, avant la fin de l'année, le troisième EPCI essonnien à disposer d'un SCoT (après la CC Val d'Essonne et la CA du Val d'Orge).

La stratégie d'aménagement et la cohérence apportée par le SCoT répondent aux exigences du territoire d'Entre Juine et Renarde. Toutefois, l'implantation de certains services publics dans une logique extra EPCI (lycée, hôpitaux, ...) oblige la Communauté à s'organiser en lien avec les contraintes qui s'exercent sur son territoire, notamment en termes de transport.

Pour ce qui concerne les documents d'urbanisme communaux, la situation est assez homogène. Toutes les communes, à l'exception d'Etréchy Auvers-Saint-Georges qui bénéficient d'un PLU exécutoire, disposent encore d'un POS opposable, mais elles sont toutes en cours d'élaboration d'un PLU.

Des projets encadrés par plusieurs outils d'aménagement

La CCEJR ne compte qu'une seule ZAC (située à Etréchy). Il s'agit en effet d'un tissu urbain encore très rural et où les communes n'ont jamais prévu de projets urbains de grande ampleur compte tenu du fait qu'elles ne sont pas encore soumises à la même pression foncière que les EPCI situés plus au nord. La ZAC de Gravelles et des Aunettes (appelée aussi zone d'activités du Parc de la Juine) s'étend sur 40,18 ha consacrés exclusivement à des activités économiques. 375 000 m² de surface au

total. 14 lots de 255 m² à 958 m². La ZAC est déjà presque entièrement commercialisée.

Il s'agit d'un territoire qui n'est pas amené à se développer outre mesure compte tenu des prévisions de développement permises dans le cadre du SDRIF et dans le futur SCoT. Ceci risque de créer des tensions sur le marché de l'immobilier dans les années avenir. Il s'agit, de plus, d'un territoire qui ne propose pas de parcours résidentiels complets. Les ménages les plus modestes et les jeunes ménages sont, le plus souvent, obligés de quitter la CCEJR pour accéder à un logement. Le manque de logements collectifs pourrait être compensé en partie par de nouvelles constructions dans les zones déjà urbanisées. Il reste à savoir si les PLU à venir permettront un tel développement. Jusqu'à présent, la CCEJR affecte la majeure partie de ses nouvelles zones à urbaniser aux constructions individuelles.

Les inscriptions des vallées de la Renarde et de la Juine en sites classés rendent tout projet de construction ou d'aménagement encore plus difficilement réalisable.

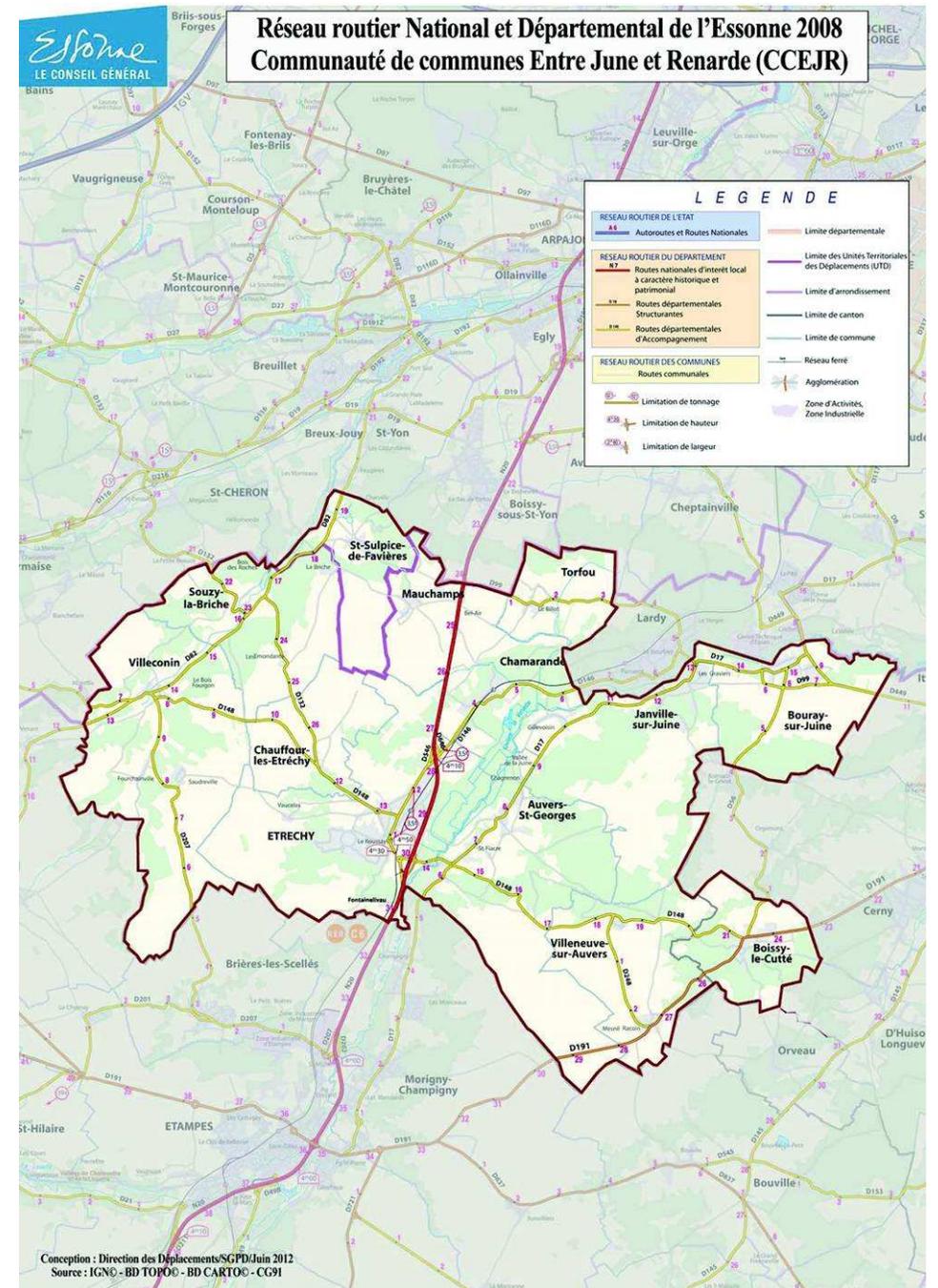
4. Un territoire irrigué par la N20 et le RERC

Des infrastructures routières subissant des contraintes

Le principal axe routier desservant le territoire de la CCEJR est la RN 20. En complément, la RD 191 offre, à la frange sud du territoire, un accès à l'A6 et aux zones d'emplois du centre Essonne. A ces 2 voies s'ajoute un maillage de routes secondaires (dont les RD 17, 82 et 146) qui assure des fonctions de desserte locale, mais aussi de pôle à pôle. La RN 20 supporte un trafic très important (45 300 véhicules / jour environ dont 13,4 % de poids lourds en 2009 au niveau de Mauchamps). Les trafics routiers les plus élevés (hors RN20) sont supportés au niveau d'Etréchy et sont compris entre 5 100 et 8 700 véh/j. La RN 20 se trouve au centre de la CCEJR et peut être considérée comme cloisonnante d'un point de vue environnemental, problème auquel remédient de nombreuses liaisons transversales au niveau d'Etréchy, assurées par les RD 148, RD 17 et RD 146. La desserte du Château de Chamarande s'avère problématique lors des événements culturels (stationnement sauvage, flux des véhicules...). La circulation des poids lourds est en augmentation régulière sur le secteur. La problématique de la circulation des engins agricoles, dont la coexistence avec les autres usagers est à organiser, est présente sur tout le territoire. Le traitement de leurs besoins de déplacement est un enjeu local.

Concernant la circulation, le territoire possède des infrastructures routières développées, permettant sa bonne accessibilité et sa connexion aux axes majeurs même si leurs performances peuvent être altérées, de façon très ponctuelle, à l'occasion de certaines traversées urbaines ou de contraintes topographiques (étroitesse de fonds de vallée).

Concernant les liaisons douces, l'itinéraire n°16 du SDDCD est en cours d'étude sur 2 tronçons : entre le Hameau de Gillevoisin et le Bourg de Janville-sur-Juine et entre Janville-sur-Juine et Bouray-sur-Juine). La première liaison douce, réalisée au cours des années 90, résulte d'un partenariat intercommunal entre les communes d'Etréchy et Auvers-Saint-



Georges, permettant à la commune d'Auvers d'être entièrement reliée aux services.

Le développement des aires de covoiturage dans les parkings des centres commerciaux est à l'étude. L'objectif est que ces centres commerciaux mettent à disposition des places de parking afin d'organiser le covoiturage. Cette initiative est inscrite dans le programme d'action transport et déplacement défini par la MSE.

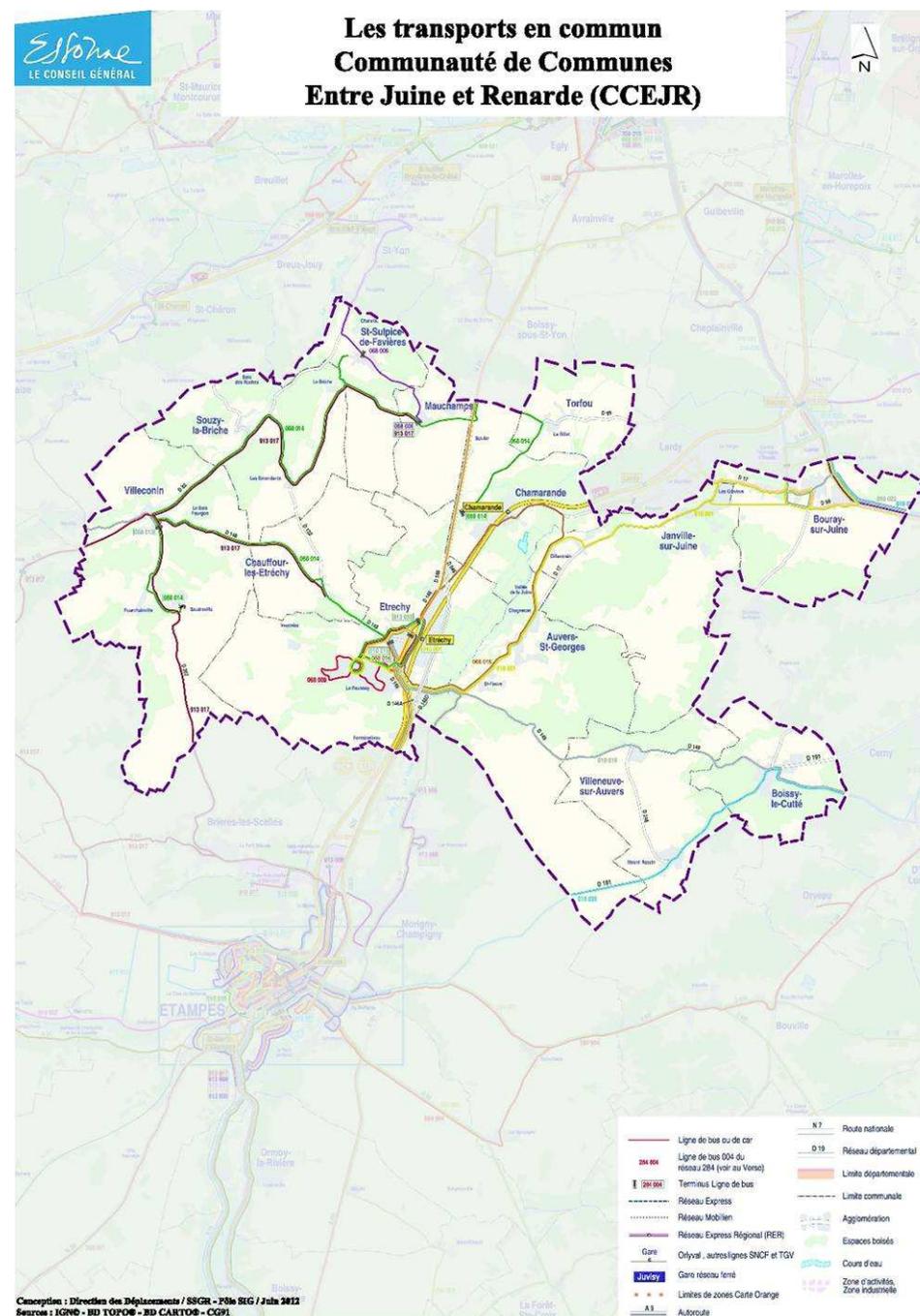
Les différents flux domicile travail se font majoritairement en voiture :

- **Flux internes : 1 453 dont** 761 en voiture, soit 52,37 %
- **Flux sortants : 6 004 dont** 4 308 en voiture, soit 71,75 %
- **Flux entrants : 1 737 dont** 1 457 en voiture, soit 83,88 %

Un réseau de transports en commun dont l'accessibilité doit être améliorée

Le territoire d'étude est traversé par la ligne C du RER. On dénombre la présence de 3 gares du RER C sur le territoire (Chamarande, Bouray et Etréchy). La part d'utilisation des transports en commun n'est élevée que pour les destinations parisiennes. Malgré la présence des 3 gares précitées, la part des transports en commun n'est prépondérante que pour les destinations parisiennes. Ainsi, les destinations de Brétigny-sur-Orge et Etampes, disposant pourtant d'une gare ne sont effectuées en transport en commun que pour 10 % des actifs.

La situation de l'utilisation des transports collectifs dans le secteur illustre la difficulté de leur développement en général dans les zones peu denses. Des problèmes de saturation des accès et des insuffisances de stationnement à proximité des gares SNCF peuvent également contribuer à expliquer la sous utilisation des transports en commun ferroviaires. En effet, l'utilisation des transports en commun est très dépendante de la proximité d'une gare SNCF et des conditions de rabattement sur celle-ci. Elle dépend aussi de la régularité du fonctionnement de la ligne du RER, la ligne de RER C rencontrant régulièrement des problèmes de régularité. Une étude de fonctionnement et d'accessibilité des gares SNCF est en cours et doit conduire à l'établissement d'un programme d'actions qu'il serait potentiellement intéressant de mettre en oeuvre pour améliorer les conditions d'accès aux gares.



Le territoire est également maillé par quelques lignes de bus. Une ligne de bus mise en place au printemps 1987, destinée à conduire les résidents d'Auvers-Saint-Georges et du sud de Chamarande vers la gare d'Etréchy, existe notamment. Néanmoins, le changement récent du matériel roulant (bus remplaçant les minibus) et le changement du parcours a induit une augmentation du temps de parcours et les horaires ne sont plus calées sur les horaires des RER. Cela entraîne une baisse de fréquentation de la ligne de bus induisant une augmentation de l'utilisation des parkings des gares.

Les différents flux domicile travail se font également, mais dans une bien moindre mesure, en transports en communs :

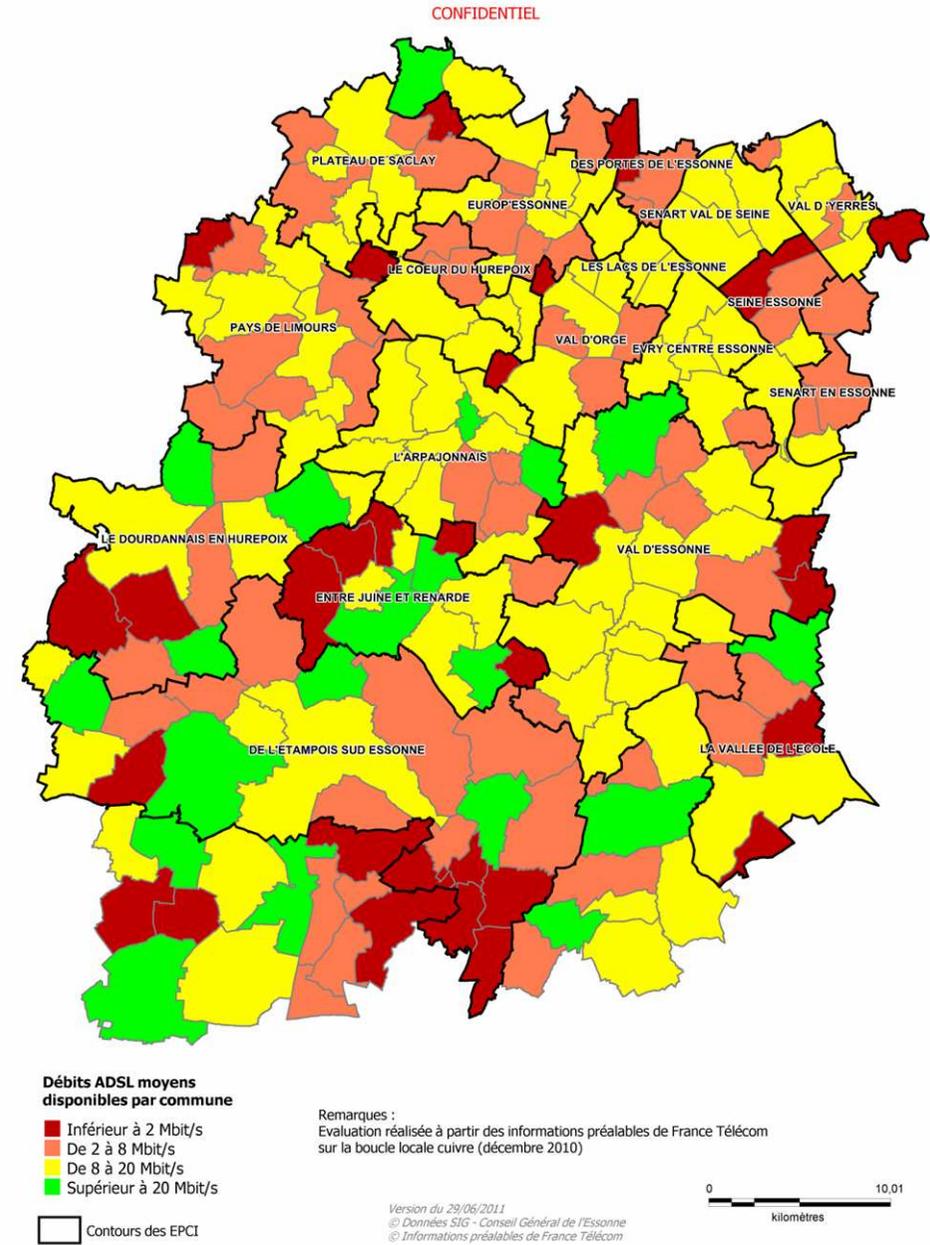
- **Flux internes : 1 453 dont** 100 en transports en commun, soit 6,88 %
- **Flux sortants : 6 004 dont** 1 540 en transports en commun, soit 25,65 %
- **Flux entrants : 1 737 dont** 232 en transports en commun, soit 13,36 %

5. Un accès inégal au Haut Débit sur le territoire

La Communauté de communes entre Juine et Renarde, territoire très peu dense et très rural, possède une couverture ADSL très contrastée. Les taux d'éligibilité ADSL à 6Mbits sont de 100% sur certaines petites communes, alors qu'à contrario certaines communes peinent à atteindre les 2Mbit/s, voire 512kbit/s pour l'une d'elles, Villeconin. Le territoire de la CCEJR, jugé peu rentable par les opérateurs, n'a pas été ciblé pour les déploiements futurs en très haut débit.

Le Conseil général de l'Essonne, par délibération du 20 juin 2010, a souhaité lever la principale cause d'inéligibilité à l'ADSL - c'est-à-dire le trop grand éloignement des abonnés par rapport au répartiteur téléphonique - sur les zones blanches de la commune de **Villeconin**. Le Conseil Général a donc mis en œuvre la solution NRA ZO pour couvrir les zones d'ombre présentes sur cette communes dont l'éligibilité à l'offre NRA-ZO a été vérifiée auprès de France Telecom, et a décidé d'installer 4 NRA ZO dans le sud de l'Essonne. Les travaux sont aujourd'hui terminés et les 3 grands opérateurs (FREE, SFR, ORANGE) ont prévu une ouverture commerciale synchronisée pour début septembre 2012.

Communes	Eligibilité à 512 kbit/s	Eligibilité à 2 Mbit/s	Eligibilité à 6 Mbit/s
AUVERS ST GEORG.	100%	97%	59%
BOISSY LE CUTTE	100%	0%	0%
BOURAY S/JUINE	100%	90%	41%
CHAMARANDE	100%	100%	100%
CHAUFFOUR L'ETR.	100%	100%	100%
ETRECHY	100%	100%	99%
JANVILLE S/JUINE	100%	100%	99%
MAUCHAMPS	100%	100%	98%
ST SULPICE DE FAV.	100%	39%	1%
SOUZY LA BRICHE	100%	17%	3%
TORFOU	100%	34%	0%
VILLECONIN	93%	2%	0%
VILLENEUVE S/AUV.	100%	100%	100%



Volet 2 : Cadre de vie

1. Un territoire à l'interface de deux grands paysages agricoles la Beauce et le Gâtinais

Le territoire de la communauté de communes d'Entre Juine et Renarde se situe à l'interface de deux entités paysagères :

- « les paysages de la Beauce » dont les entités paysagères les vallées de la Renarde et de la Juine Beauceronne ;
- « les paysages du Gâtinais », comprenant l'unité paysagère du plateau de la Beauce – Gâtinais.

Le paysage de la CCEJR se distingue notamment par les caractéristiques suivantes :

- un territoire ouvert agricole offrant des grands espaces de respiration ;
- des plateaux céréaliers en openfield avec un parcellaire agricole démesuré donnant un manque de repère dans le paysage ;
- un relief très contrasté de plateaux et de vallées encadrées par des forêts accrochées aux coteaux ;
- le paysage des vallées avec un patrimoine paysager de grande qualité, une belle association de parcelles agricoles, de boisements et de villages ;
- un patrimoine architectural et urbain riche et varié dans les vallées : villes et villages, châteaux et parcs ;
- des paysages de cours d'eau de qualité aux ambiances pittoresques ;
- les coteaux boisés des vallées faisant partie de la continuité forestière entre les massifs de Fontainebleau et de Rambouillet, l'horizon boisé des plateaux ;

- une progression de la forêt dans les fonds de vallée qui tend vers la fermeture du paysage ;
- une implantation urbaine qui privilégie encore les vallées, linéaire des fonds de vallées, le long des routes, mais avec des coupures d'urbanisation que se réduisent peu à peu créant une conurbation des villes et villages avec un espace urbain continu entre Etréchy et Lardy ;
- le passage de la RN 20 offre une image très routière de ses abords et des échangeurs.
- des routes de découverte des paysages essonniens et de transit souvent peu mises en valeur, créant des nuisances dans la traversée des villages ;
- une partie des communes de la CCEJR fait partie du PNR du Gâtinais et dispose ainsi d'ingénierie technique et d'outils spécifiques sur les questions paysagères.

2. Un territoire au patrimoine naturel et architectural riche

Eléments clés :

- 3 500 ha d'espaces naturels sensibles (ENS) recensés dont 166 ha en zone de préemption départementale et 284 ha en zone de préemption déléguée à la commune.
- 30 ha d'ENS acquis et/ou subventionnés au titre des ENS
- 197 ha en Plan Départemental d'Intervention Foncière (Coteau des Verts-Galants, Forêt du Belvédère, Carrière des Sablons...)
- 3381 ha en site inscrit et 4282 ha en site classé
- 2 boucles départementales de randonnée sur 54 km
- 93% population sont situés à moins de 2km d'ENS
- 81 édifices patrimoniaux protégés ou non au titre des monuments historiques (dont 4 classés, 18 inscrits) dont l'église de Saint-Sulpice-de-Favières, chef d'œuvre du gothique rayonnant.

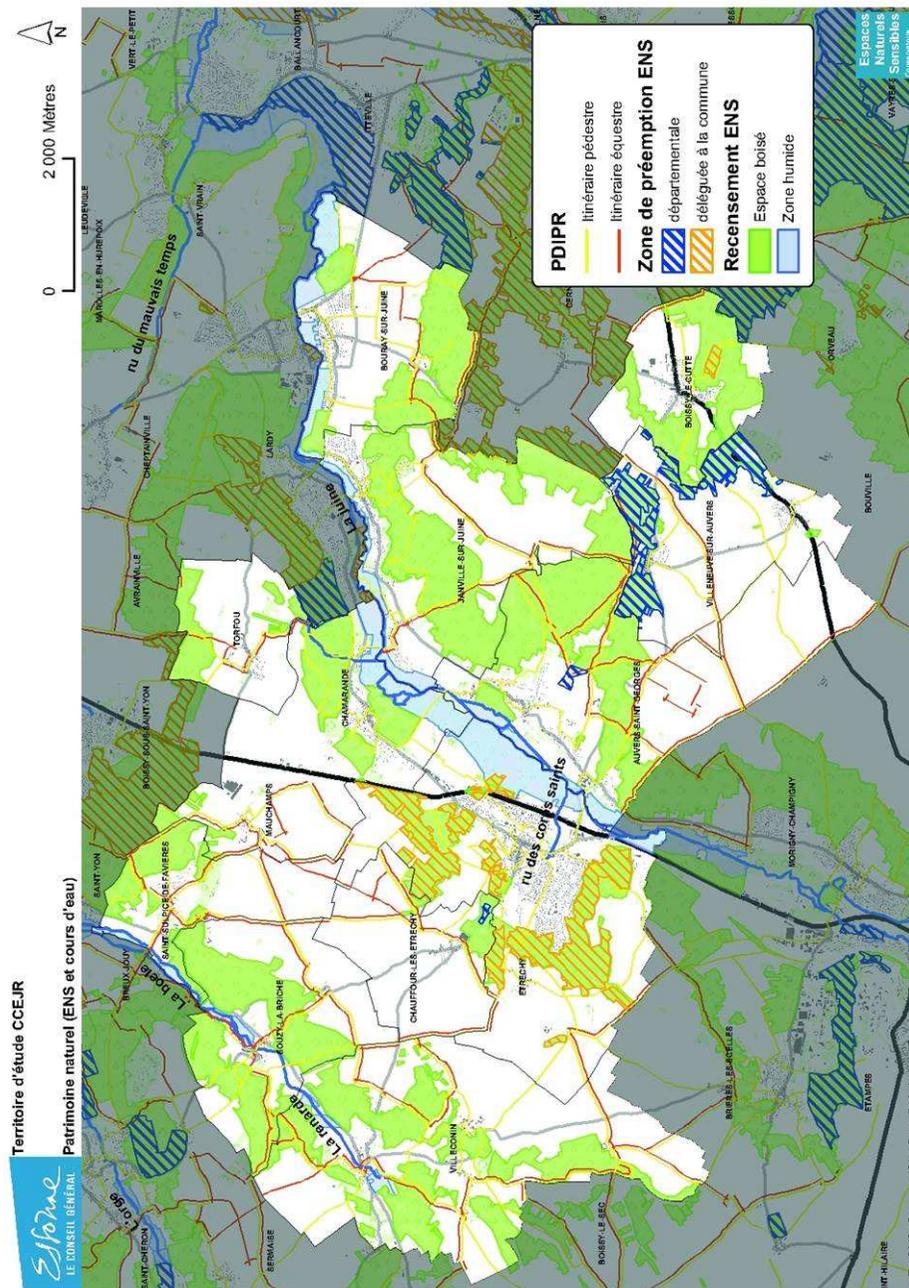
- Communes inscrites dans le PNR du Gâtinais : Chamarande, Janville-sur-Juine, Bouray-sur-Juine, Auvers-Saint-Georges, Villeneuve-sur-Auvers et Boissy-le-Cutté.
- ZPPAUP sur la commune d'Etréchy

Les vallées (Renarde, Juine) qui traversent l'ECPI présentent une importante biodiversité. L'intercommunalité est en majorité préservée, elle est traversée par la RN 20, axe historique qui rejoint Paris à Orléans. On note un bourg plus important, Etréchy sur lequel existe une ZPPAUP.

La vallée de la Renarde, très verte est très riche en patrimoine et les communes (Villeconin, Souzy-la-Briche et Saint-Sulpice de Favières) y sont très sensibles. On note la présence de la plus belle église de village de France à Saint-Sulpice-de-Favières (édifice classé au titre des monuments historiques) ainsi que de l'arboretum de Segrez (privé).

La vallée de la Juine, Auvers-Saint-Georges, Chamarande, Janville-sur-Juine, Bouray-sur-Juine et Villeneuve-sur-Auvers et Boissy-le-Cutté sont comprises sur le territoire du PNR du Gâtinais. Ce territoire est préservé, les communes sont toutes sensibles à leur patrimoine et environnement.

A noter, la présence du domaine départemental de Chamarande : château, parc, archives départementales et de la forêt départementale du Belvédère.



3. La question de l'eau

Eau potable : des difficultés sur deux communes

Toutes les communes sont alimentées par des forages, propriété des collectivités locales. Une commune présente actuellement des difficultés d'alimentation en eau potable, la commune d'Etréchy distribue actuellement une eau qui dépasse les limites de qualité pour six produits phytosanitaires (pesticides) dans l'eau. La commune arrive à la fin de sa deuxième dérogation et devra mettre en place très rapidement des solutions pour fournir une eau conforme. Cette solution, en voie de réalisation, a été actée par les différents partenaires. Elle se traduit par une interconnexion principale avec le réseau d'eau potable du SI des Eaux du Plateau de Beauce, et une interconnexion de secours avec le SI des Eaux de la Vallée de la Juine. La mise en service interviendra dans le courant de 2013.

La commune de Villeneuve-sur-Auvers présentait des difficultés puisque son forage était jugé non protégé par les autorités sanitaires. Néanmoins, cette situation a été résolue puisqu'une interconnexion avec le SIE de la Vallée de la Juine a été réalisée. Plusieurs nappes sont présentes sur le territoire. Mais deux nappes principales sont utilisées pour l'alimentation en eau potable : l'aquifère multicouche de la nappe de Beauce et les calcaires du Champigny. La nappe de Beauce est touchée par des pollutions d'origine agricole ou industrielle. La nappe de Champigny, plus profonde, n'est pour le moment pratiquement pas touchée par les pollutions.

Le prix de l'eau global sur ce territoire est en 2005 de 4,04 € TTC ce qui est supérieur de 13% à la moyenne départementale. Néanmoins de grandes variations de prix sont observées parmi les communes : ainsi, le prix de l'eau à Etréchy ou à Saint-Sulpices-de-Favière est très inférieur à la moyenne départementale contrairement à Auvers-Saint-Georges, où il est de 5,40 € TTC/m³. Ce prix élevé à Auvers-Saint-Georges s'explique par la mise en place de l'assainissement collectif au début des années 2000.

L'assainissement

La station d'épuration du syndicat de Lardy-Bouray-Janville-sur-Juine dessert une partie de ce territoire. La filière eau est encore conforme aux normes actuelles de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines mais n'intègre pas les besoins de traitement dus à l'urbanisation. La filière boues n'est par contre pas conforme à la réglementation. La filière eau est elle-même aujourd'hui vieillissante et nécessite absolument une remise à niveau qui passe par un déplacement incontournable de cet équipement, désormais inséré en plein cœur d'une zone d'habitat et quasi inaccessible pour des travaux ou pour une évacuation régulière et supportable des boues. Le syndicat a actuellement un projet de reconstruction sur la commune de Saint-Vrain (terrain acquis) suite à des études menées depuis de longues années, mais qui, à ce jour, rencontre des oppositions de la part d'associations.

La Commune d'Etréchy dispose d'une station d'épuration d'une capacité de 10.000 équivalent/habitants, qui recueille aussi les effluents de la commune d'Auvers-Saint-Georges. Cet équipement a été primé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la qualité de son traitement et sa solution originale de séchage solaires des boues. En son temps (1992), elle a été la première en Ile-de-France pour le traitement des nitrates au niveau Engl₂.

Quant à la commune de Chamarande, elle finalise le dossier de remplacement de la station actuelle qui date de 1985 (lagunage aéré) par une station à bio disques et roseaux, station sur le point de recevoir le label éco station. La réfection du réseau d'assainissement intra-bourg est terminée. Le réseau intra-domaine sera terminé mi 2013.

Concernant l'assainissement non collectif, certains dispositifs ne sont pas conformes et seront à mettre en conformité, mais il est difficile d'évaluer précisément leur nombre. A noter que le SIBSO a mis en place, au 1er janvier 2012, le SPANC sur les communes de la vallée de la Renarde.

Sur ce territoire, la commune de Boissy-le-Cutté ne dispose pas d'un document de programmation des investissements sur les réseaux.

Quelles pratiques actuelles d'exemplarité en matière de gestion de l'eau :

En matière de produits phytosanitaires

Les communes d'Auvers-Saint-Georges, de Janville-sur-Juine et de Bouray-sur-Juine se sont engagées dans la démarche, engagée par le PNR, de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Les autres communes pourront toutefois être mobilisées dans le cadre de différents projets collectifs qui touchent ce territoire (extension du projet Phyt'Eaux Cités mise en place par le SIBSO, Phyt'Eaux Juine et Phyt'Eaux PNR).

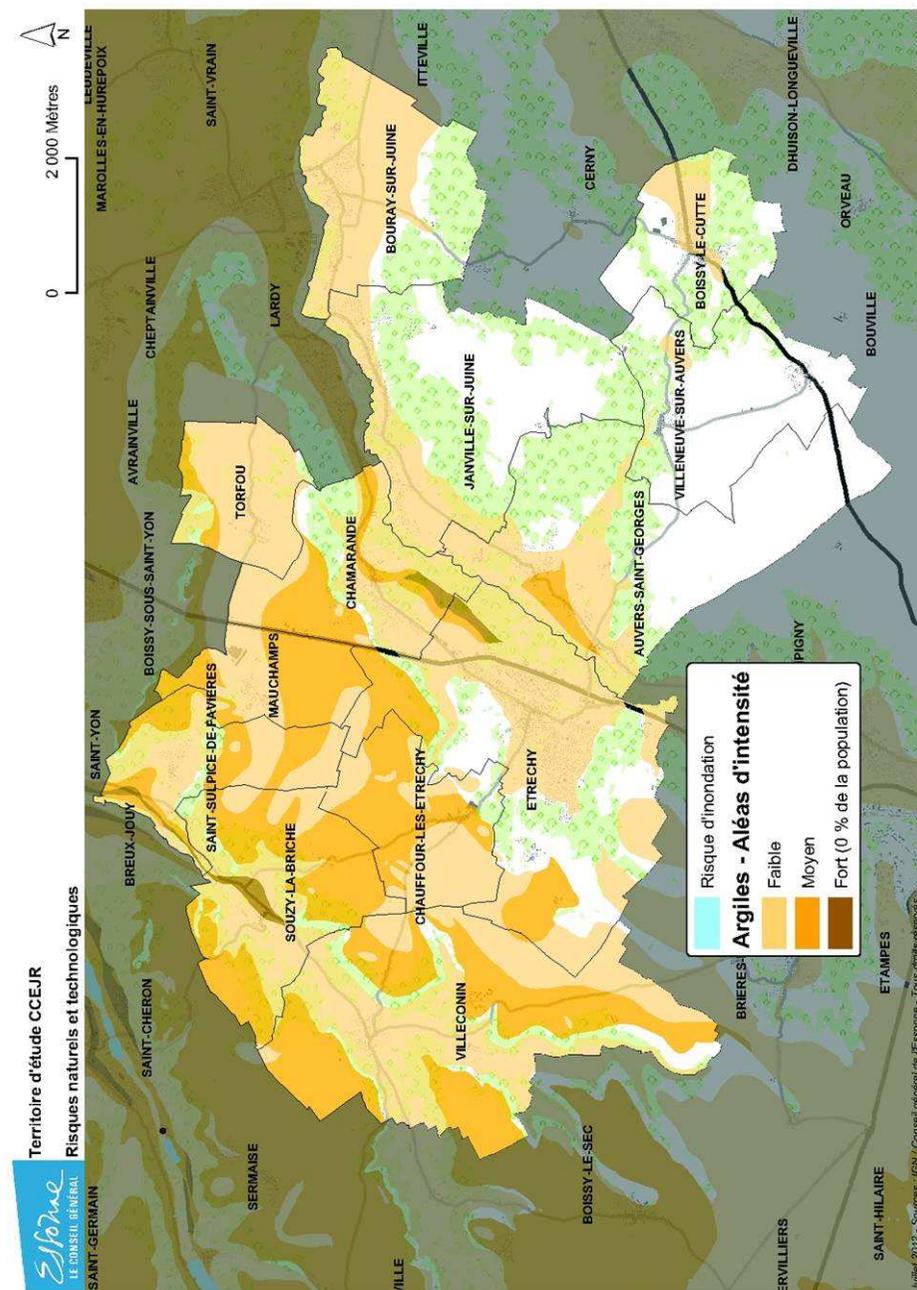
En matière d'assainissement des bâtiments publics

Le SIVSO (Villeconin, Souzy-la-Briche, Saint-Sulpice-de-Favière et Mauchamps) et le SIA Lardy-Bouray-Janville ont mis en place des pratiques de contrôle des branchements d'assainissement des bâtiments communaux. Pour les communes, qui ne sont pas membres de ces syndicats, le service de l'eau du département n'a pas connaissance de démarches engagées. La commune d'Etréchy réalise sur l'ensemble du patrimoine bâti, public ou privé, un contrôle de conformité en assainissement.

4. Un territoire sensible aux ruissellements d'origine agricole

Il n'y a pas d'installation SEVESO sur le territoire de la CCEJR. Il n'y a pas non plus de PPRI et le risque fort lié au gonflement/retrait d'argile n'est pas présent sur le territoire.

Il n'y a pas de PPRI, traduisant l'absence de risque de débordement de cours d'eau. Il existe toutefois des problèmes importants de ruissellements d'origine agricole, en particulier liés au plateau de Mauchamps.



La commune de Saint-Sulpice-de-Favières est la plus affectée mais d'autres communes ont connu des problèmes de coulées boueuses. Il y a des démarches en cours pour traiter localement le problème (Saint-Sulpice-de-Favières) mais il n'y a pas de démarche globale à l'échelle du plateau pour traiter ces problèmes récurrents à la source.

5. Gestion des déchets

Pour la collecte et le traitement le territoire est à cheval sur le SIREDOM et le SICTOM du Hurepoix dont l'un des syndicats s'est engagé dans un PLPD et l'autre non, cela risquant d'engendrer des déséquilibres de la gestion des déchets sur ce territoire.

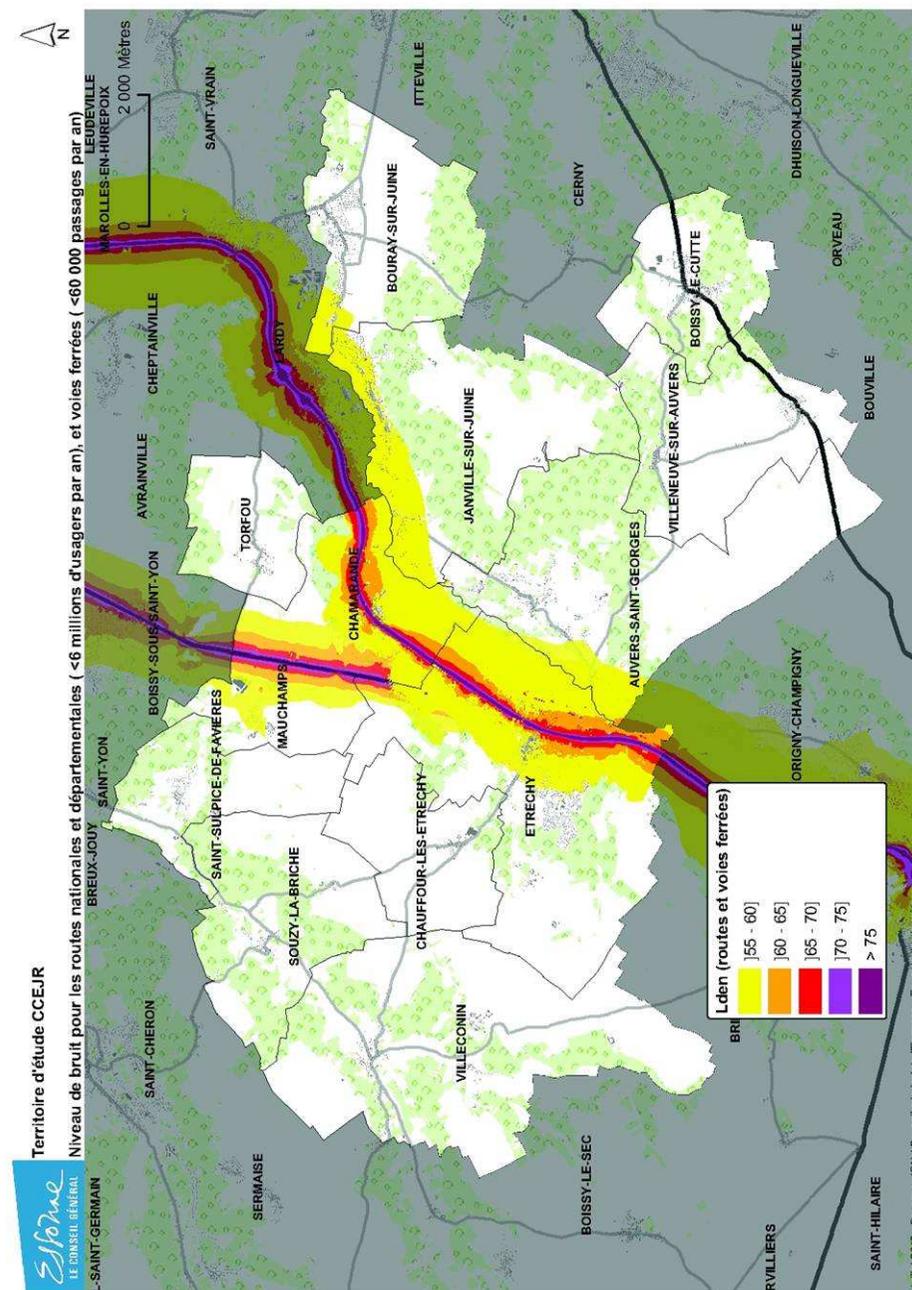
La CCEJR est en partie inscrite dans le programme local de prévention des déchets (PLPD) du SIREDOM.

Il n'existe pas de déchetterie sur le territoire de la CCEJR. Par contre, deux déchetteries sont à la disposition des administrés, l'une en périphérie nord (Lardy), l'autre en périphérie sud (Brières-les-Scellés).

6. Un territoire soumis au bruit

Environ 4 % de la population de la CCEJR se trouve au-dessus du seuil réglementaire (65 dB) selon l'étude menée par le CG en 2007. Les nuisances sonores sont émises depuis la N20 qui traverse le territoire du nord au sud.

La directive européenne de 2002 impose la réalisation d'une carte stratégique du bruit (carte en cours de réalisation par Bruitparif – publication à assurer par l'autorité compétente) et d'un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE). Le PPBE montre un impact important de la RN20, qui sera traité de manière globale dans le schéma de requalification de la RN20, le PPBE ayant mis en avant 17 sites prioritaires ne concernant pas les voies en cours de requalification.



7. Un panorama énergétique différent de celui du département

La consommation énergétique du bâti résidentiel du territoire d'étude est supérieure à la moyenne départementale (22,4MWh par logement contre 19,7 pour le département). Cette consommation est également supérieure à la moyenne régionale (16,4MWh par logement). Cette consommation supérieure s'explique notamment par la morphologie de l'habitat (pavillonnaire essentiellement). Le panorama énergétique doit toutefois être précisé et étudié pour les autres secteurs (activités industrielles, activités tertiaires, etc.).

Il existe, pour les communes appartenant au PNR du Gâtinais français, une politique d'incitation (PIG) à l'éco rénovation pour améliorer l'efficacité énergétique du bâti et développer les énergies renouvelables locales (filière bois).

Le panorama énergétique doit toutefois être précisé et étudié pour les autres secteurs (activités industrielles, activités tertiaires, etc.).

La plupart des communes est concernée par un zonage favorable au développement de l'éolien (SRE), à l'exception de Janville et Bouray.

La CCC est située dans une zone favorable au développement de la géothermie utilisant une pompe à chaleur sur nappe superficielle.

8. Politique de développement durable

Dans le cadre de l'Agenda 21 essonnien, le Conseil général encourage et valorise les projets et démarches de développement durable portées par les acteurs locaux pour traduire de façon opérationnelle les principes du développement durable et solidaire sur les territoires et en favoriser leur diffusion.

La charte du PNR du Gâtinais français a valeur d'Agenda 21 local, dans la mesure où elle constitue un projet territorial de développement durable. Le PNR du Gâtinais français, dans le cadre de son contrat avec l'ADEME, a

réalisé des conseils d'orientation énergétique pour le patrimoine des communes de son territoire, créé un espace info énergie pour les particuliers et souhaite développer des filières économiques locales autour de l'efficacité énergétique (isolation écologique,...). Sur cette base, le Parc a fait une évaluation de ses émissions de GES et a proposé d'en faire de même pour les communes volontaires. La Commune de Bouray-sur-Juine a ainsi participé de façon volontaire à l'expérimentation proposée par le PNR du Gâtinais français pour l'évaluation des émissions de GES Patrimoine/services. Un Plan Climat Energie Territorial (PCET) est en cours d'élaboration à l'échelle du PNR.

On assiste à une montée progressive des projets d'éducation au développement durable. On dénombre 1 action éducative thématique développement durable pour l'année scolaire 2010-2011 dans le cadre du dispositif « Mieux se former au collège ». Enfin, on dénombre une dizaine d'actions labellisées « Agenda 21 de l'Essonne » sur ce territoire.

Volet 3 : La population

1. Un territoire faiblement peuplé et une croissance démographique de moins en moins forte

La CCEJR représente 1.3% de la population de l'Essonne et compte 16 385 habitants en 2009.

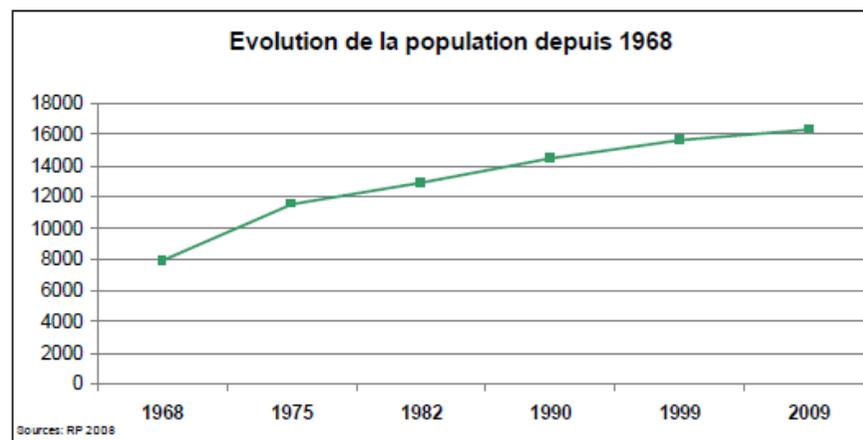
Depuis 1968, la population de la CC a plus que doublé (7923 hab. en 1968) et a connu une période de très forte croissance entre 1968 et 1975 (+46.1%) et une période de croissance soutenue entre 1975 et 1999 (toujours bien plus supérieure à celle de département).

On note cependant une **perte de vitesse de la croissance de la population sur la dernière période, inférieur à celle de l'Essonne.**

Etréchy concentre 38% de la population du territoire (6273 hab.) en 2009. L'armature urbaine secondaire de la CC est organisée autour de **5 communes comptant entre 1000 et 2000 habitants.** Il s'agit des communes d'Auvers-Saint-Georges, Chamarande, Janville-sur-Juine et Bouray-sur-Juine, qui ont concentré l'urbanisation le long de la Vallée de la Juine ; mais aussi la commune de Boissy-le-Cutté qui semble avoir attiré des habitants par son développement industriel. Les 7 autres communes de la CC comptent moins de 1000 habitants : Chauffour-les-Etréchy, Mauchamps, St-Sulpice-de-Favières, Souzy-la-Briche, Torfou, Villeconin, Villeneuve-sur-Auvers. Il s'agit des **communes plus rurales** localisées sur les plateaux à l'Est et à l'Ouest de la Juine

Alors que le taux de variation annuel de la population de la CCEJR était de 1.5% par an entre 1982 et 1990, soit un taux bien au dessus de celui de l'Essonne à cette période (1.2% par an), **il n'a cessé de chuter depuis 1990**, pour finalement atteindre sur la période 1999 – 2008 un taux de 0.5% par an, inférieur à celui du Département (0.7% par an). Sur cette période cela correspond à une augmentation de 651 habitants sur l'ensemble de la CC.

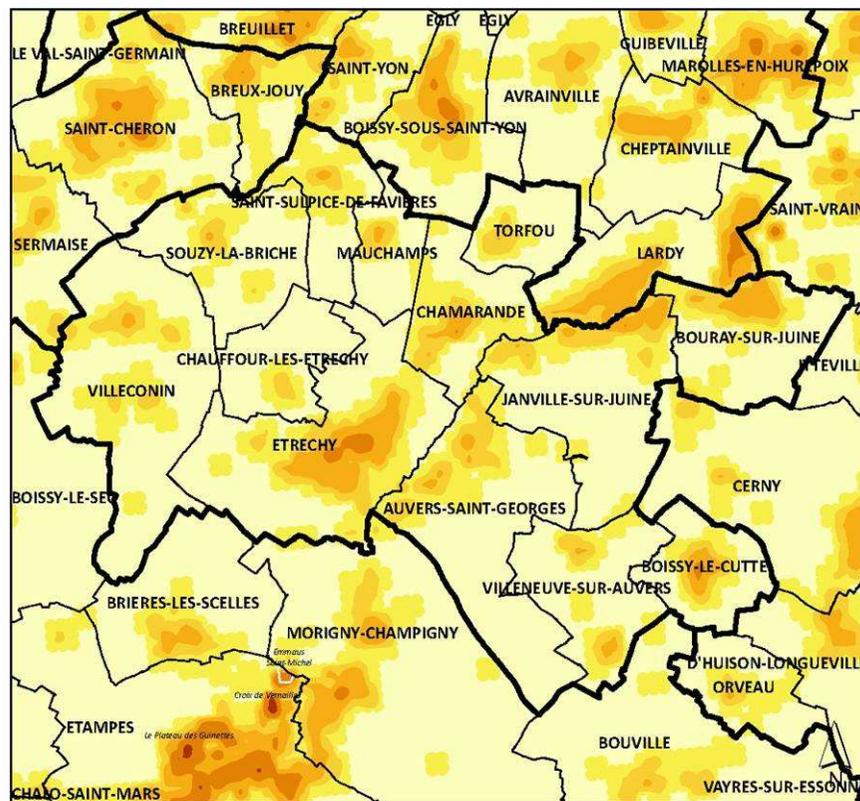
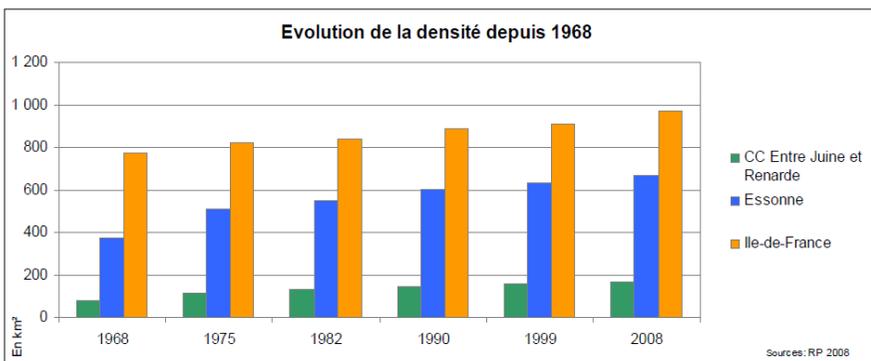
En analysant le détail de la variation annuelle de population du territoire communautaire sur la période 1999-2008, on note que les taux des communes d'Etréchy (+0.2%), de Bouray-sur-Juine (+0.3%) et de Janville-sur-Juine (+0.4%) sont inférieurs au taux de la CC (+0.5%). Au contraire, les communes d'Auvers-St-Georges (+1.3%), de Boissy-le-Cutté (+1.1%) et de Chamarande (+0.7%) ont des taux de variation de population annuel supérieur à celui du territoire communautaire sur cette même période. Bien qu'ayant une population moins importante, Souzy-la-Briche est la seule commune avec un taux négatif de – 1.6% résultant de la restructuration de la Cité Bethléem du Secours Catholique Français.



Il s'agit d'un **territoire peu dense** comparé aux moyennes des densités départementales et régionales. De 1968 à 2008, le territoire est passé d'une densité de 79 à 163 hab/km². Cette densité de population qui reste très faible semble illustrer une tradition d'accueil des nouvelles populations essentiellement par la construction de maisons individuelles et de peu d'habitats collectifs.

Notons que l'on retrouve les plus fortes densités de population dans **certaines communes localisées le long de la vallée de la Juine**, cette dernière concentrant l'essentiel de l'urbanisation de la CC. Ainsi, en 2008, Etréchy (441 hab/km²), Chamarande (189 hab/km²), Janville-sur-Juine (174 hab/km²) et Bouray-sur-Juine (267 hab/km²) ont une densité de population supérieur à celle de la CC. Les plus fortes densités de population sont en partie liées à la présence des gares.

Notons également les densités de populations élevées (dans ce contexte territorial) de la commune plus excentrée de **Boissy-le-Cutté** (288 hab/km²).



Sources : © IGN © INSEE RFL 2009

© CG91 - DVHC - Juin 2012

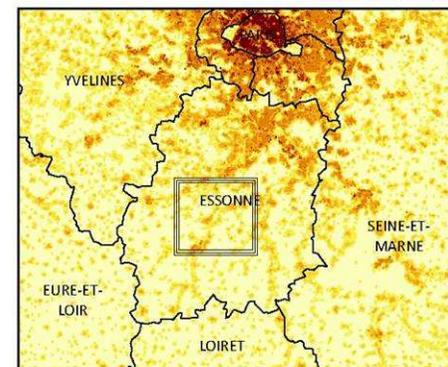
NOMBRE D'HABITANTS EN 2009



DECOUPEGES GEOGRAPHIQUES

- Territoire d'étude
- Commune
- Quartiers prioritaires (en ANRU)

Interpolation réalisée à partir de l'estimation carroyée de la population en 2009 sur des mailles de 4 hectares.



Une croissance démographique justifiée par des causes différentes selon les périodes

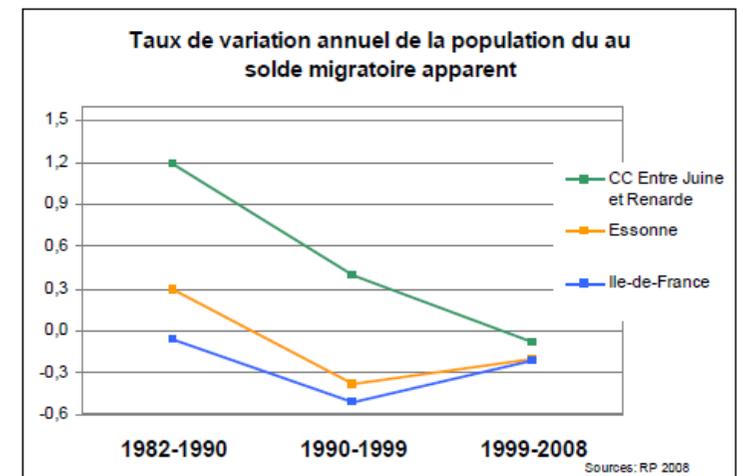
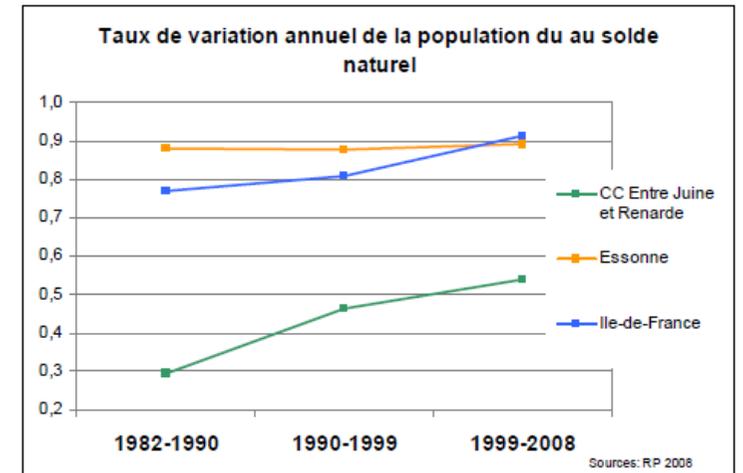
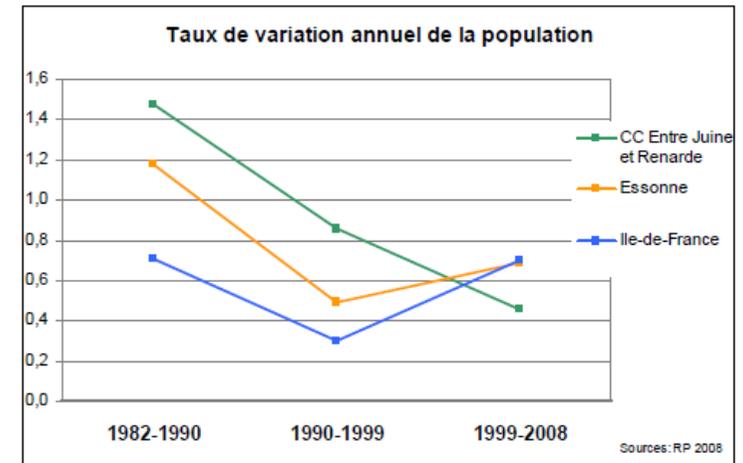
Sur la période 1982-1990, la croissance démographique soutenue s'explique par un solde migratoire très élevé et nettement supérieur à celui de l'Essonne. Sur cette période, le taux annuel de variation du au solde migratoire est de +1,2% sur le territoire alors qu'il n'est que de +0,3% sur l'Essonne et de -0,1% sur l'Ile-de-France.

Sur la période 1990-1999, la croissance démographique s'explique à la fois par un solde migratoire toujours positif (+0,4% par an) mais en forte baisse et par un solde naturel positif (environ 0,5% par an) mais inférieur aux moyennes essonnienne et régionale (0,9% par an et 0,8% par an)

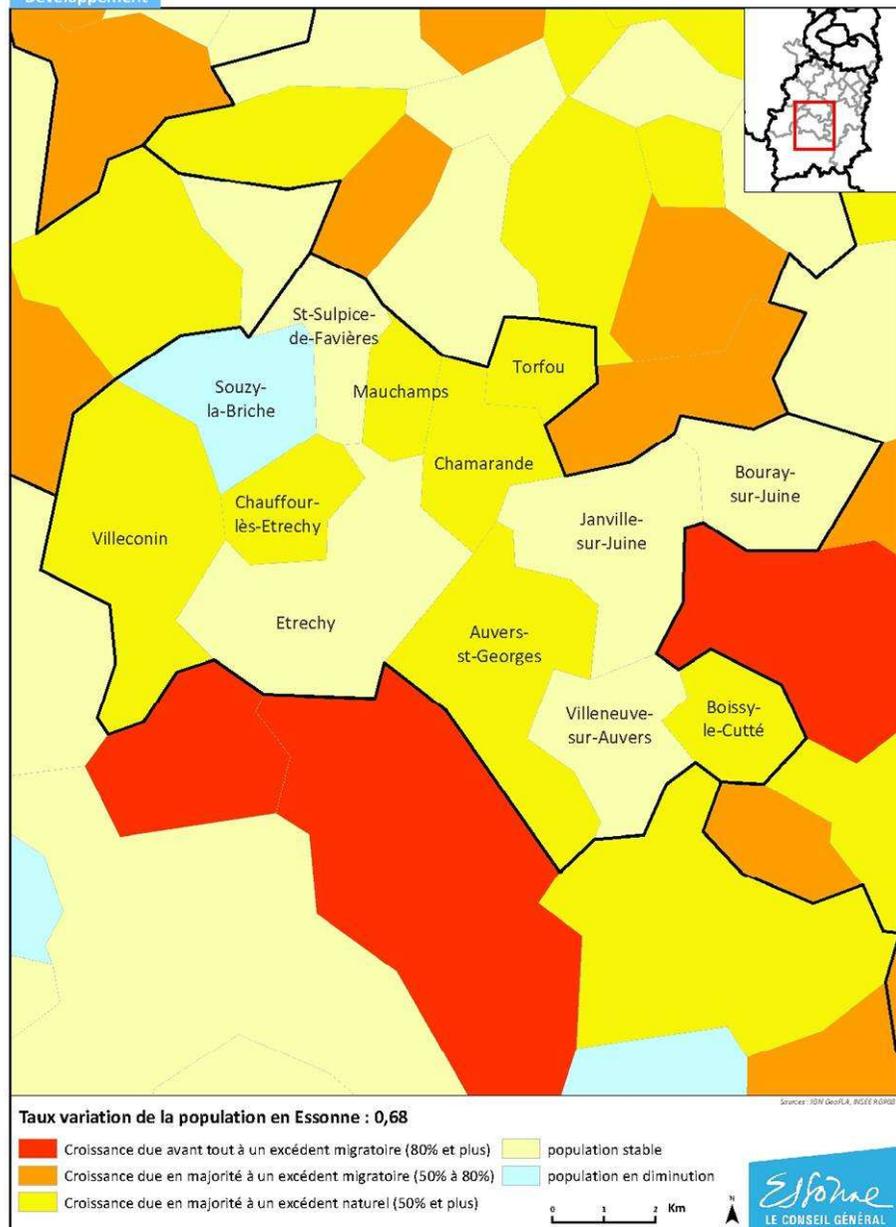
Le moteur de la croissance démographique sur la dernière période (1999-2008) est l'accroissement naturel, qui cependant est faible au regard de celui du département. Ce taux de variation de la population de la CC dû au mouvement naturel est de 0.5% par an sur cette période. Sur la période 1999-2008, le taux de variation annuel de la population dû au solde migratoire est de -0.1%. Cela signifie que désormais la population croît grâce à son solde naturel.

Sur cette période allant de 1999-2008, on peut noter qu'Etréchy, ville principale de la CC, a l'un des taux de variation de la population du au mouvement naturel les plus bas de la communauté avec +0.3% par an. Cependant, en terme d'effectif sur 1999-2008, Etréchy est la commune qui obtient le solde naturel le plus important (+171) de la CC.

Toujours sur la période 1999 – 2008, Etréchy a un solde migratoire négatif (-69 hab.), tout comme Bouray-sur-Juine (-32 hab.) ou Janville-sur-Juine (-14 hab.). A l'inverse, les communes de Villoconin (+34 hab.) et d'Auvers-St-Georges (+49 hab.) se distinguent, avec des taux de variation de population du au mouvement migratoire très supérieurs à la moyenne du territoire et de l'Essonne.



Évolution de la population entre 1999 et 2008 (%)



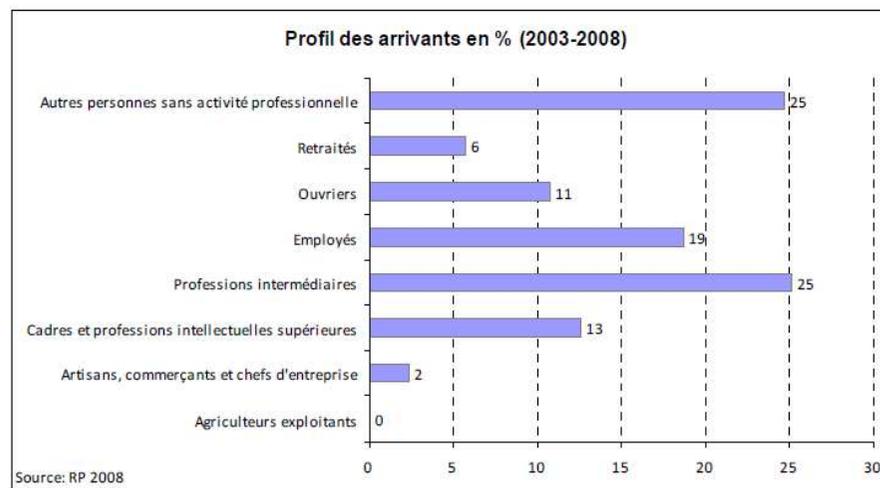
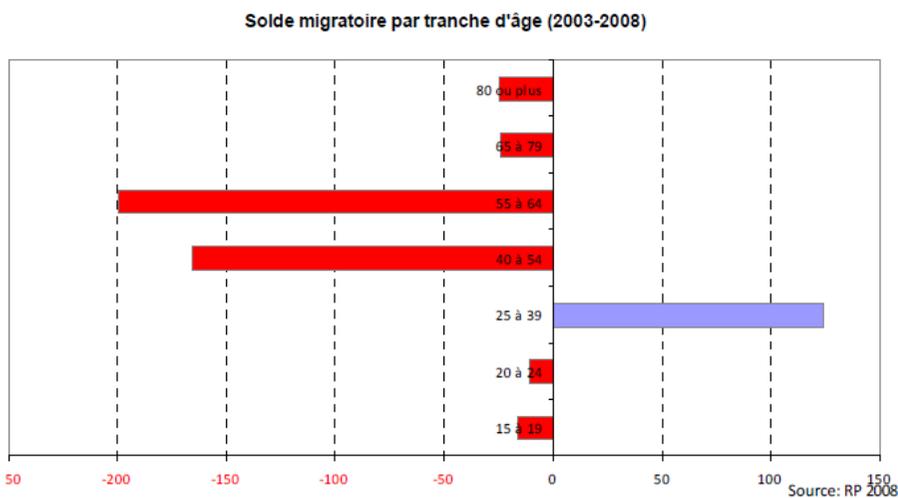
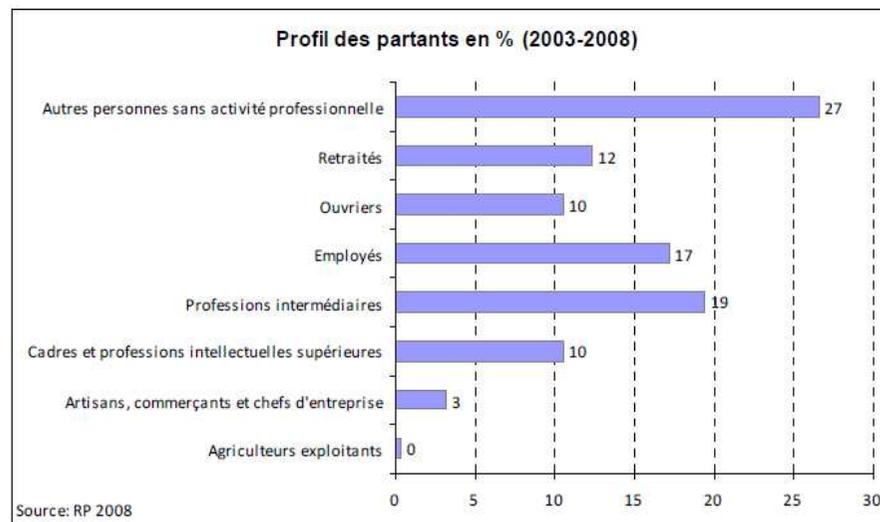
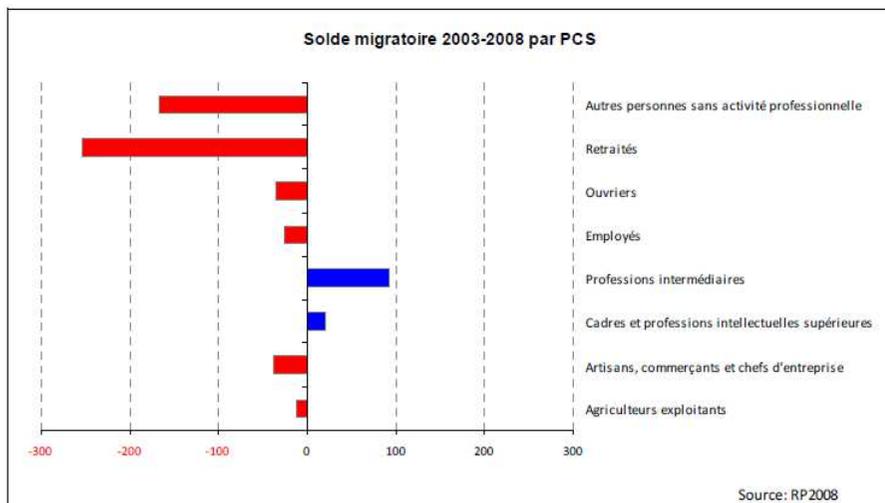
Un territoire attractif pour les professions intermédiaires et qui attire davantage les 25-39 ans

Au regard des soldes migratoires, on constate un fort départ des retraités (environ - 250 personnes en 5 ans). Pour les autres PCS, le solde migratoire n'est positif que pour les professions intermédiaires et les cadres et professions intellectuelles supérieures. Les autres PCS enregistrent un solde migratoire négatif.

Sur l'ensemble de la population des nouveaux arrivants, le territoire est attractif pour les professions intermédiaires (25% des nouveaux arrivants) et moins pour les cadres et professions intellectuelles supérieures (13%) que sur l'Essonne dans son ensemble (respectivement 20% et 17%).

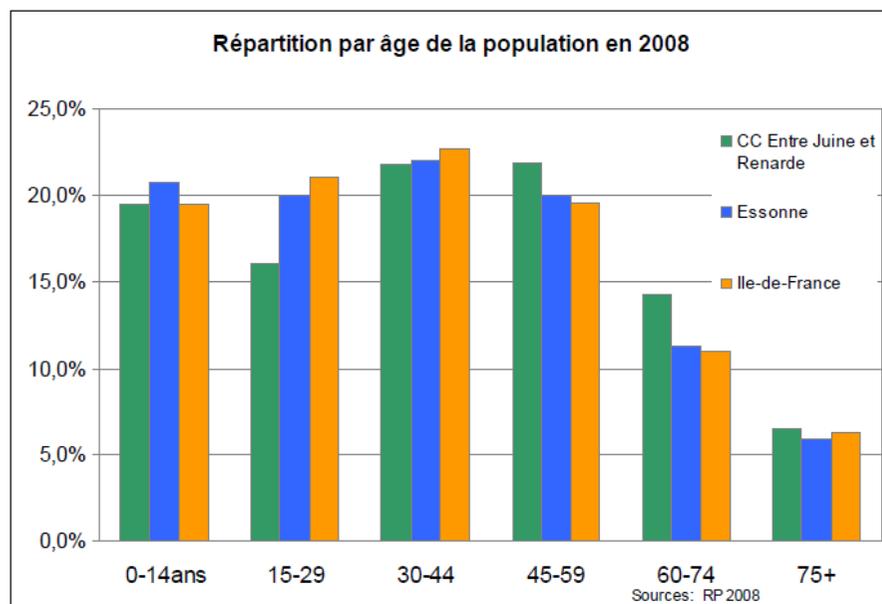
Les profils des partants sur ce territoire sont très semblables aux grandes tendances que l'on retrouve à l'échelle départementale. Ainsi, même si le solde des entrées et sorties des retraités est très fortement négatif, ceux-ci représentent seulement 12% des partants de la CCEJR, contre 14% des partants de l'Essonne, ce qui est relativement similaire.

Le solde migratoire par tranche d'âge nous indique que **seuls les 25 – 39 ans sont plus nombreux à arriver qu'à partir** sur la période 2003-2008. Pourtant, le profil des arrivants sur le territoire nous indique que **la CCEJR a accueilli un taux de 40-54 ans et de 55-64 ans bien plus important qu'en Essonne (44% des arrivants contre 34% en Essonne). Dans le même temps ces mêmes tranches d'âges ont également tendance, sur la période 2003-2008, à plus partir de ce territoire que du reste de l'Essonne (49% des départs contre 41% en Essonne).**

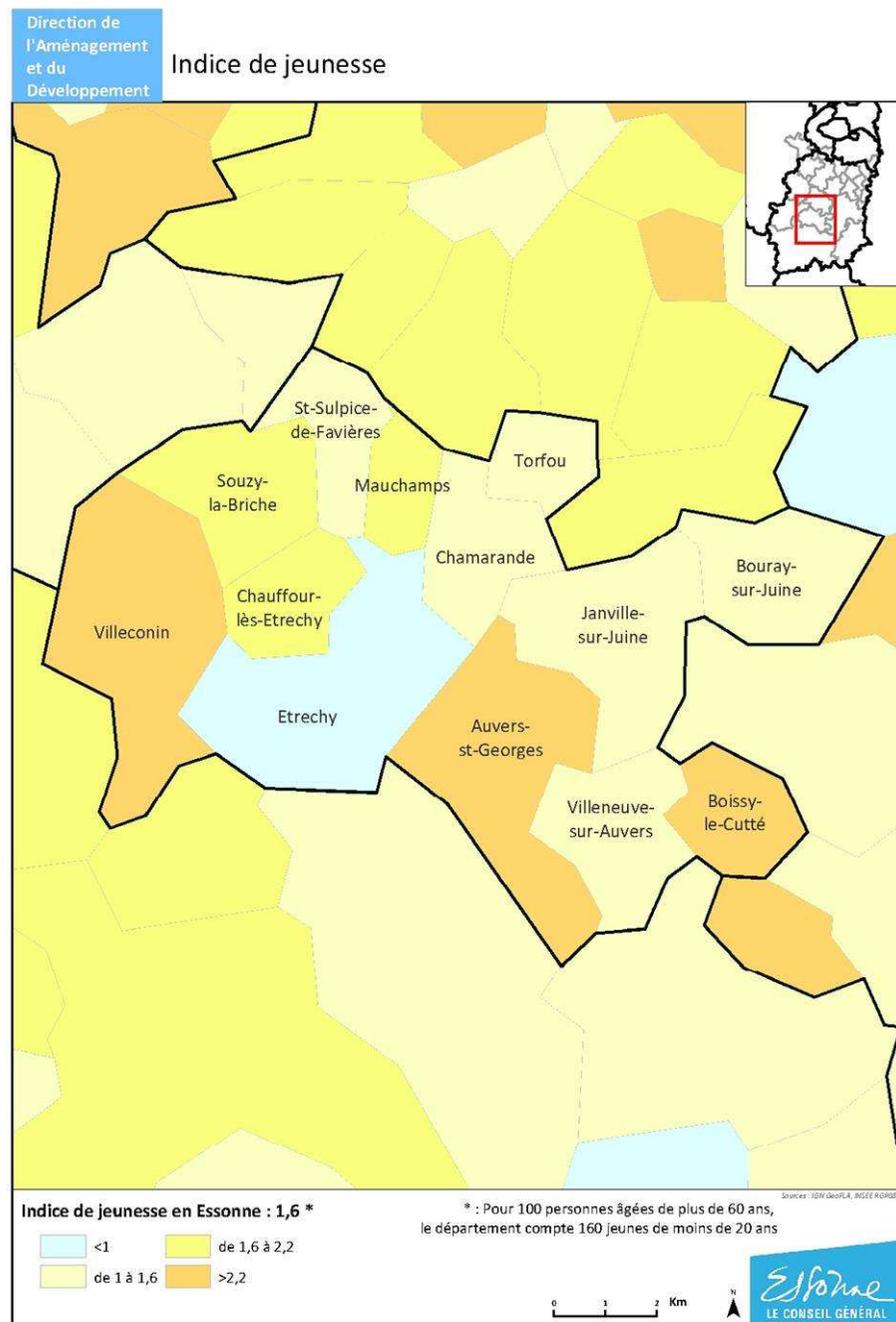


2. Répartition par âge : un vieillissement de la population et une sous représentation des jeunes adultes

A l'échelle de la CCEJR, les populations les plus représentées sont les 30-59 ans (43.7% de la population) et les 0-14 ans (19.6% de la population). Ces proportions, qui semblent indiquer la présence importante de familles avec enfant(s), sont relativement similaires à celles que l'on retrouve en Essonne et en Ile de France.



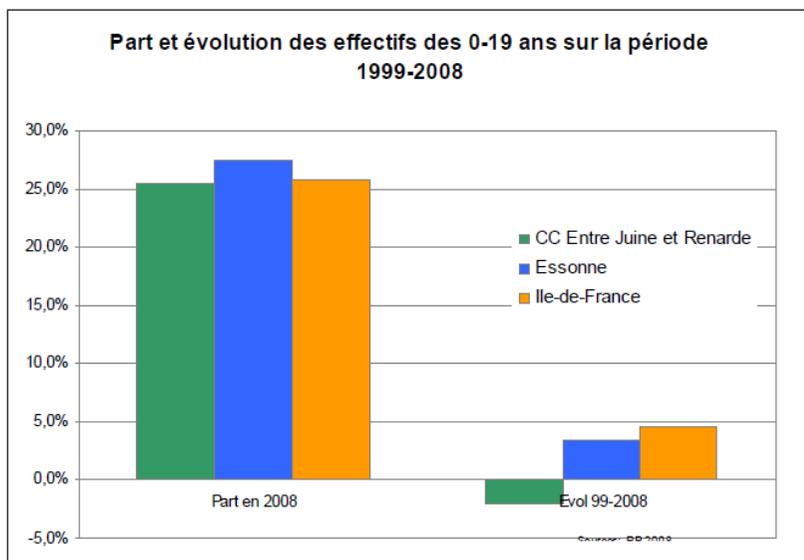
Pourtant, si l'on regarde le taux de natalité entre 1999 et 2008, on s'aperçoit que ce dernier est très faible en comparaison avec l'Essonne et l'IDF (CCEJR : 10.92‰, Essonne : 14.96‰, IDF : 15.55‰).



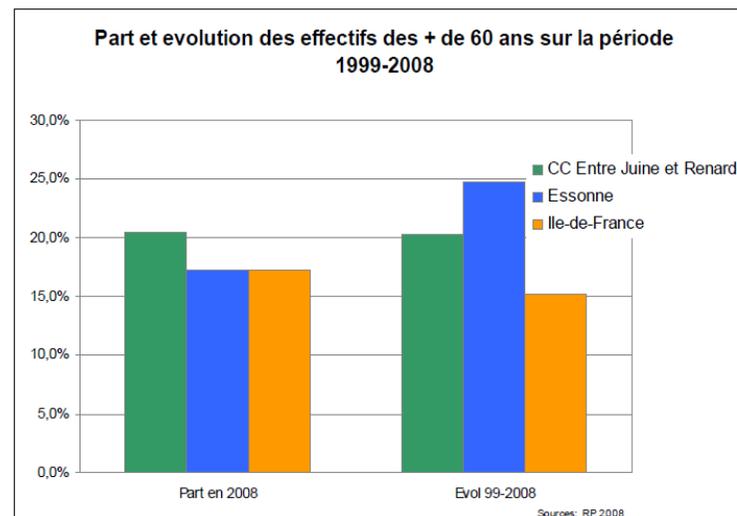
En comparaison avec la surreprésentation des 0-14 ans et des 30-59 ans, on peut supposer qu'il s'agit de familles installées depuis longtemps et qui ont eut des enfants avant 1999, ou qu'il s'agit de familles qui se sont installées récemment en ayant déjà des enfants.

Malgré cette place importante des 0-14 ans dans la population de la CC, on constate une sous représentation des 15-29 ans (16% de la pop. contre 20% en Essonne). En 2008, la démographie par tranche d'âge de la population de 0 à 25 ans précise ce constat : les parts de populations sur les tranches d'âge 0-2 ans, 3-5 ans, 6-10 ans et 11-16 ans sont globalement similaires à celles de l'Essonne ; par contre sur la tranche d'âge 17-25 ans, la part dans la population de la CCEJR est bien inférieure à celle de l'Essonne (9.8% contre 12%). On pouvait déjà faire ce même constat en 1999.

On peut supposer que la présence moindre de jeunes (31,9% de 0-25 dans la pop. de la CCEJR en 2008, contre 35.5% en Essonne et 34.3% en IDF) est dû au fait que le territoire ne semble pas répondre aux attentes des 15-29 ans voire des 17-25 ans, soit des populations entrant dans l'âge adulte.



En 2008, la **part des plus de 60 ans est bien plus importante** sur le territoire de la CCEJR qu'en Essonne et Ile-de-France (20.8% de la pop CCEJR, 17.2% en Essonne, 17.2% en IDF). Cependant, la croissance de la part des + de 60 ans et des plus de 75 ans sur le territoire évolue moins vite qu'en Essonne. A noter : **l'arrivée particulièrement importante de + de 75 ans sur la commune de Villeneuve-sur-Auvers entre 1999-2008 (+ 37 personnes de + de 75 ans soit une augmentation de 232.6%).**



Le constat de la présence d'une population moins jeune et plus âgée s'accroît sur la commune d'Etréchy, principale centralité du territoire. En 2008, la part des 0-19 ans est de 22.2% de la population totale contre 27.5% en Essonne. En parallèle, la part des + de 65 ans est de 25.9% alors qu'elle n'atteint que 17.3% en Essonne.

Enfin, les indices de jeunesse et de vieillissement de la CCEJR, au-delà de souligner une sous représentation des jeunes de – de 20 ans et une surreprésentation des + de 60 ans en 2008 par rapport à l'Essonne et à l'Ile-de-France, font ressortir une **tendance au vieillissement de sa population**. En effet, la place des jeunes par rapport aux + de 60 ans diminue entre 1999 et 2008, passant d'un indice de jeunesse de 1.5 à 1.2. Parallèlement, la place des + de 60 ans par rapport aux jeunes augmente, passant de 0.7 à 0.8 sur cette même période.

3. Composition des ménages et niveau de vie

Des ménages en couple surreprésentés

En 2008, la taille moyenne des ménages sur le territoire de la CCEJR est quasiment égale à celle de l'Essonne (2.52 contre 2.53 en Essonne). Les communes de **Boissy-le-Cutté** (2.86) et de **Mauchamps** (2.88) se distinguent par la **taille moyenne élevée de leurs ménages**.

En 2008, la répartition des ménages nous indique un taux très important de ménages en couple (près de 70% des ménages de la CCEJR). Si la légère surreprésentation des couples avec enfants (37% des ménages contre 35.5% en Essonne) paraît logique sur ce territoire de desserrement résidentiel, ce dernier se distingue par la **surreprésentation des couples sans enfants** (30.6% contre 24.9% en Essonne). Il pourrait s'agir de jeunes couples ou de retraités dont les enfants auraient quitté le territoire. Autre élément marquant dans la répartition des ménages sur la CCEJR, on constate une **sous représentation des personnes seule** (23.4% contre 27.4% en Essonne et 35.6% en IDF) et des **familles monoparentales** (7.4% contre 10% en Essonne et 9.8% en IDF). Cela pourrait s'expliquer par les contraintes imposées par ce type de territoire périurbain/rural sur la vie quotidienne : une offre de logement peu variée et surtout adaptée aux familles avec enfants, coût de la vie plus élevée (transports, nécessité d'avoir une voiture, peu de locations...), plus grande difficultés à assurer les contraintes pour les familles monoparentales (proximité relative des logements des deux ex conjoints...).

En 2008, la **CCEJR a un taux de familles nombreuses** (3 enfants ou plus) **légèrement inférieur à celui de l'Essonne** (6.25% contre 7.79 en Essonne). Etréchy, communes la plus peuplée, à un taux de familles nombreuses très bas (4.97%), alors que certaines moyennes et petites communes se distinguent avec un taux très élevé : Chauffour-les-Etréchy (24.87%), Torfou (20.12%), Boissy-le-Cutté (10.45%).



Un niveau de vie médian supérieur à celui du département

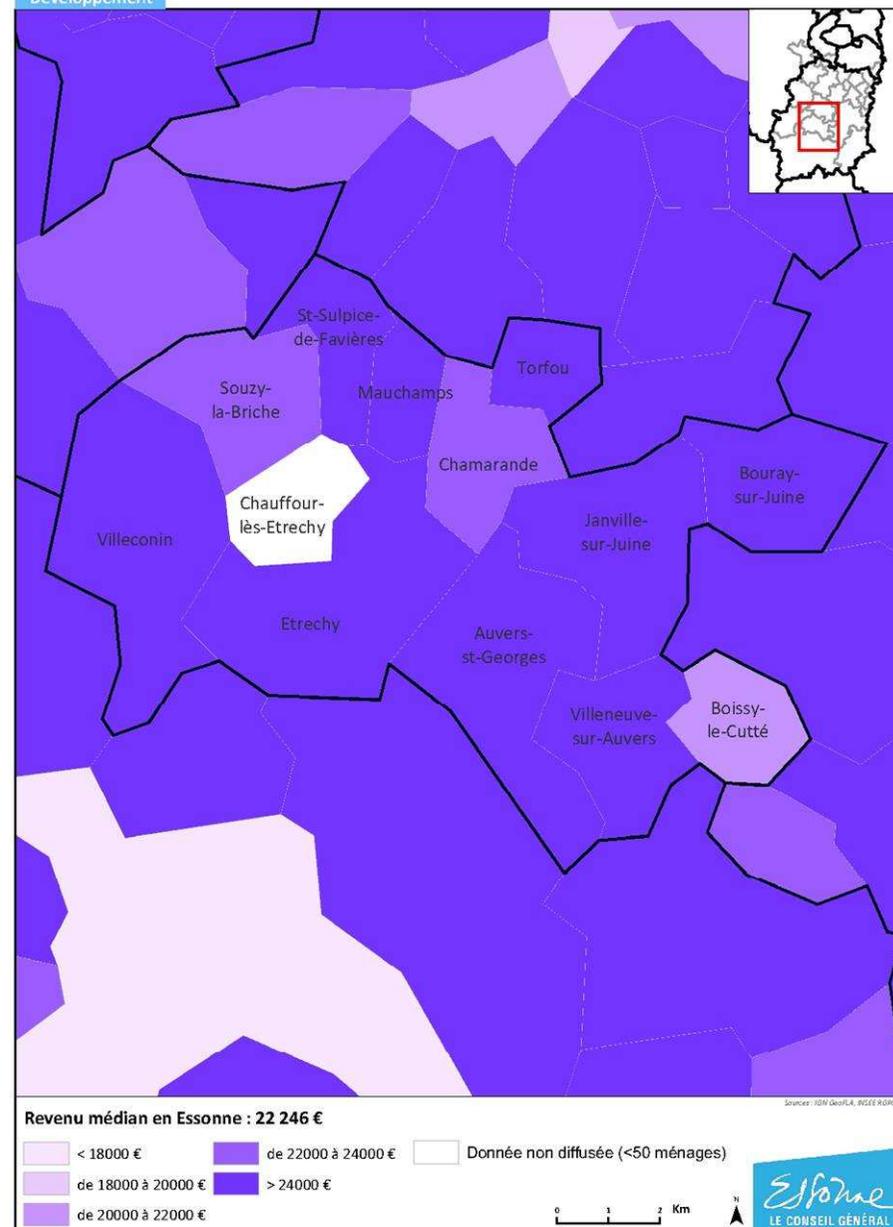
Le territoire est aujourd'hui marqué par **une forte proportion de retraités** (25.3% de la population de plus de 15 ans), supérieure aux moyennes départementale (20,6%) et régionale, **de professions intermédiaires** (21.1% contre 18.2 en Essonne). Par contre, on remarque **une faible représentation des cadres et professions intellectuelles supérieures** (11, 3% contre 13% en Essonne) **et des employés** (15.6% contre 18.2% en Essonne).

On note une surreprésentation des ouvriers à Boissy-le-Cutté (20.2%) et à Villeneuve-sur-Auvers (16.1%) (10.3% sur la CCEJR et 10.7% sur l'Essonne) **On observe une surreprésentation des retraités à Etréchy (30.6%) et à Torfou (29.4%)** et une sous-représentation de ces derniers à Boissy-le-Cutté (16.1%) par rapport au taux de retraités sur la CCEJR (25.3%). **Il y a une surreprésentation importante des Cadres et Professions intellectuelles supérieures à Torfou (27.5%)** et une **sous-représentation importante de ces derniers Mauchamps (9.3%), Etréchy (9.2%)** et surtout **Boissy-le-Cutté (6%)** par rapport aux taux de cette CSP sur la CCEJR (11.3%) , sur l'Essonne (13%) et l'IDF (16.5%). **Enfin, on note une surreprésentation des employés à Boissy-le-Cutté (21%)** par rapport au taux d'employés sur la CCEJR (15.6%) et sur l'Essonne (18.2%).

En 2008, le **taux de motorisation des ménages de la CCEJR est encore plus élevé que celui du département** (respectivement 90.3% et 84,5%). **Cela montre que sur ce territoire, la voiture semble quasiment indispensable.**

En 2008, la **CCEJR présente un taux de foyers fiscaux imposables très largement supérieur (72.5%)** à celui de l'Essonne (66,37%) et de l'Île-de-France (63.49%). Cependant, les communes de **Boissy-le-Cutté (30.7%), Saint-Sulpice-de-Favière (34.22%)** et **Souzy-la-Briche (35.79%)** ont un **taux de foyer fiscaux non imposables supérieur à la moyenne de la CC (27.5%)** voire même de l'Essonne (33.63%).

En 2009, le **revenu médian sur la CCEJR (24 780€/an) est supérieur à celui de l'Essonne (22 246€/an)**. Au sein de la CC, la commune de **Boissy-le-Cutté a un revenu médian plus bas (21340€/an)**, alors que les communes de **Mauchamps (29516€/an) et de Torfou (28633€/an) ont des revenus médians particulièrement élevés.**



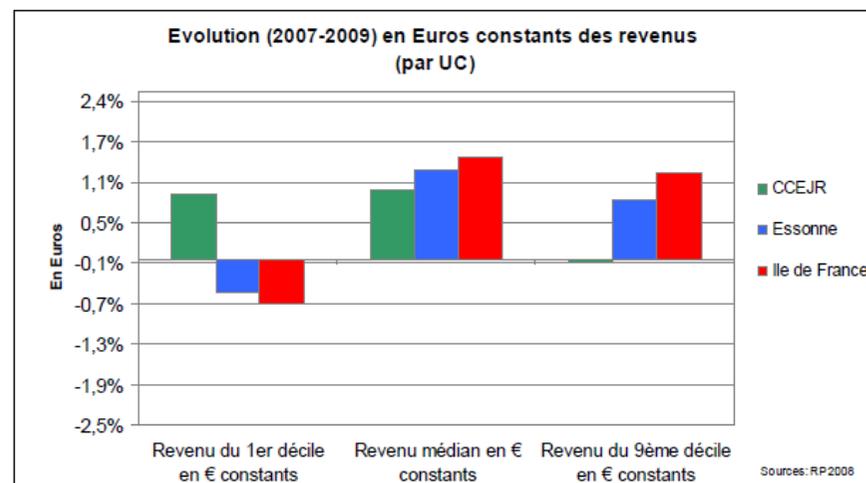
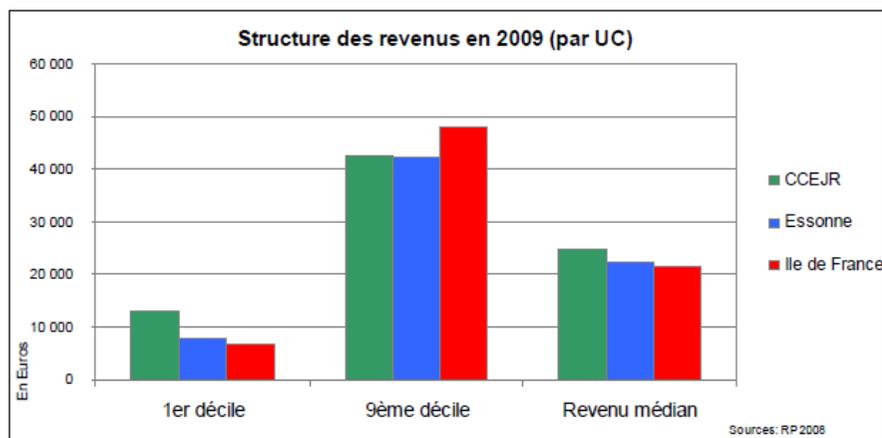
Un niveau de vie qui s'est amélioré avant la crise et qui subit un ralentissement depuis

A l'échelle de la CCEJR, les 10% des ménages ayant les revenus les plus modestes ont un revenu supérieur aux 10% des habitants aux revenus les plus modestes de l'Essonne.

En terme d'évolution des revenus, la croissance du revenu médian sur la CCEJR entre 2001 et 2009 semble plus importante qu'en Essonne. Là où le revenu médian essonnien a augmenté de 3.2% sur cette période, il a augmenté de : 10% à Mauchamps, , 5.3% à Bouray-sur-juine, 8.39% à Boissy le Cutté et 6.37% à Auvers-St-Georges. A Etréchy, l'augmentation est plus faible (+2.98%) ainsi qu'à Chamarande (0.44%).

Les observations sont différentes sur une période plus restreinte (2007-2009), correspondant au début de la crise. Entre 2007 et 2009 la hausse du revenu médian est plus faible sur le territoire d'étude (1,0%) que sur le département (1,3%). A noter, l'évolution sur cette période récente du revenu médian sur la commune de Souzy-la-Briche, qui a chuté de -9.79%.

L'évolution des revenus à prix constant entre 2007 et 2009 révèle un gain de 0,98% pour les revenus les plus faibles (contre -0,5% sur le département). Les revenus les plus élevés subissent quant à eux une légère baisse (-0,06%) alors qu'on observe une augmentation sur le département (+0,9%).



Commune	2009			
	1er décile	9ème décile	Revenu médian	Rapport inter-décile
AUVERS-SAINT-GEORGES			26291	
BOISSY-LE-CUTTE			21340	
BOURAY-SUR-JUINE			25924	
CHAMARANDE			22786,5	
CHAUFFOUR-LES-ETRECHY				
ETRECHY	12421	40423	24134	3,3
JANVILLE-SUR-JUINE			26553	
MAUCHAMPS			29516	
SAINT-SULPICE-DE-FAVIERES			27995	
SOUZY-LA-BRICHE			23489	
TORFOU			28633	
VILLECONIN			26934	
VILLENEUVE-SUR-AUVERS			25775	
CCEJR	12854	42552	24780	3,3
Essonne	7 915 €	42 198 €	22 246 €	5,3
Ile de France	6 510 €	47 762 €	21 457 €	7,3

Les allocataires CAF à bas revenus

Au 31.12.2011, 301 résidents du territoire Entre Juine et Renarde sont allocataires de la CAF dits « à bas revenus » : ils disposent de ressources inférieures au seuil de pauvreté (956 euros pour une personne seule en 2010, 982 euros en 2011). Cela correspond à 17,7% des allocataires CAF de ce territoire.

Le taux d'allocataires CAF à bas revenus du territoire Entre Juine et Renarde (17,7%) est inférieur à celui de l'Essonne (-9,3 points). Entre 2007 et 2011, le taux d'allocataires CAF à bas revenus de ce territoire est en augmentation (+1,7 point) alors que celui de l'Essonne a augmenté (+1,1 point).

Au sein du territoire Entre Juine et Renarde, Chamarande se démarque avec le plus fort taux d'allocataires CAF à bas revenus (27,3%), fin 2011. Sept communes sur treize n'ont pas de données significatives.

Entre 2007 et 2011, le nombre d'allocataires CAF à bas revenus a le plus augmenté sur la commune de Bouray-sur-Juine (+76,7%) en parallèle d'une augmentation de 35,8% d'allocataires CAF. Alors que le nombre d'allocataires à bas revenus a baissé sur les communes d'Auvers-Saint-Georges et Boissy-le-Cutté -9,5% et -4,0%.

Chamarande présente le taux d'allocataires à bas revenus le plus élevé sur ce territoire et supérieur de 0,3 point par rapport à la moyenne départementale.

Les bénéficiaires de l'aide départementale à la restauration scolaire

Pour la commune d'Etrechy, on remarque une diminution du nombre de bénéficiaires de la gratuité du collège Le Roussay depuis 2007/2008 mais une nette augmentation pour l'année scolaire 2010/2011 apparaît.

Volet 4 : L'habitat et le logement

1. Structure et évolution du parc de logements

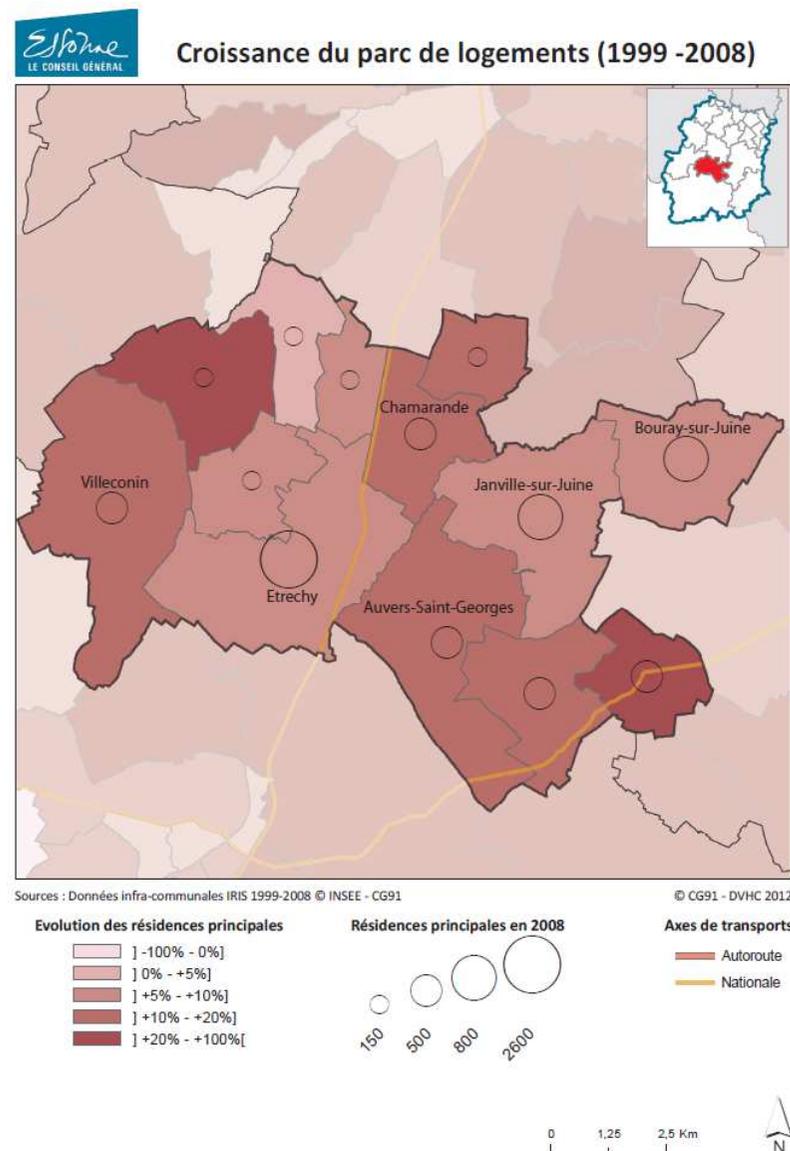
Une répartition du parc de logements différente selon les communes

La communauté de communes Entre Juine et Renarde compte 7 000 logements sur son territoire en 2008, soit un total de 1% du parc de logements du département de l'Essonne. La commune d'Etréchy qui regroupe 39% des logements est suivie par les communes de Bouray-sur-Juine, Janville-sur-Juine, Auvers-Saint-Georges, Boissy-le-Cutté et Chamarande qui compose entre 7 et 12 % du parc soit un total de 88%. Le reste du parc étant réparti sur les 7 communes restantes. Entre 1999 et 2008, le nombre de logements a progressé de 9% soit 62 logements supplémentaires par an. L'augmentation de logements est supérieure à la moyenne départementale (+6%), principalement à Etréchy, Auvers-Saint-Georges, Boissy-le-Cutté et Chamarande.

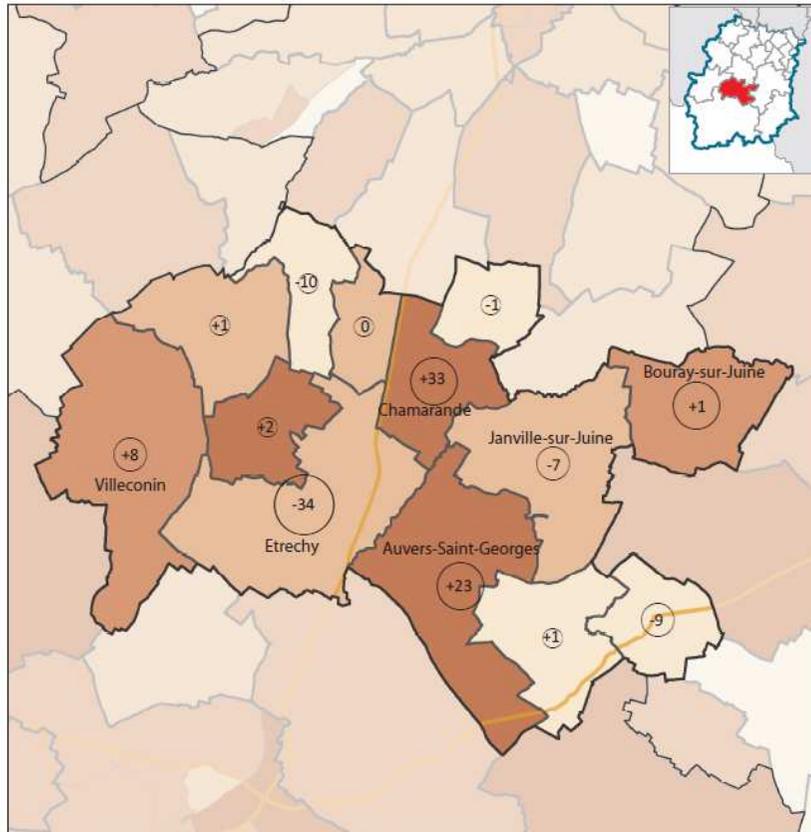
A l'instar du département de l'Essonne, les résidences principales représentent la grande majorité des modes d'occupation avec 91% du parc de logements. Une situation qui s'est renforcée entre 1999 et 2008 avec une hausse de 10% de leur nombre. La part des logements vacants est quant à elle faible (4.3%) mais a été en très légère progression (+ 9 logements).

Le parc de logements (source INSEE 2008) est principalement composé de propriétaires privés (80%) et minoritairement de locataires privés (15%) et locataires HLM (2%). Entre 1999 et 2008, le parc privé a progressé de manière uniforme entre le secteur locatif et celui de la propriété (+12 et +14%), le parc social a quant à lui stagné à l'exception de Boissy-le-Cutté (+6 logements au total). Le parc de logements est principalement composé de maisons individuelles (84%) avec la présence de nombreux

lotissements pavillonnaires. La commune d'Etréchy compte néanmoins 22% de logements de son parc en collectif localisé en cœur de ville.



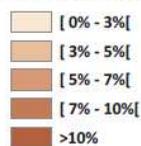
Répartition et évolution de la vacance dans le parc de logements (1999-2008)



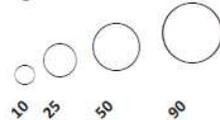
Sources : Données infra-communales IRIS 1999-2008 © INSEE - CG91

© CG91 - DVHC 2012

Poids des logements vacants dans les résidences principales en 2008



Logements vacants en 2008



Axes de transports



0 1,5 3 Km



Du fait de l'importance des maisons individuelles les logements composés de 4 pièces et plus représentent 73% des logements. La composition des ménages étant principalement structurée en ménages de 1 à 2 personnes 58%, les configurations de sous-occupation sont donc très fréquentes. Une situation qui concerne avant tout les ménages de deux personnes qui occupent 17 % des logements de plus de 5 pièces. On comptabilise ainsi 2 085 logements en situation de sous occupation accentuée soit 32 % du parc de logements.

Mobilité au sein du parc de logements

Au regard de l'évolution démographique (+651) et du solde naturel (+ 771) entre 1999 et 2008, la communauté de communes Entre Juine et Renarde apparaît comme un territoire « équilibré » dont le solde migratoire est presque nul : -0.1% contre -0.7% pour le département de l'Essonne. Ces chiffres témoignent d'un équilibre entre les flux résidentiels entrants et les flux de départ. Une situation partagée sur l'ensemble des communes de l'intercommunalité.

La CCEJR est un territoire d'emménagement des ménages à l'échelle du département de l'Essonne. En effet, 55% des flux résidentiels entrants proviennent de communes essonniennes extérieures à l'EPCI. L'équilibre entre les flux résidentiels entrants et des départs, et l'origine géographique mettent en lumière l'attractivité du territoire de la CCEJR pour des ménages acquérant une maison individuelle dans un cadre de vie périurbain. Les flux de départ s'effectuent davantage en direction de la province et concernent des ménages à la retraite. Parallèlement, une part non négligeable de flux de départ concerne des jeunes âgés de moins de trente ans qui ont des difficultés à se loger sur le territoire de la CCEJR du fait de la structure du parc de logement composé d'un faible parc locatif et du poids de l'habitat individuel.

Portrait du marché de l'immobilier

Les données disponibles à l'échelle communale sur le territoire de la communauté de communes de entre Juine et Renarde permettent de dégager les tendances générales du marché immobilier mais non d'en réaliser une analyse approfondie.

Selon les données disponibles, en 2008, le territoire d'étude a enregistré un volume de ventes de 300 biens. Ces transactions ont principalement concernées les maisons (135) mais également les terrains (117 entre 2006 et 2008) ; le nombre d'appartements vendus est nettement inférieur (48).

Concernant les prix moyens de ventes seules les données de la commune d'Etréchy sont entièrement fournies. Ainsi le prix moyen au m² des appartements dans cette commune s'établit à 3 135 euros. Pour les données récoltées sur le montant moyen des maisons, il s'établit entre 243 000 et 301 500 euros et entre 59 et 225 euros au m² pour les terrains. Globalement ces montants s'inscrivent dans la moyenne départementale.

Les valeurs enregistrées sont à mettre au regard du caractère rural du territoire d'étude. En effet, le territoire d'étude est situé dans l'espace périurbain aux franges de l'agglomération parisienne. L'acquisition en majorité de maisons témoigne de l'intérêt des ménages pour l'accession à la propriété et la recherche d'un cadre de vie pavillonnaire.

L'accessibilité au réseau de transport en commun est un facteur déterminant de la valorisation des biens. Les communes de Chamarande et Etréchy desservie par le RER C et la nationale 20 présentent ainsi des valeurs de ventes plus élevées. Ce processus de périurbanisation renforce la spécialisation de ces communes et leur profil résidentiel.

Les terrains mis en vente sont principalement acquis par des particuliers en provenance d'autres communes du département de l'Essonne qui trouvent sur ce territoire des prix immobiliers leur permettant d'acquérir ou de construire une maison.

Sur six communes le nombre de logements commencés en 2009 est de 72 dont 46 logements individuels. La surface moyenne de ces logements est de 98m². Les logements commencés à Bouray-sur-Juine ont, en moyenne, une surface de 196m², 124m² à Mauchamps contre 70m² à Auvers-saint-Georges.

Un parc ancien concerné par la problématique énergétique

Globalement, le parc de logements du territoire d'étude est assez ancien. En effet plus de la moitié du patrimoine (58.3%) s'est bâti avant 1975. Cette ancienneté est relativement marquée pour les communes de Torfou – où 42.7% du parc a été construit avant 1949 – et de Saint-Sulpice les

Favières – où 45.8% du parc a été construit avant 1949. Inversement la commune de Chauffour-lès-Etréchy a vu son patrimoine croître entre 1990 et 2005 (44.7% du bâti a été construit durant cette période). Bien que le parc du territoire soit plutôt ancien, la dynamique de construction est constante.

Concernant les sources d'énergie utilisées sur le territoire d'étude :

- Le chauffage urbain est peu présent sur le territoire. En effet, seulement 7 logements sur l'ensemble du territoire utilisent ce combustible.
- Le gaz de ville est la source d'énergie la plus utilisée sur le territoire (2 620 logements soit 41%) mis à part à Villeconin et Villeneuve-sur-auvers où seulement 1 logement sur les 2 communes utilise cette énergie. Pour le reste du territoire, le gaz de ville est utilisée en masse notamment à Janville (52% des logements soit 391), Etréchy (1 202 soit 46%) Bouray-sur-Juine (316 soit 43%) ou encore Chamarande (184 soit 43%).
- Le fioul est encore assez présent sur le territoire puisque utilisé par 16% des logements (1 050). On le retrouve surtout à Villeconin où 37% des logements l'utilisent (96), à Souzy-la-briche (40 soit 29%) ou encore Saint-Sulpice (29 soit 24%) et Villeneuve (52 soit 23%).
- L'électricité est la 2^{ème} source d'énergie la plus utilisée. En effet, 35% soit 2 240 logements utilisent l'électricité. Elle est très présente sur l'ensemble du territoire notamment à Villeneuve-sur-Auvers (102 logements soit 46% des logements de la commune), Boissy-le-cuté (193 soit 42% des logements de la commune) ou encore Chauffour-lès-Etréchy (20 soit 43% des logements de la commune).
- Le gaz de citerne est très peu utilisé sur le territoire puisque seulement 2% soit 140 logements utilisent cette énergie. Sur ces 140 logements, on en compte 36 (soit 26%) à Villeconin et 33 (soit 24%) à Villeneuve.
- Les autres sources d'énergie (charbon, bois, etc.) sont peu utilisées sur le territoire (6% des logements / 372). Ces énergies se retrouvent dans les communes telles que Torfou (12 soit 12% de ses logements), Villeconin (31 soit 12% de ses logements) ou encore Villeneuve-sur-Auvers (35 soit 16% de ses logements).

Le patrimoine bâti du territoire d'étude est dans l'ensemble plutôt ancien. En effet plus de la moitié du bâti était présent avant 1975. Néanmoins, la dynamique de construction est stable. Cette ancienneté se ressent par l'utilisation de certaines sources d'énergie comme le fioul. L'absence du chauffage urbain n'est pas anormale, la majorité des communes du territoire étant considérées comme des communes à caractère rural. Cette ruralité est prouvée par les énergies utilisées sur le territoire. Le gaz de ville est effectivement utilisé par les villes les plus urbaines du territoire tandis que les communes les plus rurales vont avoir tendance à se chauffer grâce à d'autres sources d'énergie malheureusement plus coûteuses...

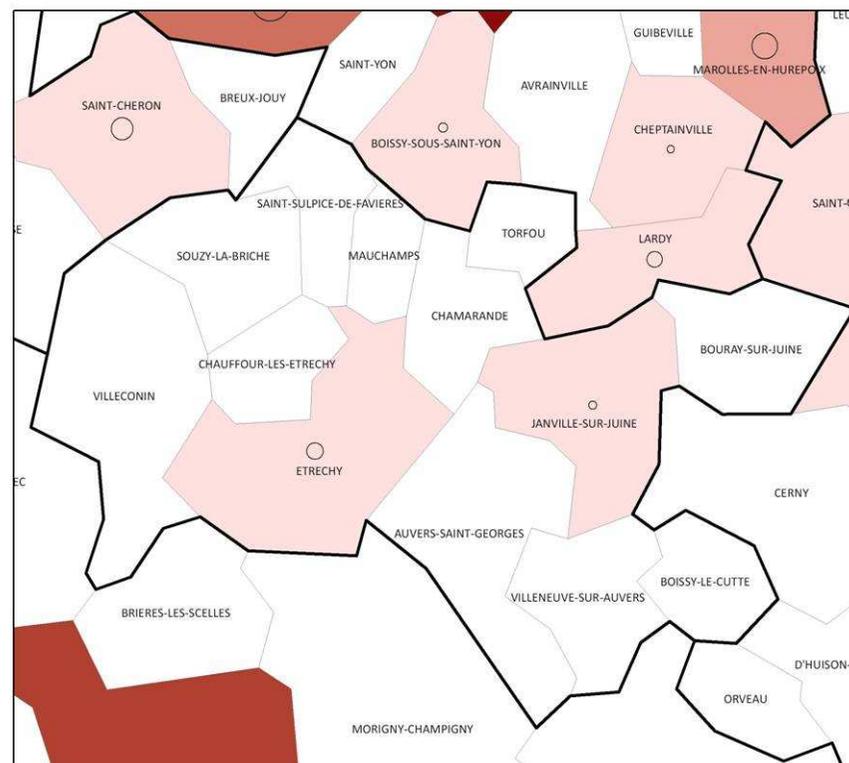
Les anciens logements sont souvent considérés comme énergétivores et davantage exposés à la précarité énergétique. La problématique ressort davantage sur les ménages utilisant le fioul et l'électricité, sources de chaleur onéreuses et dont le budget énergétique est de fait plus important.

Majoritairement construit avant 1975, les communes du territoire d'étude doivent faire face à un parc vieillissant. Parc vieillissant impliquant une dégradation progressive du patrimoine bâti, mais également un enjeu important en termes de réhabilitation énergétique sur le territoire.

2. Un parc social restreint

La dynamique de construction

Les taux de logements HLM et SEM en 2011 par commune (source Filocom 2011) font apparaître que le territoire d'étude ne dispose que de 2% de logements HLM/SEM, situés uniquement sur les communes d'Etréchy et de Janville. Les autres communes du territoire n'en disposent pas. Au total, on compte environ 140 logements HLM/SEM sur le territoire intercommunal.



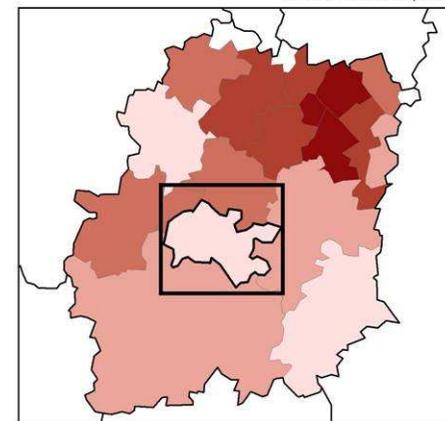
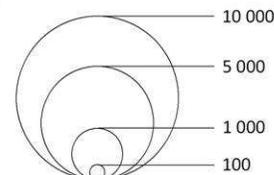
Sources : © IGN © FILOCOM 2011

© CG91 - DVHC - sept 2012

TAUX DE LOGEMENTS HLM/SEM 2011



NOMBRE DE LOGEMENTS HLM/SEM EN 2011



Le territoire d'étude ne possède pas de PLH. Néanmoins, il fait parti du territoire Sud Essonne défini par la territorialisation de l'offre de logements (TOL). Par conséquent, sur l'ensemble du sud Essonne, des objectifs quantitatifs de production de logements ont été déterminés. En moyenne le territoire sud Essonne doit produire 460 logements par an.

Pour les 13 communes étudiées, la dernière opération financée par le Conseil Général date de 2009 (10 logements à Bouray-sur-Juine, livrés fin 2012). Depuis 2007, seulement 26 logements ont été financés par le Conseil Général. A court terme, le Conseil Général n'est sollicité pour aucun projet.

Le territoire d'étude dispose d'un parc résidentiel à dominante pavillonnaire. Les communes sont qualifiées de rurales et on y compte peu de logements sociaux. Cette offre est cohérente par rapport à la demande, le territoire d'étude n'ayant pas vocation à accueillir des logements sociaux notamment de par sa « faible attractivité » aussi bien en termes d'emplois que de transports. Malgré ce constat, les habitants du parc sont en majorité des adultes actifs. De plus, le parc social existant est ancien puisque 46% des logements sociaux se sont construits entre 1949 et 1974. Seule la commune d'Etréchy se place dans une légère dynamique de production de logements sociaux (+ 2.2% entre 1999 et 2008).

En outre, il existe 43 logements à Souzy-La-Briche dont 3 conventionnés très sociaux gérés par l'association Solidarités Nouvelles pour le Logement Essonne (SNL91), le reste étant propriété du bailleur I3F géré en logement d'urgence par l'Association des Cités du Secours Catholique (Cité Bethléem). 4 logements sociaux sont en cours de réalisation sur la commune d'Auvers-Saint-Georges (SNL).

La demande de logements sociaux

Nombre de demandeurs de logements sociaux au 1/07/2010 :

- Boissy-le-cutté : 20 soit 12.8% de la demande sur le territoire / soit 0.1% de la demande essonniennne
- Villeneuve-sur-Auvers : 4 soit 2.6% de la demande sur le territoire
- Auvers-Saint-Georges : 4 soit 2.6% de la demande sur le territoire
- Janville-sur-Juine : 8 soit 5.1% de la demande sur le territoire

- Bouray-sur-Juine : 18 soit 11.5% de la demande sur le territoire / soit 0.1% de la demande essonniennne
- Chamarande : 9 soit 5.8% de la demande sur le territoire
- Mauchamps : 1 soit 0.6% de la demande sur le territoire
- Etréchy : 62 soit 39.8% de la demande sur le territoire / soit 0.3% de la demande essonniennne
- Saint-Sulpice-de-Favières : 1 soit 0.6% de la demande sur le territoire
- Souzy-la-Briche : 25 soit 16% de la demande sur le territoire / soit 0.1% de la demande essonniennne
- Villeconin : 4 soit 2.6% de la demande sur le territoire d'étude
- Les communes de Torfou et Chauffour-lès-étréchy ne comptent aucun demandeur.

Au total on compte 156 demandeurs de logements sociaux sur le territoire ce qui représente 0.6% de la demande essonniennne. La CCEJR n'est pas un territoire de demande de logements sociaux. En effet pour l'ensemble des 13 communes étudiées, il y a seulement 156 demandeurs. De plus, ces demandeurs de logements sociaux sont inégalement répartis sur le territoire d'étude. La commune d'Etréchy en regroupe 62 soit 39.8% alors que 9 communes ne comptent aucun demandeur.

Il est constaté que les demandeurs de logements sociaux sont nombreux dans les communes attractives via la proximité des transports, de l'emploi et des services. Or le territoire d'étude est un territoire rural. Par conséquent il est normal que la demande y soit moins importante.

3. Politique d'action sur le parc privé de logements

Le parc privé de logements, représenté à hauteur de 95%, est quasiment omniprésent sur le territoire de la CCEJR. Au sein de celui-ci, rappelons que les propriétaires occupants sont 80% et les propriétaires bailleurs 15%.

La moitié des communes de la Communauté de communes Entre Juine et Renarde est inscrite au Programme d'Intérêt Général (PIG) du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français (Chamarande, Janville-sur-juine,

Auvers-saint-georges, Villeneuve-sur-auvers, Boissy-le-cutté et Bouray-sur-juine).

L'objectif de ce PIG est orienté autour de :

- la lutte contre l'Habitat Indigne
- la promotion de l'Habitat durable
- la production de Loyers Maîtrisés

Pour information : le programme d'action PIG visant des actions d'intérêt général est mis en œuvre par le Préfet pour lutter contre l'insalubrité dans l'habitat existant. Il peut s'ouvrir sur la réhabilitation d'ensembles immobiliers ou de logements dans une zone souvent étendue. Les opérations d'ingénierie d'un PIG sont financées par l'ANAH. Des subventions majorées de l'ANAH pour les propriétaires bailleurs sont ainsi possibles. Des aides complémentaires d'autres collectivités peuvent s'ajouter.

En dehors de ce programme, il n'y a pas d'autres dispositifs concernant l'habitat privé du territoire de la communauté de communes.

Les propriétaires occupent principalement des logements construits entre 1949 et 1974 (32%). Il s'agit principalement d'actifs (58%) et de retraités (38%). Toutefois, la communauté de communes entre Juine et Renarde compte quelques propriétaires en situation de précarité. En effet, 1.5% des propriétaires occupent des logements ne comportant pas de pièce de salle de bain et 3.3% d'entre eux sont au chômage ou inactifs. On compte ainsi une surreprésentation de retraités sur la commune de Étréchy (47% des propriétaires) tandis que la commune de Boissy-le-Cutté compte un nombre des ménages au chômage ou inactifs relativement important (5% des propriétaires). Ces chiffres sont bien inférieurs à la moyenne départementale ; on note néanmoins une sur-représentation des propriétaires inactifs ou au chômage sur la commune de Chauffour-lès-Étréchy (4.7% des propriétaires) et la commune de Boissy-le-Cutté qui compte 30 logements sans accès à l'eau ou sans pièce d'eau.

Le Conseil Général est venu en aide auprès de 26 ménages entre 2007 et 2011 présents principalement à Etréchy (62%). Ces aides ont principalement concernées des travaux d'amélioration de l'habitat à 96%.

4. Accueil des gens du voyage : un objectif non tenu

Le schéma départemental de janvier 2003 prévoit la création d'une aire d'accueil de courte durée de 20 places à Etréchy.

La communauté de communes n'a pas rempli ses obligations. Les stationnements sont limités et concentrés sur Chamarande et Etréchy.

Quelques situations de propriétaires occupants sont recensées avec des problèmes de respect des règles de l'urbanisme et d'absence d'accès à l'eau et à l'électricité.

- En matière d'accueil : on note l'absence d'équipement pour accueillir les groupes de passage.
- En matière d'habitat : il convient d'étudier les conditions de sédentarisation des ménages recensés sur les terrains privés (régularisation des situations, accès à l'eau et à l'électricité).

La volonté locale de faire aboutir un projet se traduit par l'existence d'un projet d'aire d'accueil mais le lieu d'implantation reste à déterminer.

Volet 5 : L'emploi, l'éducation et l'insertion

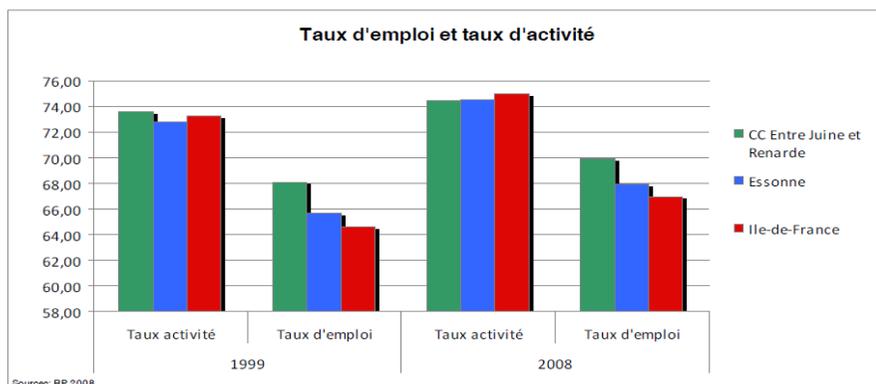
1. Emploi et activité économique

Population active et accès à l'emploi

Un taux d'activité comparable à celui du département

En 2008, la CCEJR observe un taux d'activité (population active (occupée et inoccupée)/ population âgée de 15 à 65 ans) équivalent à celui de l'Essonne (74.48% contre 74.52% en Essonne). La commune de Torfou se démarque néanmoins par un taux d'activité très bas (65.76%) qui s'explique conjointement par la part importante des + de 60 ans (jeunes retraités), et certainement par la présence de femmes au foyer vu le taux le taux d'activités féminine particulièrement faible (55.81% à Torfou contre 71.89% sur la CC). A un degré moindre, la commune de Saint-Sulpice-de-Favières présente un profil similaire à Torfou.

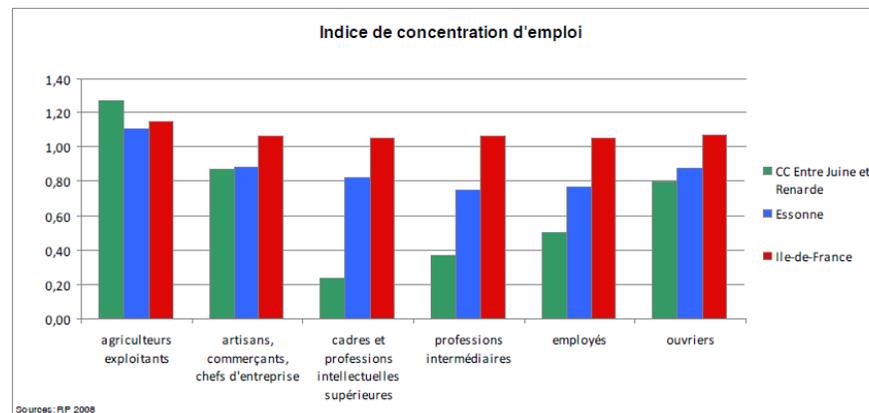
Le taux d'emploi (population active occupée/population âgée de 15 à 65 ans) sur la CCEJR est supérieur (70%) à celui de l'Essonne (68%) et de l'Ile-de-France (67%) qui indique que les actifs du territoire ont plutôt tendance à être occupés.



Enfin, le fort taux d'activité des hommes sur la commune de Boissy-le-Cutté (82.20% contre 77% sur la CC) est certainement à mettre en relation avec la présence importante d'ouvriers sur cette commune (catégorie d'emploi généralement plus masculin).

Un faible indice de concentration de l'emploi et une forte mobilité pendulaire

Le territoire compte, en 2008, 100 actifs résidents occupés pour 47 emplois. Ce rapport est de 100 pour 79 sur l'Essonne 100 pour 106 sur la Région. Ce résultat est à relativiser car il s'agit d'une situation habituelle dans les territoires de franges ou de périphérie ayant assumé une fonction d'accueil du desserrement résidentiel. De plus, la CCEJR ne constitue pas un pôle d'emploi majeur à l'échelle du Sud Essonne.

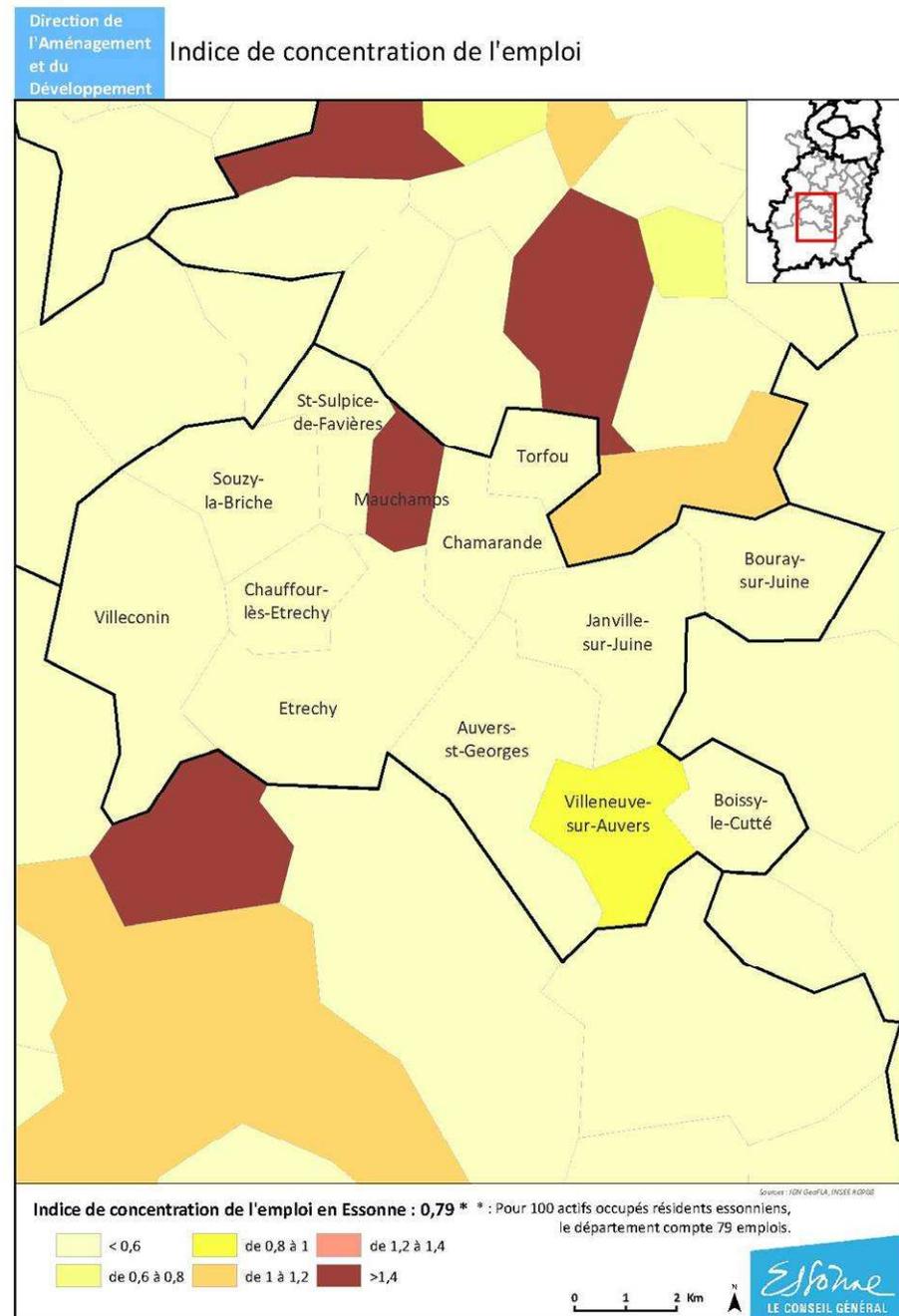
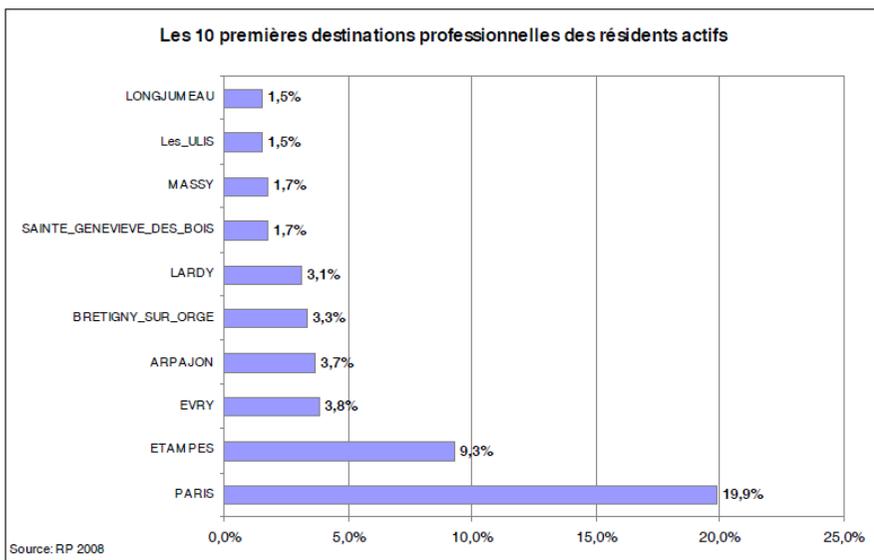


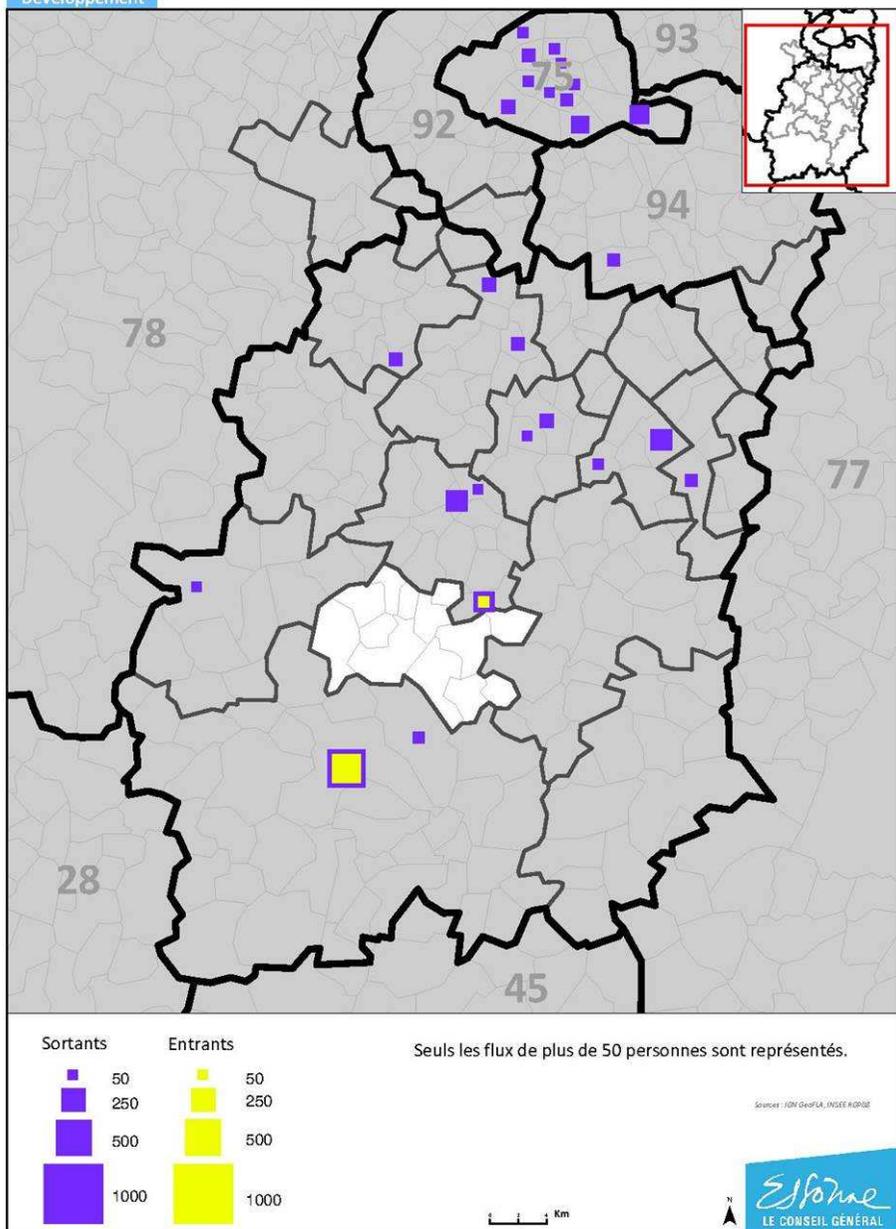
D'une manière générale, l'indice de concentration de l'emploi par PCS souligne le fait que plus les emplois sont qualifiés, moins ils sont présents sur le territoire. Ainsi, l'indice de concentration des emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures est de 0.24, celui des professions intermédiaire de 0.37, celui des employés de 0.51 et celui des ouvriers de 0.79. L'indice de concentration de l'emploi important pour les artisans, commerçants et chefs d'entreprises souligne la présence du nombre important de TPE.

A noter : une part importante des emplois locaux sont délivrés par un nombre limité de grandes entreprises (ITM, AXA, STRF, Outarex...), ce qui peut créer un effet de dépendance de la part collectivités publiques.

En 2008, 8 actifs occupés sur 10 sortent du territoire pour aller travailler, essentiellement vers Paris et les pôles d'emplois du Nord du département : sur les 7513 actifs occupés résidents sur la CCEJR, 6033 (80.3% des actifs) sortent quotidiennement du territoire pour aller travailler, alors que 1480 (19.7% des actifs) y restent. Cet exode quotidien peut s'expliquer par le modèle de développement très « résidentiel » adopté ou subi par les communes du territoire depuis les années 1960. Là où la population a grandement augmenté depuis cette période grâce au solde migratoire, l'emploi a quant à lui peu évolué tant sur le plan quantitatif (au vu de l'indice de concentration de l'emploi actuel de 0.47, l'emploi n'a pas connue une croissance aussi soutenue que la population depuis 1968) que sur le plan qualitatif (retard constaté sur les activités économiques liées à la sphère présenteielle – production locale pour les personnes présentes sur la zone - qui révèle pourtant une marge de croissance importante).

Les actifs occupés sortant du territoire pour aller travailler se dirigent essentiellement vers le Nord, dans 3 grands pôles d'emplois du Nord du Département (15.7%) : Evry (3.8%), Arpajon/Brétigny-sur-Orge/Sainte-Geneviève-des-Bois (8.7%), Massy/Les Ulis (3.2%), ou encore à Paris (19.9%), mais aussi vers des bassins d'emploi sud essonnien proches comme Etampes (9.3%) et Lardy (3.1%).





Les professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) les plus qualifiées comme évoqué précédemment ont tendance à davantage sortir du territoire pour se rendre à leur travail (cadres et professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires).

- Présence d'un micro-bassin d'emploi local

Un micro-bassin d'emploi local existe néanmoins sur le territoire avec 3528 emplois présents. 1480 (42% des emplois du territoire) sont occupés par des actifs résidents sur la CCEJR, les 2042 emplois restants (58%) sont occupés par des actifs provenant de l'extérieur du territoire mais souvent de communes localisées à proximité (Etampes/Morigny-Champigny 20.3% des entrants, Lardy/Cerny 5.8% des entrants, Saint-Germain-les-Arpajon/Brétigny 3.4% des entrants)

Les actifs occupants ces emplois locaux sont généralement peu qualifiés. En effet, le territoire est particulièrement attractif pour les ouvriers les employés et les professions intermédiaires.

- Une prédominance de la voiture dans les déplacements domicile-travail

La voiture est, d'une manière générale, le mode de déplacement prédominant (71% des flux sortants, 50% des flux internes, 83% des flux entrants). Cependant, si ce mode de déplacement est quasiment exclusif pour les flux entrants (83%), il est moins important pour les flux sortants et internes. Concernant les flux sortants – essentiellement orientés vers le Nord – la part des déplacements effectués en transports en commun est également importante (25%). Le mode ferré est en effet très utilisé par les navetteurs sortants, on peut supposer particulièrement pour rejoindre Paris car il permet un gain important en temps et est plus pratique (pas de stationnement, embouteillages, stress de la conduite...) Enfin, concernant les flux internes, réalisés sur des distances plus réduites, la part des déplacements « doux » est importante (deux roues + marche à pied = 24% du flux ; entre 2 et 3% pour les flux sortants et entrants), faisant diminuer l'utilisation de la voiture à 50% du flux. Il est important de noter que les déplacements en transports en commun y sont extrêmement faibles, marquant une inefficacité des transports en communs existants pour les déplacements domicile-travail au sein du territoire. A noter également que 18% n'utilisent pas de transports, ce qui peut signifier que le domicile et le lieu de travail se situent à proximité ou qu'il existe certaines formes de télétravail.

Tissu d'entreprises et emplois

Un tissu économique peu développé

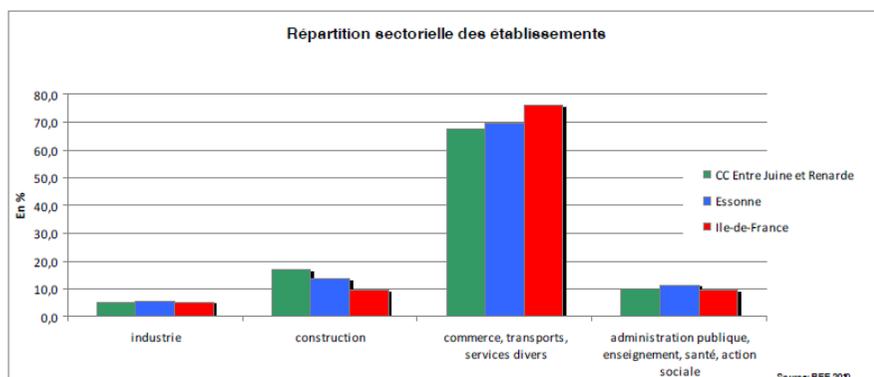
La CCEJR a un tissu économique peu développé par rapport à l'Essonne (indice de concentration de l'emploi : 0.47 sur la CC contre 0.79 sur l'Essonne).

- Peu d'entreprises fortement concentrées sur Etréchy, quelques communes en quasi inactivité économique.

En 2010, la commune d'Etréchy concentre 294 des 721 établissements présents sur la CCEJR, soit plus de 40% d'entre eux. Il s'agit essentiellement de services dans les commerces, transports et services divers (189 établissements). Par opposition, certaines communes abritent un nombre très faible d'établissement : Chauffour-les-Etréchy (2 établissements), Torfou (7 établissements), Souzy-la-Briche (8 établissements).

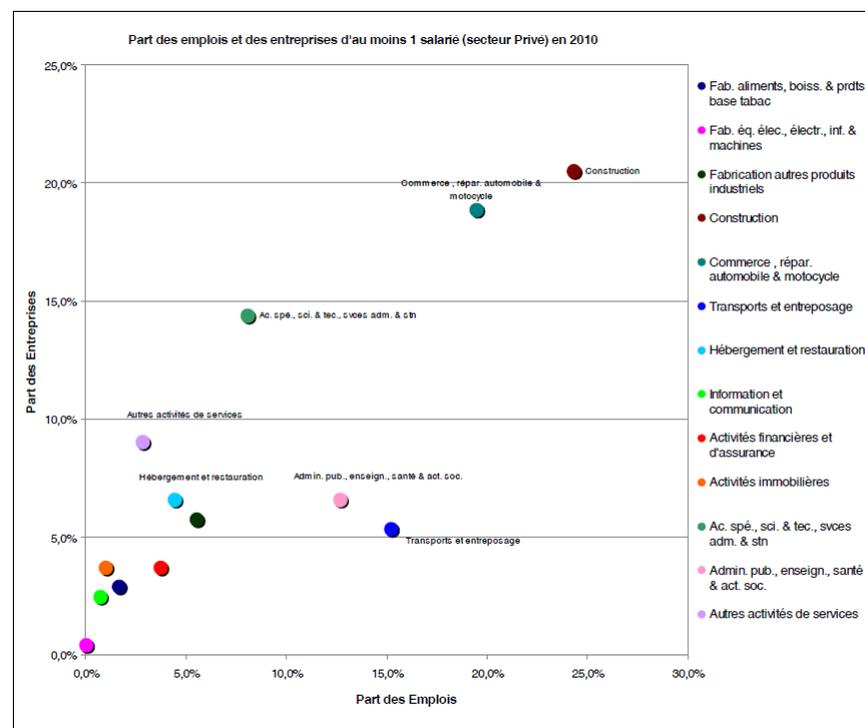
- Les établissements des secteurs des commerces, transports et services sont sous-représentés, tandis qu'il y a une surreprésentation des activités de construction.

Les commerces, services et transports ne représentent que 67.7 % des établissements de la CCEJR contre 69.30% en Essonne et 75.79% en Ile-de-France. La faiblesse de ce chiffre semble souligner l'une des limites de ce territoire : la difficulté de développer une économie résidentielle ou domestique, qui devrait pourtant répondre aux attentes de ses habitants (besoin de services, population globalement aisée...).



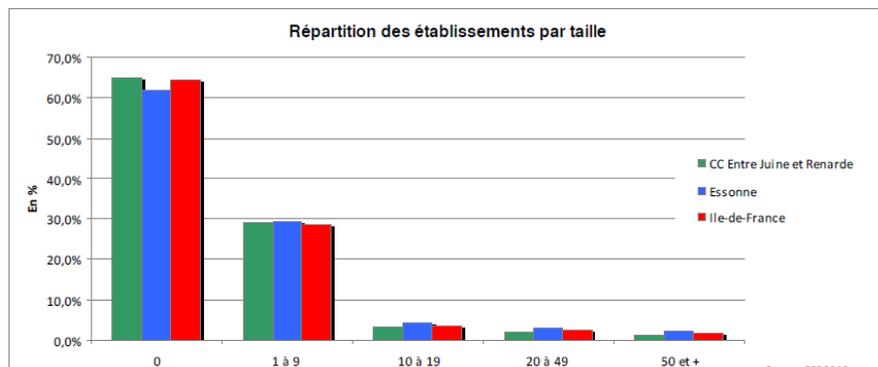
Ce constat de lacune est cependant à nuancer, car les commerces, transports et services sont les secteurs d'activités avec le taux de création d'entreprises le plus important sur la CCEJR (26% des nouvelles entreprises créées). Le taux de création dans ces secteurs, bien au dessus des taux essonniers (21%) et franciliens (18.7%) semble marquer un effet de rattrapage en terme d'économie domestique. Enfin, le territoire se distingue par la surreprésentation des établissements liés au secteur de la construction avec 17.1% des entreprises de la CC dans ce secteur contre 13.55% en Essonne et 9.5% en Ile-de-France.

En tendance sur la période 2000-2010, les secteurs ayant subits le plus de pertes d'entreprises sont liés à l'industrie (-8 entreprises) et aux activités de services (- 7 entreprises). Les secteurs ayant gagnés le plus d'entreprises sont la construction (+11), les activités de services administratifs et de soutien (+7) et l'information et la communication (+5).



- Un tissu productif composé à 94% de Très Petites Entreprises, et qui semble être particulièrement sensible aux effets de la crise.

64.9% des établissements ne compte pas de salariés et 29% en ont entre 1 et 9. 93.9% des établissements de la CCEJR ont donc moins de 10 salariés et sont des TPE.



La commune de Mauchamps se distingue par une part importante d'établissements de plus 50 salariés (6.3% sur Mauchamps contre 1.1% sur la CC et 2% en Essonne). Ce constat peut être en partie expliqué par la présence de la base logistique d'Intermarché sur cette commune.

En tendance, entre 2000 et 2010, l'évolution du nombre d'entreprises d'au moins 1 salarié est positive (+3%, + 7 entreprises), mais cette croissance est bien plus faible que celle de l'Essonne (+7%, +1545 entreprises). De plus, sur la période plus récente (2007-2010) marqué par le contexte de la crise économique, l'évolution négative du nombre d'entreprises a été plus forte sur la CC (-1.2%, -3 entreprises) que sur l'Essonne (-0.4%, - 97 entreprises).

Secteurs employeur et emplois

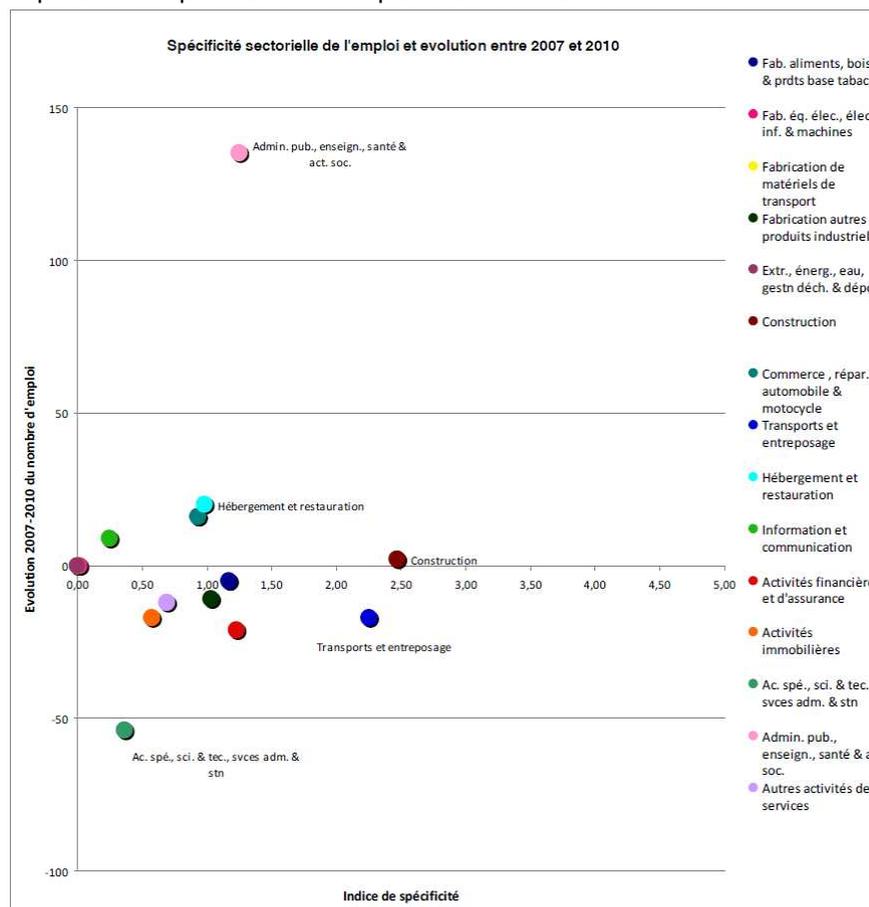
- La construction et les commerces, réparation automobile et motocycle : les secteurs employeurs moteur de la communauté

Les activités qui concentrent les emplois salariés privés sur la CCEJR sont celles liées à la construction (24.3% des emplois contre 9.8% en

Essonne ; 20.5% des établissements de la CCEJR), au commerces, réparation d'automobiles et motocycles (19.5% des emplois contre 20.9% en Essonne ; 18.9% des entreprises de la CCEJR). Les activités de transports et entreposage concentre également de nombreux emplois (15.2% sur la CC contre 6.8% en Essonne ; 5.3% des entreprises de la CCEJR).

Ces 3 secteurs concentrent près de 60% des emplois du territoire. A noter que les activités de construction et de commerces ; réparation d'automobiles et motocycles semblent prendre la forme de petites et moyennes entreprises, alors que les activités de transports et entreposage semblent être concentrées autour de quelques grandes entreprises (ITM).

En revanche, les activités de services administratifs et de soutien ne représentent que 4.6% des emplois contre 11.6% en Essonne.



- Des emplois également concentrés sur Etréchy, et localement importants grâce à la présence d'entreprises phares. Une spécificité de l'emploi dans la construction.

36.2% des emplois de la CCEJR sont concentrés sur la commune d'Etréchy (1278 des 3528 emplois présents sur la CC). Localement, certaines communes hébergent de nombreux emplois en accueillant de moyennes entreprises ou des parties de très grandes entreprises. Parmi les plus notables, notons la présence de :

- la SARL Travaux et routes franciliennes (construction de routes) à Boissy-le-Cutté (158 employés)
- les services d'assurance d'AXA France (77 employés) à Bouray-sur-Juine
- liés à la santé (Ambulances de Bouray + ADAPEI 91) à Bouray-sur-Juine
- l'entreprise de maçonnerie Outarex à Etréchy (83 employés)
- et surtout les activités liés au centre logistique d'Intermarché (stockage et transports) à Mauchamps (187 employés).

Finalement, les emplois présents sur le territoire sont particulièrement important dans le secteur de la construction (STRF/ Outarex) (13.2% des emplois de la CC, contre 6.4% en Essonne et 5.1 en IDF), les activités de transports et entreposage (ITM), les activités financières et d'assurances (AXA) et les activités de santé et d'action sociale (Ambulance+ADAPEI). En revanche, les emplois liés aux commerces, transports et services divers (qui contient pourtant ITM) sont moins importants qu'en Essonne (48% contre 54.1% des emplois).

En tendance sur la période 2000-2010 bien que le nombre d'entreprises présente sur la CCEJR ait légèrement augmenté, les emplois ont fortement diminué (-296), en particulier dans les secteurs de la fabrication de produits industriels (-94), dans les commerces réparation automobile et motocycle (-127) et dans les transports et entreposages (-97). Ils ont en revanche beaucoup augmenté dans le secteur de la santé et de l'action sociale (+141), certainement grâce à l'installation de l'ADAPEI à Bouray-sur-Juine.

Sur la période plus récente, 2007–2010, alors que l'on a constaté une perte importante d'entreprises, le nombre d'emplois a augmenté de 2.6% (contre -2.4% en Essonne).

Une agriculture multifonctionnelle

Avec un espace rural représentant de l'ordre de 50% de la superficie du territoire sans consommation significative de terres agricoles (diminution des terres agricoles de 5 % en 20 ans (source MOS – IAURIF : 1982-2008)), la CCEJR fait partie du territoire du «Sud Essonne» qui confère à l'Essonne un caractère agricole marqué. La CCEJR s'inscrit pour moitié dans le périmètre du Parc naturel régional du Gâtinais français dont le projet de territoire (Charte du PNR) intègre pleinement la dimension agricole. Ainsi, le PNR est pilote dans un programme LEADER, au profit du monde agricole et des besoins de diversification au bénéfice d'agriculteurs des communes du PNR et des communes associées au travers des communautés de communes.

L'agriculture sur le territoire de la CCEJR se caractérise par l'alternance de plateaux consacrés aux grandes cultures entrecoupés par la vallée de la Juine, traditionnellement mise en valeur par le maraîchage et l'élevage même si ces productions ont considérablement régressé aujourd'hui. Le territoire d'étude dispose davantage d'espaces boisés avec des sols de moindre bonne qualité agronomique comparativement à la partie Sud du département (sols plus sableux impliquant des enjeux environnementaux forts).

A ce jour, on compte 45 exploitations agricoles sur ce territoire avec une surface agricole utile (SAU) moyenne équivalente à celle du département (110 ha). En 20 ans, le nombre d'exploitations agricoles a diminué de 55% conjointement à une augmentation de la SAU de 84% (données issues du Recensement agricole de 2010). On note un accès au foncier difficile pour des candidats à l'installation, particulièrement en maraîchage, et une situation précaire des élevages (récurrente à l'Essonne et à l'Île-de-France) au regard de l'absence d'infrastructures (abattoir, atelier de découpe, organisme de collecte...). On notera également des perspectives d'innovations et d'activités liées au développement des agro-ressources en lien avec les filières agro-matériaux dont la filière Chanvre et l'association d'agriculteurs «Chanvre Avenir» (parcelles de chanvre

implantées sur le territoire de Juine et Renarde) ainsi que la filière bois énergie.

Les plus importants espaces agricoles se localisent sur les communes de

- Villeconin (960 ha)
- Etrechy (746 ha)
- Villeneuve sur Auvers (641 ha)

Et on dénombre également quelques activités de diversification agricole avec notamment la production artisanale de safran et la production de fromage de chèvre et produits laitiers à Villeneuve-sur-Auvers. 2 exploitations agricoles sont en agriculture biologique (maraîchage et miel).

La question du tourisme

On recense 2 sites à potentiel touristique sur la CCEJR :

- le domaine de Chamarande (propriété du Conseil général)
- le Bourg et l'église de Saint-Sulpice de Favières, classée au titre des monuments historiques

Le territoire d'étude ne compte aucun office de tourisme.

Une économie sociale et solidaire à développer

Le Conseil général a lancé une nouvelle politique (délibération cadre du 21 mai 2012) prenant le parti de ne pas faire de diagnostic d'Economie Sociale et Solidaire (ESS) approfondi (démarche qui peut durer plusieurs années), mais de travailler plus directement au renforcement des dynamiques ESS sur les territoires.

A ce titre, le Conseil Général accompagne les acteurs pour donner une plus grande visibilité à l'ESS notamment en structurant les réseaux d'acteurs pour une meilleure complémentarité (mieux connaître, mieux faire connaître, mieux évaluer), et renforcer les structures de l'Insertion par l'Activité Economique (IAE), notamment en élargissant leurs marchés, d'une part grâce au levier des clauses sociales dans les marchés publics, et d'autre part par un rapprochement avec les entreprises dites classiques.

Le Conseil Général accompagne également les acteurs pour donner une dimension départementale à des projets structurants, pour déployer l'ESS dans les filières à partir d'une analyse des besoins sociaux non couverts, et pour intégrer l'ESS dans le cadre des différentes formes de contractualisation avec les territoires (notamment les Pactes pour lesquels le volet ESS est maintenant obligatoire).

Toutefois, le territoire accueille plusieurs structures qui relèvent de ce secteur et dont la vocation première est l'action sociale à destination de publics en difficultés, notamment de jeunes handicapés ou de personnes âgées (EPNAK).

2. Education et formation

Une population disposant d'un niveau de diplôme différent de celui du département

La Communauté de commune présente un niveau de diplôme différent de celui du département avec une très faible part des sans diplômes (11% contre 16% au niveau du département) et une part plus élevée des faiblement diplômés (44% contre 37%). Avec d'importants contrastes entre les communes mais qui sont à relativiser compte tenu de la faiblesse numérique des effectifs.

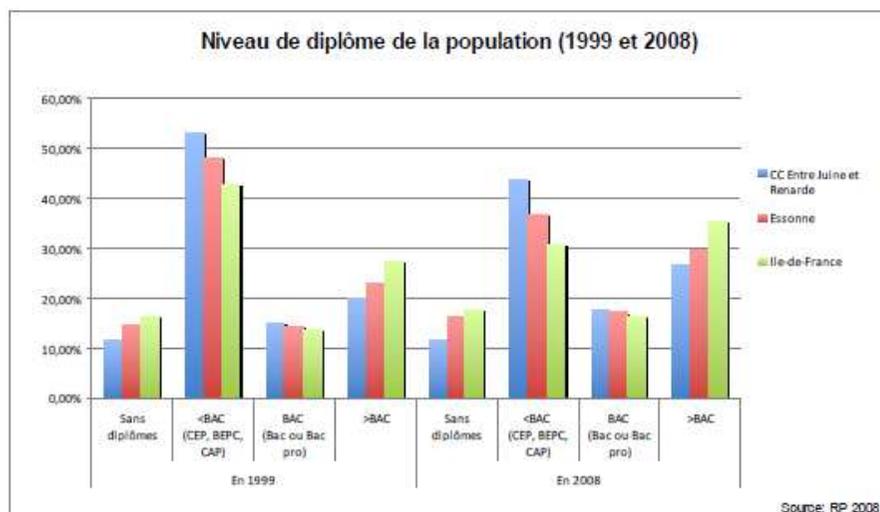
Etrechy, commune la plus peuplée, dispose d'une part plus importante de personnes ayant un diplôme inférieur au bac : 48%

Entre 1999 et 2008, l'effectif des sans diplômes est resté assez stable avec une progression de seulement 7% contre 19% sur le département.

En 2008 (RP INSEE), le taux de scolarisation du territoire est légèrement supérieur à celui du département : sur 100 jeunes âgés de 15 à 24, près de 70 sont en formation ; 67 sur le département.

Les jeunes de Torfou sont les plus scolarisés (93%) et ceux de Boissy-le-Cutté sont les moins scolarisés (56%).

Durant l'année scolaire 2010-2011, le taux de réussite au brevet des collèges est globalement bon : de plus de 96% au collège Le Roussay à Etrechy.



Des actions départementales en matière de formation dans les métiers du travail social, de la santé et de la petite enfance

Le Département accueille au sein des MDS (Maison départementale des solidarités) des étudiants qui préparent les diplômes d'état d'assistant de service social, d'éducateur spécialisé et de conseiller en économie sociale et familiale. Approuvée en Assemblée départementale le 15 février 2010, une convention cadre lie le Département et 16 centres de formation afin d'articuler les enseignements réalisés dans les écoles avec l'apprentissage professionnel proposé par les MDS. Ces 3 dernières années, 197 étudiants en travail social ont été accueillis en MDS. La MDS d'Etampes/Dourdan qui couvre notamment le territoire d'étude en accueillis 24, dont 14 pendant l'année scolaire 2011/2012. Cette année un travail particulièrement innovant a consisté pour les stagiaires à mener avec les professionnels de la MDS une étude sur l'insertion dans le Sud Essonne.

De plus, le Département a participé avec le Conseil Régional d'Ile de France et les autres départements franciliens, à l'élaboration d'un diagnostic sur les besoins en formation dans les métiers de la santé et de la Petite Enfance. En lien avec les écoles d'infirmières, d'auxiliaires de puériculture et d'Educatrices de Jeunes Enfants (EJE), des propositions sont travaillées afin d'une part d'augmenter les places en formation et d'autre part de rapprocher les lieux de formation, des territoires où il existe un déficit en professionnels. C'est ainsi qu'en Essonne, une nouvelle formation d'EJE a ouvert à Evry (IRFASE) et il est proposé d'ouvrir une formation de puéricultrices à l'IFSI (Institut de Formation aux Soins Infirmiers) de Corbeil-Essonnes. Ces formations comprenant obligatoirement des stages en situation, les professionnels des centres de PMI se sont mobilisés pour accueillir plus de stagiaires, soit en formation initiale, soit en apprentissage dans les métiers de la santé (médecin, sage-femme, infirmière, puéricultrice, auxiliaire de puériculture), soit élèves éducatrices de jeunes enfants ou psychologues, et garantir une qualité d'accueil et de formation.

Le Département a ainsi élaboré, avec les écoles d'infirmières, un livret d'accueil des stagiaires infirmiers afin de mieux adapter les stages au nouveau contenu de formation modifié en 2010.

La CCEJR ne dispose pas de structures d'enseignements supérieures.

Dans le cadre de sa politique de soutien à la jeunesse et à la mobilité, a été mis en place le dispositif mobilité internationale des étudiants. Ce dispositif concerne tous les étudiants établis en Essonne qui suivent un cursus dans une des deux Universités du Département (UEVE et UP11). Ces étudiants doivent être inscrit dans une des trois filières d'excellence définies par le Département (Optique TIC, Bio technologie, éco-activités), en master et/ou en doctorat. Les aides ne sont donc pas définies territorialement cependant nous pouvons évaluer les aides perçues par les étudiants du territoire sur les 3 dernières années universitaires : aucun étudiant n'a bénéficié de ces aides.

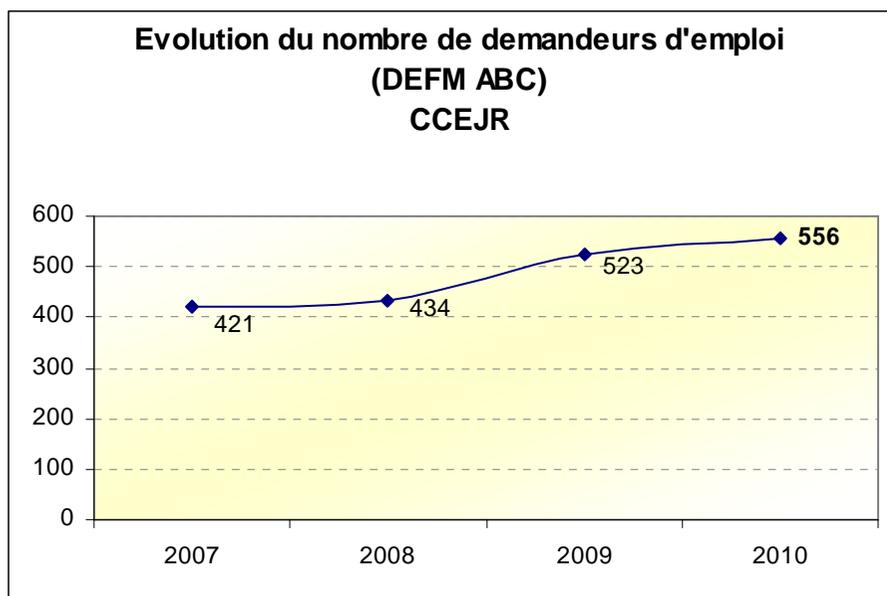
Le dispositif *Prix de Stages*, est un programme récompensant les étudiants des Sections de Techniciens Supérieurs (4 catégories : Hôtellerie restauration tourisme, secrétariat gestion commerce communication, industrie et sciences de l'ingénieur, CFA) inscrits dans les établissements du Département pour la qualité de leur stage effectué dans le cadre de leur cursus de formation. Au cours des quatre dernières années les étudiants domiciliés sur le territoire de la CCEJR ont bénéficié de ce dispositif au même titre que l'ensemble des essonnien. Le bilan pour les quatre dernières années universitaires pour ces étudiants est de 2 prix.

3. L'insertion

Un taux de chômage en nette hausse

On dénombre 556 demandeurs d'emploi en fin de mois (DEFM) (catégorie ABC) sont inscrits à Pôle emploi au 31.12.2010 sur la CCEJR soit un taux faible de 7,0 % de la population active de la CCEJR (9,9% en Essonne).

La presque totalité des communes de ce territoire présentent des effectifs de demandeurs d'emploi, à la commune, inférieurs à 100. Seule Etréchy avec des effectifs significatifs a un taux de 7,4%.



Fin 2010, parmi l'ensemble des demandeurs d'emploi de la CCEJR: 16,9 % ont moins de 25 ans ; 51,3 % sont des femmes ; 34 % sont demandeurs d'emploi depuis plus d'un an (DELD). En comparaison avec l'Essonne, par ordre décroissant les pourcentages sont supérieurs pour les femmes (+2,6 points) les DELD (+2,5 points) et les moins de 25 ans (+1 point).

*La comparaison entre les communes ne peut s'effectuer que pour celles qui ont des effectifs de DEFM suffisamment significatifs, soit un nombre de DEFM 2010 ≥ 100 .

L'évolution du nombre de demandeurs d'emploi de la CCEJR présente une augmentation de 32,1 % (-4 points par rapport au département) entre 2007 et 2010 avec une forte augmentation fin 2009 consécutivement à la crise économique de 2008. Etréchy enregistre une progression de 26,8% inférieurs à celle de la CCEJR et du département (*selon effectifs ≥ 100).

Sur la période 2007-2010 l'évolution des demandeurs d'emploi de longue durée est importante : +9,9 points pour la CCEJR (Essonne +4,2 points) ; Les jeunes sont également concernés sur cette période par le chômage (+4,6 points), davantage sur ce territoire que sur l'ensemble du département (Essonne +1,3 point).

Fin 2010, la part des jeunes demandeurs d'emploi est élevée sur Etréchy (21,6%) (*selon effectifs ≥ 100). Entre 2007 et 2010, la part des jeunes demandeurs d'emploi a augmenté de 4,6 points sur le territoire de la CCEJR.

La part des femmes parmi les demandeurs d'emploi a diminué entre 2007 et 2010 en Essonne ; comme sur le territoire de la CCEJR qui cependant fin 2010 reste à plus de 50%.

Fin 2010, la part des demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) est élevée sur la commune d'Etréchy (33,3%)(+6 points) (*selon effectifs ≥ 100). Entre 2007 et 2010 le nombre de DELD a augmenté de 56,6 % en Essonne alors que sur le territoire de la CCEJR l'augmentation est plus importante (85,3%). Etréchy présente une augmentation de la part de DELD entre 2007 et 2010 de 54,3% (*selon effectifs ≥ 100).

La répartition par âge des DELD de la CCEJR est plus importante que celle de l'Essonne pour les 50 ans et plus (34,4%) (+7,5 points), les moins de 25 ans (8,5% (+1,4 point) et moins importante pour les 25 ans à 49 ans (57,1%) (-8,9 points).

Fin 2010, la quasi totalité des communes de ce territoire présentent des effectifs de DEFM inférieurs à 100. En comparaison avec le département sur le registre des jeunes (DEFM <25ans) des hommes ou des femmes DEFM, des DELD, la CCEJR est le plus touché par le chômage, par ordre décroissant chez les femmes, les DELD et les jeunes.

Une offre d'insertion sociale

On recense environ 100 allocataires du RSA correspondant à 1,1% de la population âgée de 20 à 64 ans (Essonne 2,8%). La population est peu touchée (même proportionnellement) par la précarité et il y a de fait peu de besoin en insertion.

On relève l'absence de structures d'insertion par l'activité économique (IAE), l'absence de plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE : le PLIE est un dispositif associatif, financé par une ou plusieurs communes, et par le Fonds social européen. Son but : aider les personnes en grande difficulté sociale et professionnelle à s'insérer dans le monde du travail,) ainsi que l'absence de convention de partenariat avec le Conseil Général.

L'insertion des publics prioritaires

Les jeunes

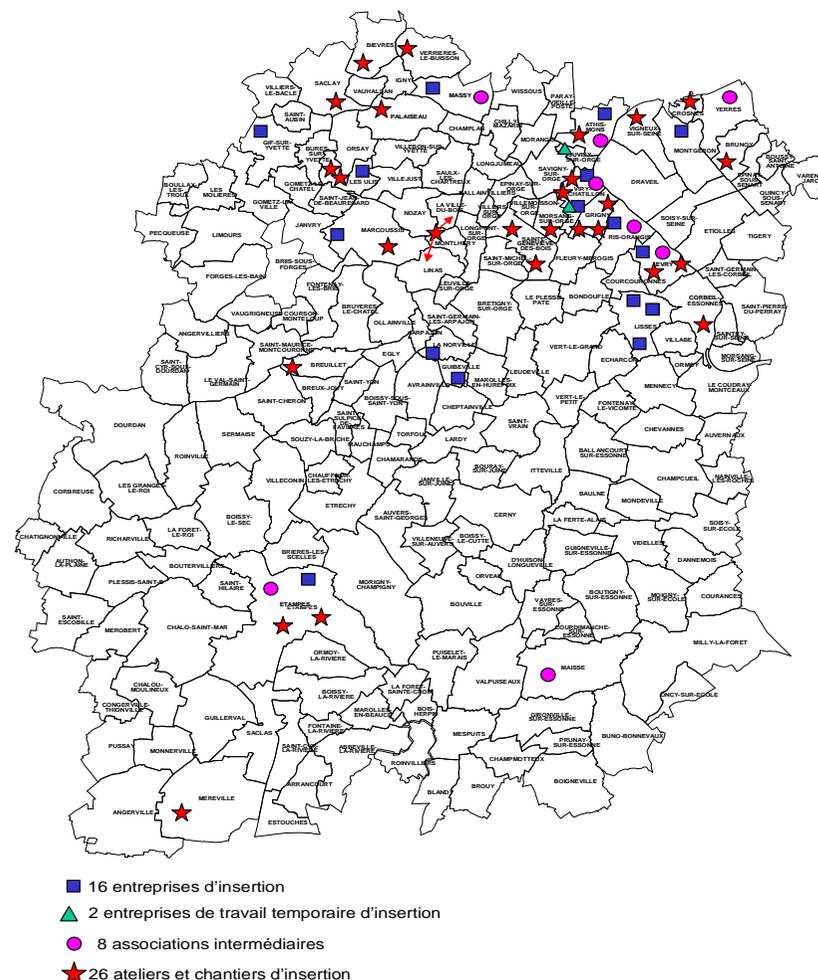
D'après le dernier recensement de la population, 151 jeunes âgés de 18 à 25 ans résidant sur le territoire de la CCEJR n'étaient ni étudiants, ni élèves, ni stagiaires, ni en situation d'emploi en 2008. Cela représente 11,2% des jeunes âgés de 18 à 25 ans du territoire de la CCEJR, soit un taux très inférieur à la moyenne départementale (16,8%).

Les effectifs des jeunes de 18 à 25 ans sont majoritairement inférieurs à 100. Pour les 4 communes sur 13 dont les effectifs sont supérieurs à 100, les taux sont inférieurs à celui de la CCEJR et du département.

Territoire d'étude et territoire d'action des missions locales ne se superposent pas. Sur la CCEJR, c'est la mission locale des 3 Vallées qui intervient sur la commune de Saint-Sulpice-de-Favières ; celle d'Evry qui intervient sur la commune de Boissy-le-Cutté ; et celle de Sud Essonne qui intervient sur les autres communes de la CCEJR. (La mission locale des 3 Vallées est également présente sur 7 autres communautés de communes ou d'agglomération ; la mission locale d'Evry est également présente sur les communautés de communes ou d'agglomération d'Evry Centre Essonne, du Val d'Essonne, et de la Vallée de l'Ecole).

On observe un taux de couverture de la mission locale des 3 Vallées de 13,82% en 2011. Sur les 2113 inscrits à la mission locale, 63,61% de jeunes sont d'un niveau V et infra V de formation.

Structures d'insertion par l'activité économique en 2011



On observe un taux de couverture de la mission locale d'Evry de 17,15% en 2011. Sur les 3652 inscrits à la mission locale, 66% de jeunes sont d'un niveau de formation V et infra V¹.

On observe un taux de couverture de la mission locale Sud Essonne de 22,44% en 2011. Sur les 1334 inscrits à la mission locale, 64.95% de jeunes sont d'un niveau V et infra V de formation.

En 2011, 13 jeunes du territoire d'étude ont bénéficié du Fonds Départemental d'Aide aux Jeunes (FDAJ), outil au service du projet d'insertion sociale et professionnelle du jeune. Les missions locales du Département sont les partenaires principaux de ce dispositif qui permet d'apporter aux jeunes de 18 à 25 ans « des aides destinées à favoriser leur insertion sociale et professionnelle et le cas échéant, leur apporter des secours temporaires de nature à faire face à des besoins urgents ».

Au titre des outils d'insertion, l'Ecole de la 2^{ème} Chance (E2C) participe à l'offre de formation ; elle destine son action aux jeunes de 18 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme, ni qualification et rencontrant des difficultés d'insertion sociale ou professionnelle. Une antenne de l'E2C a été créée à Ris-Orangis en 2004, avec le soutien des partenaires institutionnels dont le Conseil général, suite à une demande d'intervenants comme les missions locales. Les jeunes accédant à cette structure ne sont pas uniquement issus du territoire d'étude. L'antenne de Ris-Orangis accueille en moyenne 124 jeunes par an depuis sa création, celle de Villebon-sur-Yvette, créée en 2009, accueille en moyenne 87 jeunes par an, et une moyenne annuel de 21 jeunes provenant de la région d'Etampes

Les personnes handicapées

On note un taux d'équipement en milieu protégé (ESAT : établissement et service d'aide pour le travail) égal à 8,11 (=nb de places en ESAT pour 1000 personnes handicapées).

Le taux des places d'ESAT, réservées aux personnes handicapées dans l'impossibilité de travailler en milieu ordinaire, est supérieur de 5,68 points

¹ Le niveau de formation V concerne les personnes pouvant occuper des emplois exigeant normalement un niveau de formation équivalent à celui du brevet d'études professionnelles (BEP, soit deux ans de scolarité au-delà du premier cycle de l'enseignement du second degré) et du certificat d'aptitude professionnelle (CAP).

au taux départemental et représente 4,77% des places d'ESAT réparties sur le territoire du département. Ce taux est inférieur à la moyenne départementale. Les taux rencontrés dans les 11 EPCI où sont implantés des places d'ESAT, vont de 3,71 à 17,43%.

Volet 6 : Les services à la Personne

1. Les services publics dédiés aux publics prioritaires

Les services à la petite enfance

Entre 2005 et 2010, le nombre de naissances est stable sur 6 ans à l'échelle de la CCEJR ; il faut souligner le faible nombre de naissances par commune, entre 1 et 60 naissances. 7 communes ont entre 1 et 10 naissances par an.

En 2010, la capacité théorique d'accueil du jeune enfant pour la CCEJR est de 79% (moyenne départementale 68%), mais cela recouvre des disparités importantes. 2 communes (Torfou et Villeneuve-sur-Auvers) n'ont aucune offre d'accueil, ni en accueil collectif, ni en accueil individuel. Sur les 13 communes de la CCEJR, 3 communes disposent d'un établissement d'accueil collectif du jeune enfant. Cependant, Souzy-la-Briche dispose d'un établissement rattaché au CHRS dont les places sont réservées aux femmes accueillies et qui n'ouvre pas de places pour les habitants de la commune.

Le taux de couverture des besoins d'accueil tous modes d'accueil confondus varie de 0% à 152% (Bouray-sur-Juine) (en excluant l'établissement d'accueil de jeunes enfants (EAJE) de Souzy-la-Briche) :

- En accueil collectif, ce taux varie de 0% à 48% (Bouray-sur-Juine), avec une moyenne à 13%.
- En accueil individuel, le taux varie entre 0% et 104% (Bouray-sur-Juine), avec une moyenne à 62%.

Le territoire compte 4 établissements d'Accueil du jeune enfant offrant 81 places d'accueil collectif régulier et 4 places d'accueil collectif occasionnel sur l'ensemble du territoire d'étude ; ces 4 établissements sont à gestion parentale ou associative (Souzy-la-Briche).

Le territoire compte :

- 311 places auprès de 134 assistantes maternelles indépendantes
- 1 Relais assistantes maternelles (RAM) à Bouray-sur-Juine qui est intercommunal et assure des permanences à Bouray/Juine, Etréchy et Boissy-le-Cutté.

Les 3 modes d'accueil collectifs sur le territoire d'étude sont des crèches parentales, demandant de fait une implication des familles (temps de présence des parents) et des amplitudes horaires parfois limitées (ex : fermeture à 18h30) qui peuvent être difficilement compatibles avec une activité professionnelle à temps plein, sachant par ailleurs que le bassin d'emploi est éloigné. Toutes les places en crèche parentale ne sont pas réservées aux administrés de la CCEJR. Pour autant, du fait d'une implication montante des communes, via une mise à disposition des locaux et une aide au fonctionnement de la crèche, les élus sont de plus en plus attentifs au nombre de places attribuées à leurs administrés.

Il existe un besoin en places d'accueil collectif occasionnel du fait de nombreuses familles primo-accédantes à la propriété qui se sont éloignées du bassin d'emploi et des moyens de transport, avec, de fait, des mères géographiquement isolées en congé parental. Localement, le tissu associatif pallie très partiellement, au-delà des crèches parentales, avec la mise en place sur 1 commune, d'ateliers ouverts aux parents et assistantes maternelles (L'atelier des petits créateurs à Bouray/Juine).

6 agents départementaux contribuent à la mission modes d'accueil (agrément, suivi, formation des assistants maternels, avis et autorisation, suivi des établissements d'accueil de jeunes enfants (EAJE)) sur la CCEJR ainsi que sur le territoire de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix.

Les établissements scolaires

En ce qui concerne les établissements scolaires présents sur le territoire, le secteur de rattachement géographique de certains collèges peut concerner plusieurs EPCI. C'est le cas du collège Le pont de bois à Saint-Chéron qui se trouve dans le périmètre de la communauté de communes du Dourdannais en Hurepoix par les communes de Saint-Chéron et de Breux-Jouy, mais également dans celui de la CC Entre Juine et Renarde (par la commune de Saint-Sulpice-de-Favières) et enfin dans celui de la

CC de l'Arpajonnais par les communes de Breux-Jouy et de Saint-Chéron. Ainsi, les effectifs du collège de Saint-Chéron sont mentionnés dans la CCDH de même que les effectifs des écoles de Breux-Jouy. En revanche, les effectifs des écoles de Saint-Sulpice-de-Favières, qui lui sont rattachés, sont comptabilisés dans la CC entre Juine et Renarde. Les effectifs de Breuillet et de Saint-Yon sont mentionnés, quant à eux, dans la CC de l'Arpajonnais. 2 autres collèges sont dans le même cas : Germaine Tillion à Lardy se trouve dans le périmètre de la communauté de commune de l'Arpajonnais mais également dans la CC Entre Juine et Renarde (en accueillant les élèves domiciliés à Bouray-sur-Juine et Janville-sur-Juine). Ainsi, les effectifs du collège de Lardy sont mentionnés dans la communauté de commune de l'Arpajonnais mais les effectifs des écoles de Janville-sur-juine et Bouray-sur-Juine qui lui sont rattachés, sont comptabilisés dans la CC Entre Juine et Renarde ; Albert Camus à La Ferté Alais se trouve dans le périmètre de la communauté de commune du Val d'Essonne mais également dans la CC Entre juine et Renarde (en accueillant les élèves domiciliés à Boissy-le-Cutté et Villeneuve-sur-Auvers). Ainsi, les effectifs du collège de La Ferté Alais sont mentionnés dans la la communauté de commune du Val d'Essonne mais les effectifs des écoles de Boissy-le-Cutté et Villeneuve-sur-Auvers qui lui sont rattachés, sont comptabilisés dans la CC Entre Juine et Renarde.

En 2011, le territoire étudié compte 21 écoles préélémentaires et élémentaires (1605 élèves), 1 collège public (516 collégiens).

On notera que les écoles de Souzy-la-Briche, Torfou et Villeconin sont en regroupement pédagogique intercommunal. Ces communes sont rattachées au collège Le Roussay à Etréchy.

Actuellement, la capacité théorique d'accueil globale du collège de la CCEJR permet d'accueillir la population collégienne du territoire. A noter cependant que les communes de Bouray-sur-Juine et Janville-sur-Juine sont rattachées au collège de Lardy, le 100^{ème} collège de l'Essonne qui a ouvert ses portes en septembre 2008, collège situé dans la CC de l'Arpajonnais.

Les services de santé

L'indice de développement humain (IDH2, qui prend en compte plusieurs critères pour déterminer le niveau de vie dans un pays donné) de la CCEJR est supérieur à la moyenne francilienne (0,57) pour toutes les

communes, sauf pour la commune de Boissy-le-Cutté qui se démarque du reste de l'EPCI par un taux inférieur (0,56).

L'espérance de vie à la naissance est comparable, voire légèrement supérieure, aux taux en France (France homme 77 et femmes 84), sauf à Saint-Sulpice-de-Favières.

Après une hausse des naissances entre 2000 et 2005, le nombre de naissances s'est stabilisé sur la CCEJR. Le faible nombre de grossesses sur les petites communes du territoire ne permet pas de tirer des conclusions fiables en terme de vulnérabilité des femmes enceintes et des nouveaux-nés. Un certain nombre de fragilités de santé des nouveau-nés ont toutefois été repérés : 8,6% de naissances prématurées soit + 27% qu'en Essonne, et 7,1% de transfert de l'enfant en réanimation soit + 14% que la moyenne départementale. Le nombre important d'enfants prématurés sur ce territoire impose de prêter une attention particulière autour de la naissance. Et ce d'autant que les séparations précoces mère-enfant liées aux transferts en réanimation sont susceptibles d'altérer la qualité du lien mère-enfant.

Sur la CCEJR, 230 habitants bénéficiaient de la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) au 31.12.2011, ce qui correspond à 1,4% de la population de la CCEJR. Ce taux de la CCEJR est inférieur à la moyenne départementale (4,6%) de -3,2 points. Aucune commune n'a un effectif d'au moins 100 allocataires. La moitié des communes de ce territoire présentent des données non communiquées car inférieures à 5. Entre 2007 et 2011, le nombre de bénéficiaires de la CMUC a diminué de 6,9% sur le territoire de la CCEJR alors qu'il a augmenté de 7,1% en Essonne. L'évolution en point sur cette période de la CCEJR est plutôt stable. Sur ce territoire les $\frac{3}{4}$ des communes présentent une évolution en point négative ou stable. Bouray-sur-Juine (petit effectif) a une évolution en point de +0,7.

En matière d'offre de soins ambulatoires privée : la densité des généralistes est inférieure de 20% à celle de l'Essonne. Il existe également une pénurie de spécialistes: aucun pédiatre, aucun psychiatre, aucun gynécologue. La quasi-totalité de l'offre est centralisée sur Etréchy. 30% des généralistes sont en secteur 2, ce qui est bien supérieur la moyenne départementale (+30%). L'offre paramédicale se situe en dessous de la moyenne de l'Essonne, hormis pour les infirmiers qui sont un peu plus nombreux.

En matière d'offre de soins ambulatoires publique : l'offre publique de soins ambulatoire est inexistante, tant pour les spécialités que pour la psychiatrie, ou pour le handicap ; en effet, il n'existe aucun centre de santé sur ce territoire, ni de CMP, ni de CMPP, ni de CAMSP. La CCEJR ne dispose pas de structure spécifique pour la prise en charge des adolescents. Un centre de Protection Infantile existe à Etrechy, avec 1 consultation pédiatrique par semaine.

Concernant les établissements de santé : il n'y a aucun établissement de santé dans la CCEJR, donc pas de maternité ; 44% des femmes domiciliées sur le territoire d'étude accouchent à l'hôpital d'Etampes, et 22% à l'hôpital d'Arpajon.

L'engagement départemental en matière de santé :

Compte-tenu de la sous-dotation de l'offre de soins sur le territoire, et des spécificités des mères et des nouveau-nés sur le territoire, les activités de la protection maternelle et infantile (PMI) ont une importance particulière. En 2011, la PMI a réalisé près de 230 consultations pour les enfants de moins de 2 ans domiciliés sur le territoire. Les chiffres d'enfants vus en bilan de santé à l'école maternelle ou en visites à domicile par les puéricultrices ne sont pas disponibles à l'échelle de l'EPCI. Le centre de planification et d'éducation familiale (CPEF) organise des séances d'information à la vie sexuelle et affective auprès des élèves de 4^e de l'unique collège public du territoire. 2 professionnels de PMI concourent aux missions santé sur la CCEJR.

En matière d'activités de centre départemental de prévention et de santé (CDPS), 80 personnes ont été dépistées et 35 vaccinées. Parmi les 35 personnes vaccinées, 21 faisaient partie d'un foyer d'accueil dans lequel l'équipe du CDPS s'est déplacée. Un bon partenariat existe entre le CDPS et le seul collège de la CCEJR (une action collective par an touchant environ 300 jeunes).

Les services aux personnes âgées

Le nombre de bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) à domicile représente 2,18% du nombre total de bénéficiaires en Essonne. Le taux de bénéficiaires de l'APA à domicile est supérieur de 11,49 points au taux départemental semblant indiquer une forte proportion

de personnes âgées présentant une dépendance avérée mais en capacité malgré tout de rester à domicile.

Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale à l'hébergement est inférieur de 0,52 point au taux constaté au niveau départemental (7,30 pour mille)

En ce qui concerne les établissements, la CCEJR dispose d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) qui relève à 100% du secteur privé. Les places d'accueil en établissement pour personnes âgées dépendantes (EPAD) sont concentrées en un seul établissement. La CCEJR se trouve à cheval sur deux secteurs gérontologiques : le Val de Juine et le Val d'Essonne, dont les taux d'équipements en EHPAD sont supérieurs au taux départemental. Le taux des EHPAD est inférieur à celui constaté sur l'ensemble du territoire essonnien (100,07 pour mille).

La CCEJR est dotée de 2 services de soins infirmiers à domicile (SSIAD) de haute importance.

2 communes sur 13, soit 15%, sont affiliées à un centre local d'information et de coordination (CLIC).

La CCEJR a mis en place au 1er janvier 2011 une structure intercommunale de maintien à domicile des personnes âgées et handicapées (aide-ménagères, portage des repas, téléalarme).

Les services aux personnes handicapées

Le taux de pénétration de l'allocation adulte handicapé (AAH) de la CCEJR se situe quasiment dans la moyenne des taux enregistrés dans les autres EPCI. Ceux-ci allant de 3,98 pour mille à 22 pour mille personnes âgées de 20 à 59 ans. Le taux de bénéficiaires de l'AAH est inférieur de 4,14 points au taux départemental. Au-delà du taux de pénétration, il est à noter que le nombre de bénéficiaires de l'allocation enfant handicapé (AEH) représente 0,76% du nombre total de bénéficiaires en Essonne et le nombre de bénéficiaires de l'AAH représente 1% du nombre total de bénéficiaires en Essonne. Les taux de bénéficiaires AAH et AEH ont progressé plus lentement que sur le plan national et restent inférieurs à ceux rencontrés en Ile-de-France et en France métropolitaine.

Le nombre de bénéficiaires de la prestation de compensation du handicap (PCH) représente 1,29% du nombre total de bénéficiaires en Essonne. Le

taux de pénétration de la PCH (nombre de bénéficiaires de la PCH pour 100 habitants) se déploie de 0,13% à 1,19%, le taux de la commune la plus peuplée, Etréchy, correspondant au taux le plus bas. Le taux de bénéficiaires sur l'ensemble de la CCEJR est quasiment identique au taux départemental (-0,29 points).

En ce qui concerne les établissements, l'offre d'accueil et de prise en charge présente sur ce territoire concerne plus particulièrement le secteur de l'enfance handicapée avec néanmoins une structure d'accueil pour adultes handicapés vieillissants : présence de la Maison Valentine à Bouray-sur-Juine .et de l'Etablissement Public National Antoine Koenigswarter (EPNAK) présent sur plusieurs communes : Etréchy, Janville-sur-Juine et Auvers-Saint-Georges. L'EPNAK est un établissement médico-social au service de la personne handicapée, fragile ou en grande difficulté.

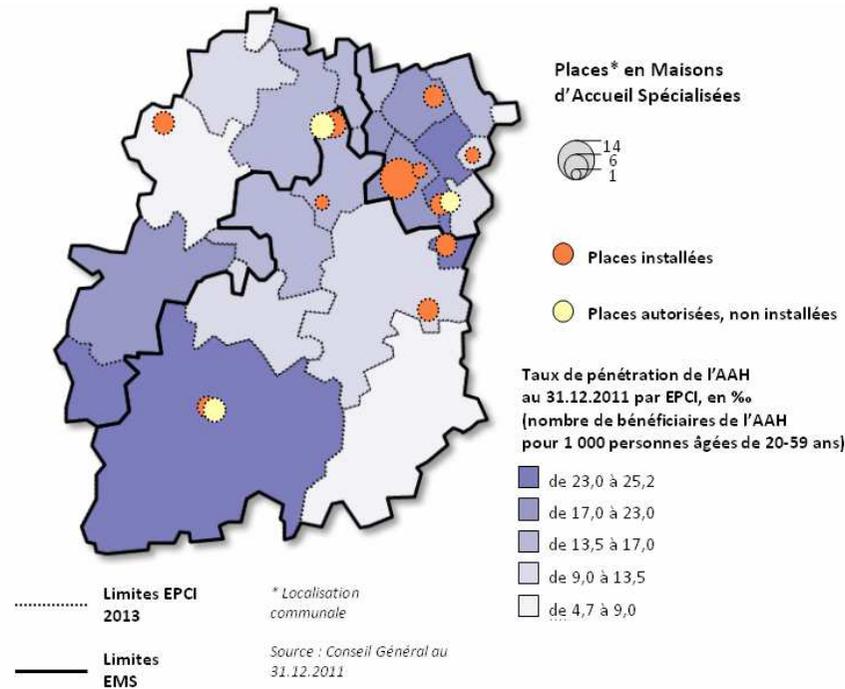
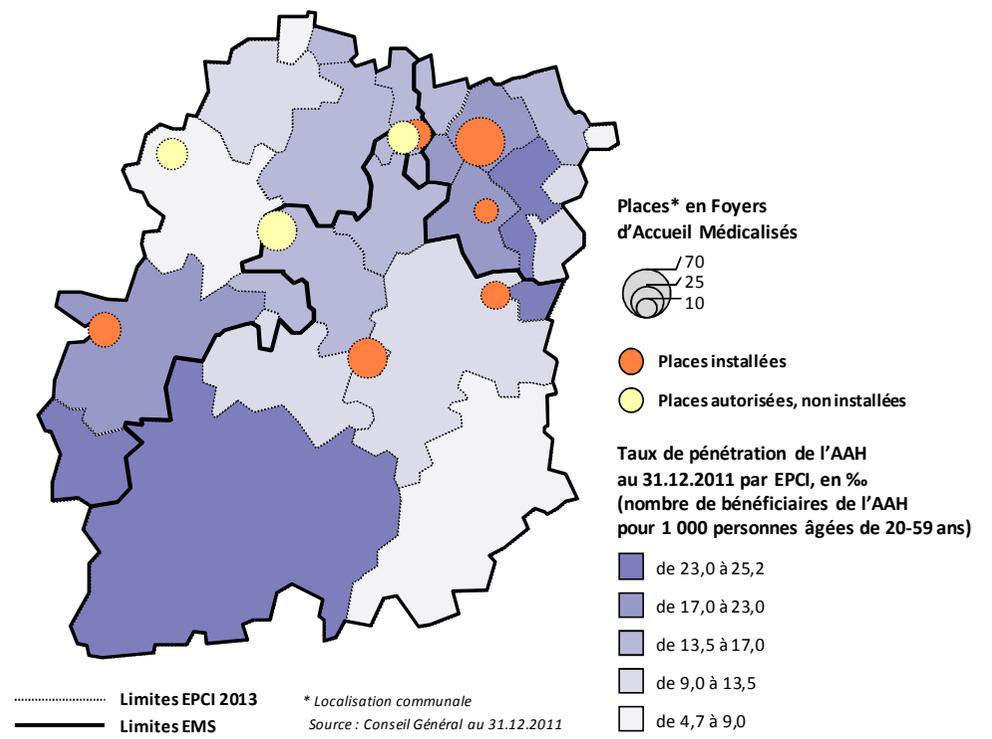
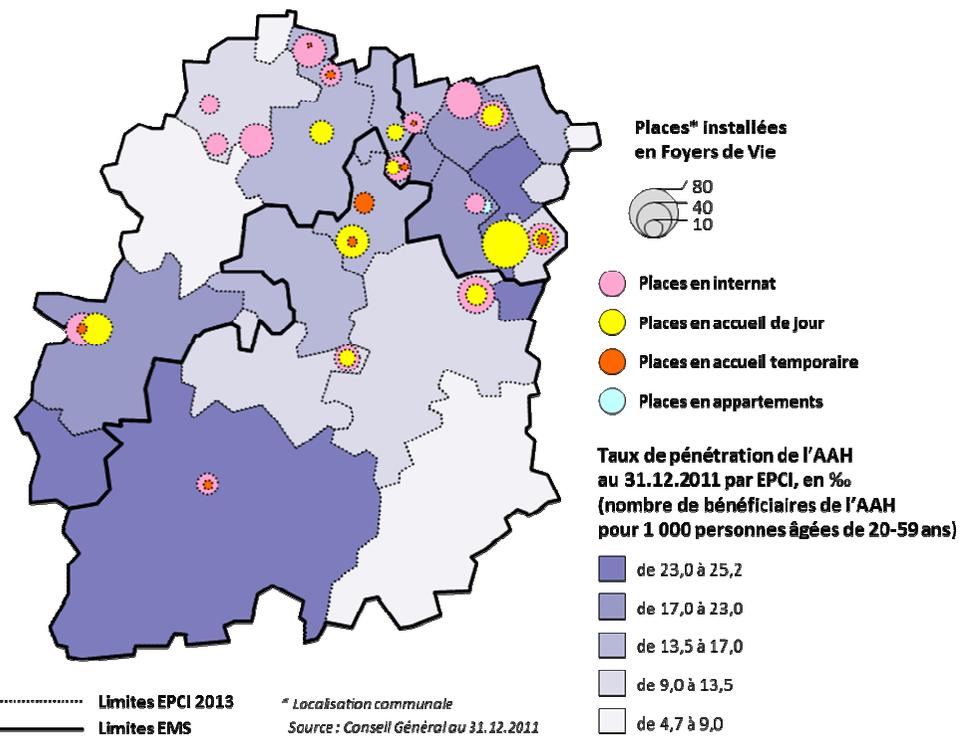
Zoom sur la Maison Départementale des Personnes Handicapées de l'Essonne (MDPHE)

En activité depuis le 1er janvier 2006 traite les questions relatives aux droits des personnes handicapées et des prestations auxquelles elles peuvent prétendre (carte d'invalidité, reconnaissance du handicap, orientation vers des établissements spécialisés...). Elle a plus particulièrement en charge l'attribution de la prestation de compensation du handicap (PCH) qui permet à la personne handicapée de bénéficier d'aides humaines et techniques.

La Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) de l'Essonne regroupe les principaux interlocuteurs qui existaient précédemment dans le domaine du handicap, à savoir : la Commission Technique d'Orientation et de Reclassement Professionnel (COTOREP), le Site pour la Vie Autonome De l'Essonne (SIVADE) ou la Commission Départementale de l'Education Spéciale (CDES).

Plus qu'une structure administrative, la MDPH de l'Essonne est un lieu d'accueil dont l'un des buts principaux est de fournir un accompagnement individualisé aux personnes dont elle instruit les dossiers.

L'équipe est composée de personnels administratifs, techniques et spécialisés : psychologues, médecins, assistants sociaux, ergothérapeutes...



Les Maisons départementales de solidarité : un lieu de proximité, d'information et d'accompagnement par des professionnels de l'action sociale.

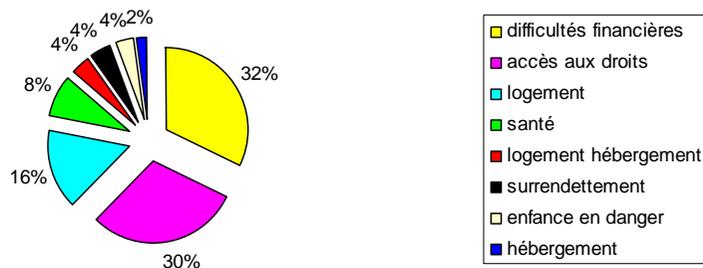
Les Maisons Départementales de Solidarités assurent, au plan territorial, les missions définies dans le cadre du Code de l'Action Sociale et des Familles et mettent en œuvre une partie importante des orientations sociales et médico-sociales fixées par le Conseil général.

Réparties sur 21 sites, les 10 MDS assurent l'accueil de tout public et proposent, le cas échéant, un accompagnement social. Elles regroupent en leur sein différentes équipes et interviennent sur les thématiques suivantes :

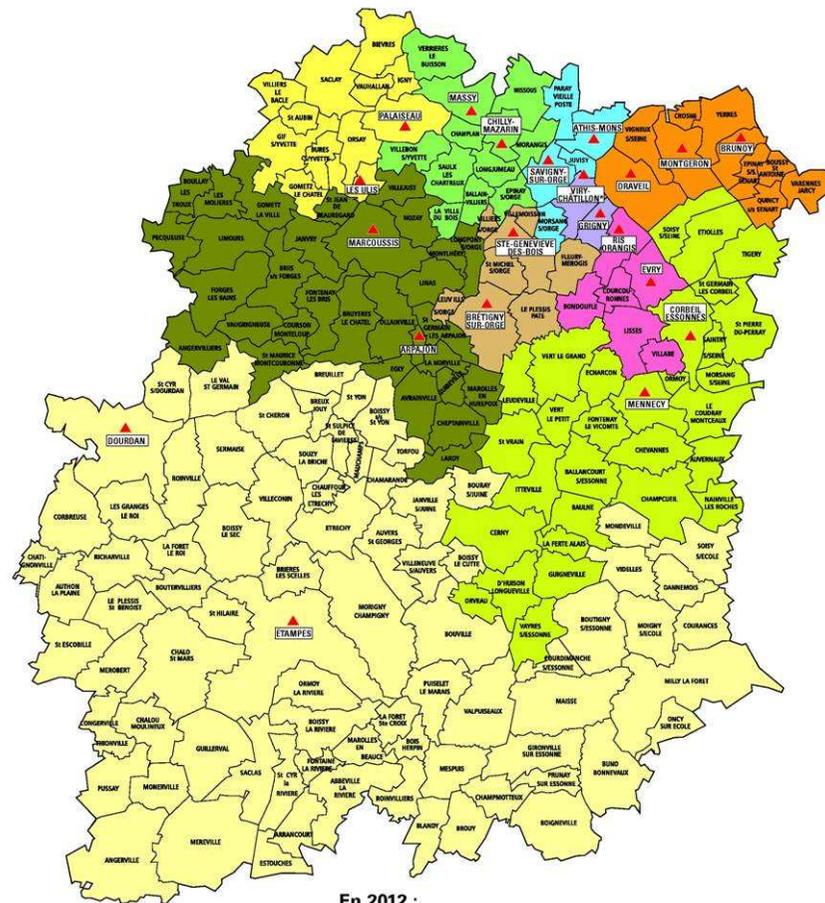
- le soutien et l'aide aux personnes et familles en difficulté ;
- la prévention et protection de l'enfance ;
- la lutte contre les exclusions ;
- la protection maternelle et infantile.

La CCEJR est couverte par la MDS d'Etampes, localisée dans la Maison Sud Essonne, et qui comprend aussi l'Unité technique départementale chargée de la gestion des routes. Ce site se situe à proximité des services sociaux présents à Etampes (centre social Jean Carmet, notamment). De plus, des permanences de proximité d'assistantes sociales sont effectuées à Etrechy.

2011: problématiques les plus fréquemment rencontrées par les usagers du site MDS d'Etampes.



Les Maisons départementales des solidarités



▲ Sites MDS

* Le site de Viry-Chatillon est situé dans des locaux implantés à Juvisy-sur-Orge

En 2012 :

- Lardy intègre en juillet la MDS d'Arpajon/Marcoussis
- Villabé intègre en fin d'année la MDS Évry/Ris-Orangis

À noter la présence du Centre d'Hébergement et de Réinsertion Sociale géré par l'association Cité Bethléem du Secours Catholique Français qui bénéficie d'un financement d'Etat pour un agrément de 100 personnes.

L'analyse des aides financières fait ressortir une augmentation du surendettement des classes moyennes suite à l'accession de la propriété ou à une séparation. De plus, on constate une apparition de la précarité chez les personnes âgées de + de 60 ans. Enfin, les difficultés financières sont essentiellement liées aux dépenses énergétiques.

En ce qui concerne le RSA, compte-tenu des données non significatives, il n'est pas possible d'établir sur ce territoire une synthèse sur l'importance du RSA socle parmi l'ensemble de la population âgée de 20 à 64 ans.

En matière de prévention et de la protection de l'enfance :

Sont pris en charge les mineurs et jeunes majeurs au titre administratif ou judiciaire, soit dans le cadre d'actions éducatives, soit dans le cadre de placements. Au 31/12/2010, le taux de bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance (ASE) est inférieur à la moyenne départementale (1,6%) à Boissy-le-Cutté (- 0,5 point), Etréchy et Janville-sur-Juine (- 0,6 point). Il est particulièrement faible à Auvers-Saint-Georges, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Mauchamp et Souzy-la-Briche, le nombre de bénéficiaires étant en tout état de cause inférieur à 5. Il n'y a pas de bénéficiaires de l'Aide sociale à l'enfance à Chauffour-lès-Etréchy, Saint-Sulpice-de-Favières, Torfou, Villeconin et Villeneuve-sur-Auvers. Les placements réalisés pour les bénéficiaires d'Etrechy sont à 100% au titre judiciaire.

Les taux de judiciarisation des actions éducatives et des placements ne sont pas communicables pour les autres communes du fait du faible taux de bénéficiaires.

Sur le territoire d'étude, aucune association de prévention spécialisée n'intervient.

A noter la présence depuis près de 20 ans sur la Commune d'Auvers-Saint-Georges, d'un foyer, le foyer Coquerel, destiné à accueillir les enfants en situation de difficultés familiales majeures. Ce foyer a été créé en partenariat entre la commune d'Auvers-Saint-Georges et le Conseil Général de l'Essonne.

Le revenu de Solidarité active (RSA), entré en vigueur le 1er juin 2009 en France métropolitaine, se substitue au revenu minimum d'insertion (RMI) créé en 1988) et à l'allocation parent isolé (API).

Le revenu de solidarité active est une allocation qui complète les ressources initiales du foyer pour qu'elles atteignent le niveau d'un revenu garanti.

Le revenu garanti est calculé comme la somme :

- d'un montant forfaitaire, dont le montant varie en fonction de la composition du foyer et du nombre d'enfant(s) à charge,
- d'une fraction des revenus professionnels des membres du foyer, fixée par décret à 62%.

Si les ressources initiales du foyer sont inférieures au montant forfaitaire, la différence s'appelle **le RSA socle**. Le complément de revenu d'activité éventuel, égal à 62% des revenus d'activité, s'appelle le RSA activité. Selon le niveau de ressources du foyer par rapport au montant forfaitaire et la présence ou non de revenus d'activité, un foyer peut percevoir une seule composante du RSA ou les deux.

Animation et développement social local

Concernant le BAFA, on constate que depuis 2007, 1 seule aide départementale a été attribuée à un jeune, sur la commune de Villeneuve-sur-Auvers, aux fins de se former au métier de l'animation.

Dans le cadre du plan de formation départemental, depuis 2006, 38 accompagnements auprès d'associations, dont 17 sur la commune d'Etréchy, ont été menés par le Département. Ces accompagnements ont concerné 161 personnes, dont 77 sur la commune d'Etréchy.

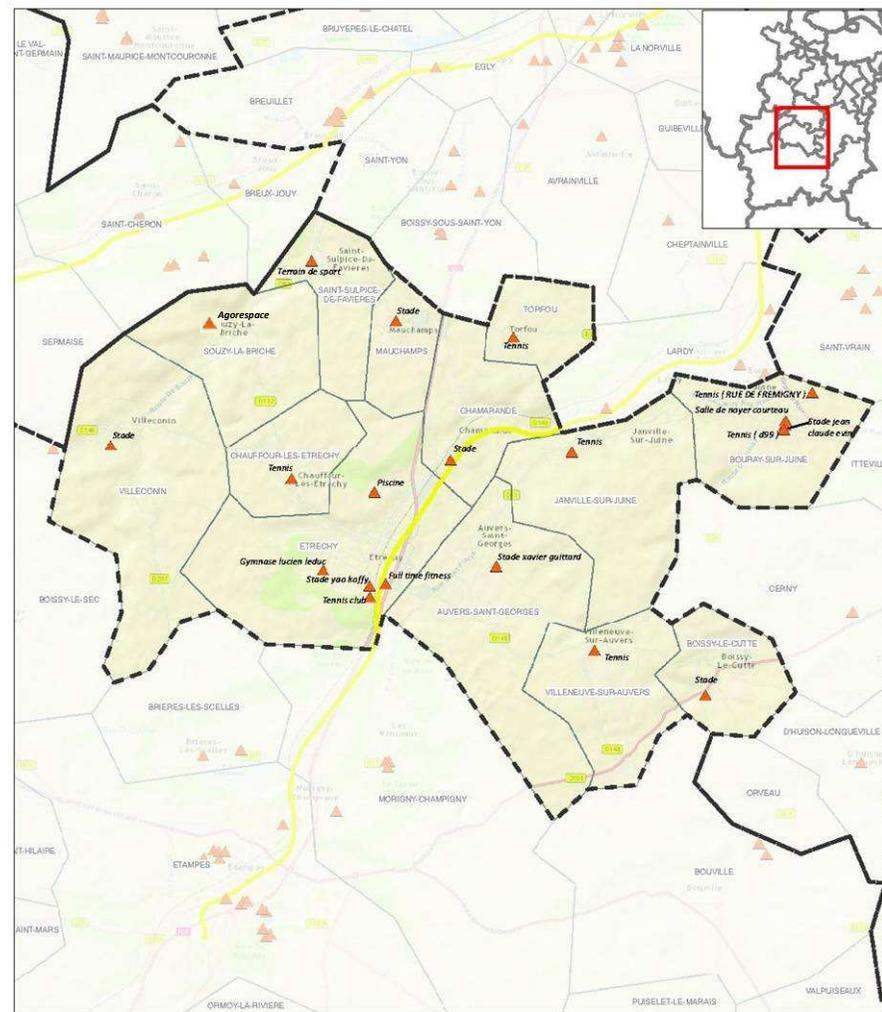
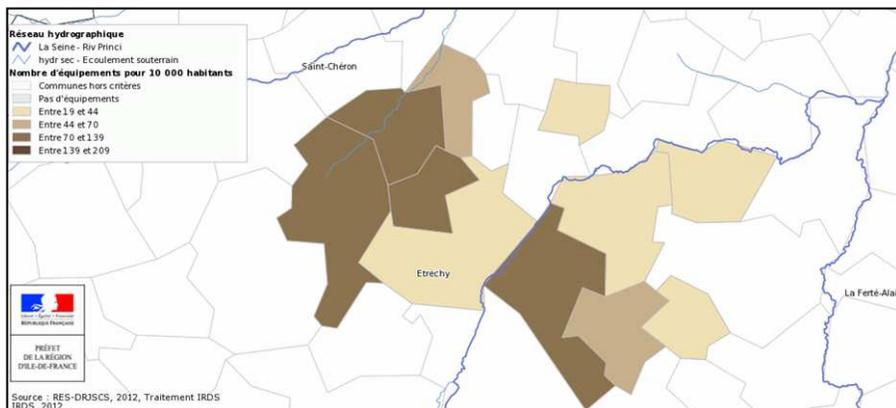
2. Une offre sportive à destination d'un large public

La densité moyenne des équipements sportifs sur la CCEJR est globalement supérieure à la moyenne essonnoise avec 32,51 équipements / 10 000 hab. contre 28,05 sur le département. Cette densité est relativement hétérogène selon les communes, certaines étant largement soit au-dessus, soit en dessous de la moyenne départementale. Néanmoins, ces densités moyennes doivent être pondérées au regard du faible nombre d'habitants et d'équipements. A cet égard, la commune la plus représentative car comptant le plus d'habitants (6.206), Etréchy, présente une densité de 29.00 équipements pour 10 000 hab. soit + 0.95 par rapport à la moyenne départementale.

Le territoire compte 53 équipements sportifs.

Il n'existe aucun bassin de natation sur le territoire d'étude.

Les clubs sportifs : on peut constater sur le territoire de la CCEJR la présence d'associations sportives proposant essentiellement des activités de sport de masse et de loisirs et se concentrant sur la commune d'Etréchy. La CCEJR présente un territoire dont l'activité sportive est limitée et dont les équipements restent des équipements de proximité. La place du sport est également représentée par 2 clubs de haut niveau qui ont su faire leur place à l'échelle nationale avec très peu de moyens financiers.



3. Un contexte local favorable au dynamisme culturel

La CCEJR dispose de très peu d'équipements culturels : absence de salles de spectacles en dehors de salles polyvalentes et un seul conservatoire sur ce territoire, situé dans le même espace que le centre culturel à Etréchy ; son activité est très centrée sur la commune. Le territoire comprend le domaine départemental de Chamarande : équipement phare du CG, le plus vaste jardin public de l'Essonne (98 hectares), avec une programmation de spectacles en plein air et d'arts visuels autour d'un axe culture & développement durable. Le site qui accueille près de 100.000 visiteurs par an, est à vocation métropolitaine.

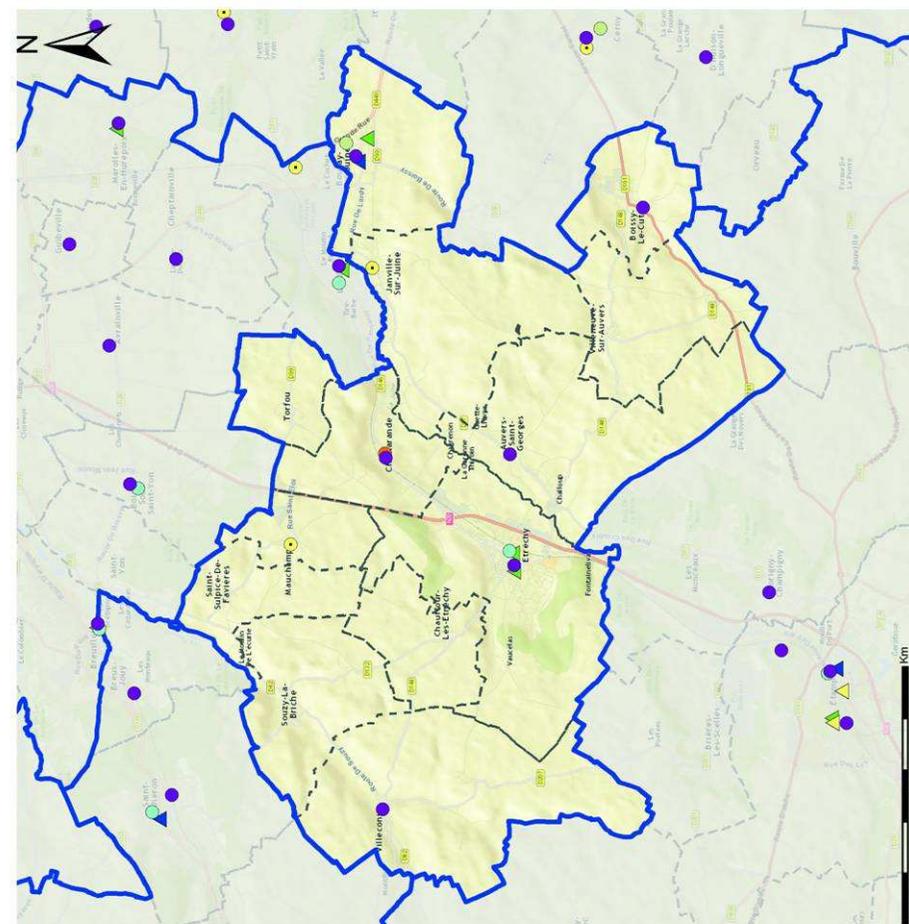
Il y a de nombreuses associations historiques sur le territoire, dont la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix. Il est à noter également le concert annuel du Festival d'Île de France à Saint Sulpice de Favières, la présence de l'association Au Sud du Nord qui organise un festival de musique, et des séances de cinéma itinérant organisées par Cinessonne. Par ailleurs, 6 communes de la communauté ont adhéré au Parc Naturel du Gâtinais Français : Auvers-Saint-Georges, Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine, Chamarande, Janville-sur-Juine, Villeneuve-sur-Auvers.

La communauté de communes ne s'est pas dotée de la compétence culturelle. On note l'existence d'un contrat de développement culturel (CDC) avec la commune d'Etréchy (charte depuis 2006), ainsi qu'avec les communes de Souzy-la-Briche et Villeconin depuis 2009, les actions culturelles s'adressant essentiellement au public scolaire. L'Association FESTI'VALLÉE, dont le siège social est à Souzy-La-Briche, organise sur l'ensemble des communes de la vallée de la Renarde des événements musicaux dans les églises et un festival musical annuel sur deux jours.

Zoom sur les bibliothèques : Il n'y a pas de compétence intercommunale en lecture publique. La CCEJR comporte 6 bibliothèques d'une surface totale de 444 m² soit 0,03m²/habitant, ce qui apparaît insuffisant ; elles sont fréquentées par seulement 6 % de la population du territoire ; 2 salariés et 40 bénévoles y travaillent ; seules les bibliothèques d'Auvers-Saint-Georges de Boissy-le-Cutté, Bouray-sur-Juine et Chamarande sont gratuites.

Communauté de Communes Entre Juine et Renarde

- Ressources naturelles**
- Bibliothèque
 - Centre d'art contemporain
 - Cinéma
 - Point Cinessonne itinérant
 - Ecole schéma d'ptal enseignements artistiques
 - Lieu culturel intermédiaire
 - Lieu spectacle vivant
 - Musée labellisé / Lieu d'exposition
 - Compagnie artistique en résidence aidée CG
 - Scène de musiques actuelles
 - Limites EPCI du SDCI
 - Communes



Réalisation : CG 91 - DRCL - Source : Google & Bing maps / Dr. Cull - DSI 2012

Partie2 : Définition des enjeux

Eléments de cadrage

POPULATION	<p>Le territoire compte 16.385 habitants en 2009, répartis sur 13 communes. Etréchy compte 6.273 habitants, soit 38% de la population du territoire, et les autres communes ont toutes moins de 2.000 habitants.</p> <p>Entre 1999 et 2009, la population de la CCEJR augmente de 4,7% contre 6,5% en Essonne et 7,1% en Ile-de-France. Le moteur de cette croissance est l'accroissement naturel, plus modéré à Etréchy.</p> <p>Entre 2003 et 2008, le solde migratoire montre un territoire très attractif pour les professions intermédiaires (25% des entrants) ; par ailleurs on constate un fort départ des retraités à l'instar de ce qui se passe sur l'ensemble du département. En 2008, la part des plus de 60 ans est bien plus importante sur la CCEJR (20,8% de la population) qu'en Essonne (17,2%).</p> <p>La taille moyenne des ménages sur la CCEJR (2,52) est équivalente à celle constatée en Essonne (2,53). On note une surreprésentation des couples sans enfant : 30,6% contre 24,9% en Essonne.</p>
REVENUS	<p>Le territoire est marqué par une forte proportion de retraités (25,3% de la population de plus de 15 ans) supérieure à la moyenne départementale (20,6%). Le revenu annuel médian par UC en 2009 sur la CCEJR (24.780 euros) est supérieur à celui de l'Essonne (2.246 euros). Le taux de motorisation des ménages de la CCEJR est plus élevé que celui du département : 90,3% contre 84,5%. La CCEJR présente un taux de foyers fiscaux imposables largement supérieur à celui de l'Essonne : 72,5% contre 66,37%.</p>
EMPLOI ET ACTIVITES ECONOMIQUES	<p>Taux de chômage : 7% de la population active de la CCEJR contre 9,9% en Essonne.</p> <p>Taux d'activité : 74,48% contre 74,52% en Essonne. Le territoire est marqué par une plus forte activité féminine (73,4%) qu'en Essonne ou en Ile-de-France (71,7%), mais qui reste inférieure au taux d'activité des hommes (78,2%)</p> <p>Taux d'emploi : 70% contre 67,94% en Essonne.</p> <p>Le nombre d'emplois en 2008 est de 3.528 (36% des emplois de la CCEJR sont concentrés à Etréchy) pour 7.513 actifs résidents occupés. L'indice de concentration de l'emploi est de 0,47 contre 0,79 en Essonne.</p> <p>Migrations domicile-travail (2008) : 80,3% des actifs résidents ne travaillent pas sur le territoire de la CCEJR et 58% des emplois du territoire sont occupés par des actifs non résidents</p> <p>Emplois salariés privés : entre 2007 et 2010, malgré une perte importante d'entreprises, l'emploi progresse de 2,6% contre -2,4% en Essonne.</p>

Les enjeux identifiés par volet

✕ Volet Territoire

Membre de la mission Sud Essonne qui rassemble les acteurs du Sud Essonne dans des réflexions collectives, la CCEJR fait partie de l'Arc vert sud francilien qui présente d'importants potentiels en matière d'environnement, de cadre de vie et de développement économique. Pour la moitié des communes, le développement urbain est encadré par la charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais français.

L'élaboration en cours d'un SCoT est en cours à l'échelon intercommunal. La totalité des communes disposent ou sont sur le point de disposer d'un PLU.

Etréchy, commune la plus importante et de ce fait pôle principal de la communauté de communes, est un centre secondaire (par rapport à Etampes, par exemple) à l'échelle du sud Essonne.

La pression foncière est importante sur le territoire.

Le territoire fortement résidentiel implique une importante dépendance économique.

En matière de haut débit, la mauvaise éligibilité à Villeconin est en passe d'être résolue par le déploiement de la solution NRA ZO. La couverture est bonne sur 5 communes mais mauvaise à Boissy-le-Cutté et à Souzy-la-Briche. Le territoire est jugé peu rentable pour le déploiement du très haut débit par les opérateurs.

Le territoire dispose d'une desserte routière (RN20) majeure et de transports en commun (RER C). La Francilienne est proche. Mais l'accessibilité aux gares est insuffisante et il existe peu de liaisons douces. Il a été repéré des conflits d'usage entre engins agricoles et les autres usagers

↳ ENJEUX :

Affirmer le positionnement de la CCEJR au sein du Sud Essonne, qui lui-même doit affirmer son positionnement métropolitain.

Poursuivre les réflexions engagées dans le cadre de la mission Sud Essonne.

Maîtriser la croissance urbaine.

A travers l'élaboration du SCoT, traiter les questions majeures pour le territoire : maintien des grands espaces agricoles productifs, lutter contre le mitage agricole, ...

Permettre une couverture convenable par le haut débit, en conformité avec le SDTAN.

Favoriser les rabattements vers les gares et l'inter modalité et développer les liaisons douces.

✕ Volet Cadre de vie

▪ Espaces verts ou naturels et patrimoine

Le territoire dispose de

- 3500 ha d'espaces naturels sensibles (ENS) dont 166 en zone de préemption départementale et 284 en zone de préemption de la commune
- 30 ha d'ENS acquis et/ou subventionnés
- 4 PDIF sur le territoire (La Grange et l'Abyme (17,2 ha), ...)
- 93% de la population est située à moins de 2 km d'ENS
- Les vallées qui traversent l'EPCI (Renarde et Juine) présentent une importante biodiversité.
- un patrimoine architectural et urbain riche et varié : villes et villages, châteaux et parcs
- 81 édifices patrimoniaux protégés ou non au titre des monuments historiques, dont 4 classés et 18 inscrits
- un patrimoine phare : le château de Chamarande

↳ ENJEUX :

Mailler les ENS à travers une trame verte et bleue.

Aménager les espaces de nature en conjuguant préservation de la biodiversité et ouverture au public.

Aider les petites communes à restaurer et à conserver le patrimoine.

Renforcer la prise en compte de l'histoire et du patrimoine du territoire dans les projets d'aménagement

▪ **Agriculture**

Des perspectives d'innovations et d'activités liées au développement des agro-ressources existent. Elles peuvent aussi être développées en lien avec les filières agro-matériaux, dont la filière bois énergie. Le PACTE pour le développement du territoire Sud Essonne comporte un volet agriculture, conférant à cette activité une importance dans le tissu économique du territoire.

Cependant, 280 ha d'espaces agricoles ont disparu entre 1982 et 2008 et l'accès au foncier reste difficile pour les candidats à l'installation (particulièrement en maraîchage). Il convient de souligner la situation précaires des élevages au regard de l'absence d'infrastructure (abattoirs, atelier de découpe, ...). La fonctionnalité des exploitations agricoles peut être remise en cause : morcellement et réduction des espaces agricoles, accès et desserte des engins agricoles, exigence de réduction des nuisances pour les habitants.

↳ ENJEUX :

Favoriser les conditions du maintien d'une agriculture dynamique et fonctionnelle, en limitant la consommation des espaces cultivés pour de l'urbanisation.

Engager la réflexion sur l'élaboration d'un plan de circulation des engins agricoles.

▪ **Eau**

Il est noté un problème de qualité de l'eau à Etréchy et Villeneuve-sur-Auvers. La nappe de Beauce est polluée par la production agricole et industrielle.

Le prix de l'eau est élevé sur certaines communes. Les communes disposent d'un assainissement non collectif dont une partie n'est pas conforme

↳ ENJEUX :

Veiller à la conformité des installations d'assainissement non collectif.

Inciter les communes à développer le réseau collectif d'assainissement.

Veiller à la bonne qualité de l'eau distribuée.

▪ **Risques naturels et technologiques, déchets et nuisances sonores**

En termes de risques naturels ou technologiques, il n'existe pas de risque naturel fort de gonflement d'argile, ni de risque d'inondation, ni d'installation SEVESO.

Environ 4% de la population de la CCEJR se trouve au-dessus du seuil réglementaire (65 dB).

↳ ENJEUX :

Prendre en compte le bruit dans les documents de planification et dans les opérations d'aménagement et de construction

▪ **Développement durable et panorama énergétique**

Le PNR du Gâtinais français a valeur d'Agenda 21 pour les communes membres.

Une politique d'incitation à l'éco rénovation a été mise en place par Le PNR pour améliorer l'efficacité énergétique du bâti et développer les énergies renouvelables locales. En perspective, il convient de mentionner le tissu pavillonnaire dominant entraînant une consommation énergétique importante.

↳ ENJEUX :

Dans la continuité de l'action mise en place par le PNRGF en matière de politique énergétique, inciter la CCEJR à se lancer dans des actions similaires pour avoir une couverture entière du territoire.

× **Volet Habitat & logement**

Le territoire bénéficie d'une dynamique de construction en croissance (70 logements par an depuis les années 1990). La vacance des logements est en stagnation voire même diminue légèrement. Le territoire est attractif : mobilité résidentielle importante, ménages essonniers accédant à la propriété et au logement individuel, attrait du cadre de vie et intérêt des axes routiers présents sur le site (RN20). La demande de logements sociaux est faible (156 en 2010) et relativement absorbée.

Une dynamique observée sur la ville d'Etréchy dans la production de logements locatifs sociaux (+2,2% entre 1999 et 2008).

Une demande de logements adaptés est repérée pour les travailleurs handicapés de l'ESAT d'Auvers-Saint-Georges (recherche de la proximité de l'ESAT).

La moitié des communes du territoire est inscrite au Programme d'Intérêt Général (PIG) du Parc Naturel du Gâtinais Français (dynamique naissante en

terme de réflexion sur l'habitat). Un développement de l'énergie géothermique est possible sur l'ensemble du territoire et particulièrement à Bouray-sur-Juine.

Le parc de logements ancien et vieillissant. Il est dominé par le logement de type pavillonnaire en propriété (plus de 85%), la part du locatif étant insuffisante. L'offre en accession aidée à la propriété est limitée.

On constate un nombre significatif de départs, observé sur une population jeune, âgée de moins de 30 ans, éprouvant des difficultés à se loger sur le territoire. Mais, on a un déséquilibre spatial de l'offre locative sociale, majoritairement concentrée à Etréchy.

Par rapport au parc privé, les logements collectifs représentent à peine 10% du parc global. On note une sous-occupation des logements sur l'ensemble du parc et une légère sur occupation des propriétaires occupants leurs logements.

Il existe des situations d'habitat dégradé sur quelques ensembles immobiliers relevant de la monopropriété.

Usage important des sources d'énergie au fioul (16% des logements) et à l'électricité (35% des logements)

Les pressions urbaines sont de plus en plus fortes. La hausse significative du prix de l'immobilier rend le territoire de plus en plus inaccessible à certaines catégories de la population. Or, le potentiel foncier est de plus en plus limité sur le territoire du fait des contraintes existantes. Le prix du foncier est de plus en plus élevé compliquant les opérations d'aménagement ainsi que leur équilibre financier. Peu d'actions sont coordonnées à l'échelle du territoire sur le foncier.

↳ ENJEUX :

Adaptation des logements anciens aux besoins actuels de la population (réhabilitation, restructuration et maintenance).

Accompagner la croissance du parc de logements en privilégiant une meilleure adaptation de ceux ci aux besoins des nouveaux arrivants (caractériser la demande).

Développer les énergies renouvelables (géothermie) et intégrer les principes du développement durable dans l'habitat.

Diversifier l'offre de logements, en particulier de logements locatifs sociaux et de logements collectifs ou individuel groupé (maisons de ville ou petits collectifs) afin de faciliter l'équilibre de mixité sociale.

Programmer une offre foncière adaptée aux perspectives modérées de développement urbain et au cadre naturel du territoire notamment en favorisant le tissu urbain existant.

Renforcement de la politique foncière.

Développer l'habitat adapté aux personnes en situation de handicap notamment à Auvers-Saint-Georges (en lien avec l'EPNAK) et faciliter l'autonomie de ces personnes.

Suivre les appels à projets du Parc Naturel du Gâtinais Français sur des problématiques d'habitat : accompagnement par l'ingénierie, au plus près des attentes des collectivités retenues (qualité et variété des projets).

Développer l'aide à l'accès au logement des jeunes habitants du territoire.

x Volet Emploi et Développement économique

Le taux d'emploi est supérieur à la moyenne essonnienne, le nombre d'emplois augmente de 2007 à 2010 (+2,6%), tandis qu'il baisse en Essonne. Un PACTE régional pour l'emploi, le développement économique et la formation a été lancé à l'échelle de la mission Sud Essonne. Il existe localement, une volonté de renforcer l'économie sociale et solidaire par le biais du PACTE Sud Essonne.

L'indice de concentration de l'emploi est faible. L'économie résidentielle ou domestique est peu développée et les flux pendulaires sont très importants.

Un patrimoine au rayonnement touristique important : le château de Chamarande.

Un patrimoine touristique important et varié dans un grand nombre de communes de la Communauté de communes.

↳ ENJEUX :

Mettre en œuvre le programme d'action du PACTE territorial :

– accompagner les entreprises stratégiques du tissu économique sud essonnien

- valoriser les conditions d'accueil et d'implantation des entreprises en sud Essonne
- structurer les nouvelles filières de l'économie verte
- accroître les services aux actifs.

Favoriser la structuration des réseaux d'acteurs dans une démarche d'Economie Sociale et Solidaire pour permettre l'éclosion de projets exemplaires.

Développer l'économie résidentielle ou domestique.

Développer l'emploi afin de limiter la dépendance aux autres pôles du nord du département.

Améliorer les réseaux de transport afin de faire face aux flux pendulaires.

× Volet Services à la Personne

▪ Insertion

Le territoire se caractérise par un taux de chômage plutôt faible (7%) quoiqu'en forte augmentation entre 2007 et 2010, une population peu touchée par la précarité et un taux de jeunes non insérés plutôt faible.

On a en revanche une forte augmentation du chômage entre 2007 et 2010 (+30%).

Le territoire, rural, est marqué par des problématiques de mobilité et d'accessibilité aux services publics. Il faut souligner l'absence de plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE) et de convention de partenariat avec le CG

↳ ENJEUX :

Favoriser l'accessibilité des populations en insertion à l'offre située plus au Nord.

Diversifier et développer les outils d'insertion sociale du territoire

▪ Demande sociale

Le taux de bénéficiaires de l'aide sociale à l'enfance est inférieur à la moyenne départementale. L'augmentation du surendettement des classes moyennes est un phénomène marqué sur le territoire. On constate une apparition de la précarité chez les plus de 60 ans

Le territoire ne comporte aucune association de prévention spécialisée.

↳ ENJEUX :

Développer les partenariats avec les acteurs sociaux du territoire.

Mettre en place une veille particulière sur l'évolution de la précarité des personnes âgées

▪ Education

La CCEJR montre une très faible part de sans diplôme, un taux de scolarisation des 15-24 ans supérieur à la moyenne essonnienne. La capacité d'accueil des collèges est suffisante

↳ ENJEUX :

Anticiper les besoins d'accueil à moyen et à long terme.

▪ Petite enfance

Le territoire a un bon taux de couverture des besoins, mais centré sur l'accueil individuel. Sur 13 communes, seules 3 disposent d'un établissement d'accueil collectif et il existe peu de places en accueil collectif occasionnel et pas du tout d'accueil en horaires atypiques.

↳ ENJEUX :

Poursuivre le travail engagé en matière d'accueil de la petite enfance.

▪ Santé

Les indicateurs de santé sont favorables. Une dynamique partenariale a été engagée autour des questions de prévention (partenariat CDPS/Collège d'Etréchy pour une action collective touchant environ 300 jeunes/an). Le taux de bénéficiaires de la CMUC est faible.

La densité des généralistes est inférieure de 25 % à celle observée au niveau départemental, déjà faible. On constate une pénurie de spécialistes (absence de pédiatre, psychiatre, gynécologue). On note une concentration de l'offre à Etréchy qui pose des problèmes d'accessibilité pour les communes les plus éloignées.

↳ ENJEUX :

|| *Trouver les modalités de pallier les carences de l'offre médicale.*

▪ **Personnes âgées**

Le manque de places semble être compensé par une politique de maintien à domicile développée : 2 SSIAD (Service de soins infirmier à domicile) de haute importance. L'offre d'accueil est peu diversifiée (uniquement un seul EHPAD, établissement d'hébergement des personnes âgées dépendantes). Peu de communes sont affiliées à un centre local d'information et de coordination (CLIC)

▪ **Personnes handicapées**

L'offre d'accueil est diversifiée ; le territoire est bien pourvu en structures d'accueil pour tous âges, y compris pour les personnes handicapées vieillissantes. A noter la présence d'un équipement important, l'EPNAK.

▪ **Sports**

L'existence de 2 clubs de haut niveau doit être signalée alors que la CCEJR est un territoire dans lequel l'activité sportive repose surtout sur les équipements de proximité. Le territoire est doté d'une boucle départementale de randonnée.

↳ ENJEUX :

|| *Réfléchir à une mutualisation des moyens à l'échelle de l'EPCI pour dynamiser la pratique sportive et développer les équipements.*

▪ **Culture**

Le domaine départemental de Chamarande est un équipement phare du CG, plus vaste jardin public de l'Essonne (98 hectares). Des contrats de développement culturel (CDC) ont été mis en place avec les communes d'Etréchy (charte depuis 2006), de Souzy-la-Briche et de Villeconin depuis 2009.

De nombreuses associations historiques évoluent sur le territoire, en particulier une qu'il conviendrait de citer : la Société historique et archéologique de l'Essonne et du Hurepoix. Une autre association, Association Bouray et son histoire qui gère un musée des vieux métiers intéressant mais dont il convient de renforcer et améliorer la muséographie.

Présence d'un conservatoire sur ce territoire, situé dans le même espace que le centre culturel.

La communauté de communes ne s'est pas dotée de la compétence culturelle et ne dispose pas de compétence en lecture publique. Les communes travaillent individuellement et, sur le plan du développement culturel, il n'existe pas de projets communs. Une des conséquences est la difficulté de diversification des publics.

En ce qui concerne les bibliothèques,

- Bon fonctionnement de la bibliothèque de Boissy-le-Cutté (fonctionnarisation du poste de bibliothécaire) et de Bouray-sur-Juine (travail en direction des personnes handicapées).
- Des difficultés importantes existent pour certaines d'entre elles (déficit de personnel salarié, surfaces insuffisantes, ...).

↳ ENJEUX :

|| *Renforcer la place / le positionnement du domaine départemental de Chamarande, y compris l'ancrage local à travers des projets partagés avec les habitants voisins du site.*

|| *Encourager la diffusion du travail des associations envers les publics prioritaires (notamment le handicap mental, à travers un partenariat avec la maison Valentine à proximité de Chamarande et la médiathèque départementale de La Ferté-Alais).*

|| *Développer un travail élargi et d'action culturelle au niveau du conservatoire.*

|| *Coordonner l'action entreprise par les bibliothèques grâce à une bibliothèque assurant un rôle majeur (mutualisation des projets).*

Partie3 : Définition du programme d'action